



Tableau de Bord – 2020

Validé par la Commission Locale de l'Eau
le 04 février 2021



Sommaire

Préambule

p. 3



Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE

p. 4



Qualité bactériologique des eaux

p. 8

Qualité physico-chimique et chimique des eaux

p. 21



Gestion des milieux aquatiques et du bocage

p. 44



Gestion quantitative

p. 47

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Argoat-Trégor-Goëlo » couvre un territoire d'environ 1500 km² :

- les bassins versants du *Jaudy*, du *Guindy*, du *Bizien* et des ruisseaux côtiers de *Perros-Guirec* à *Pleubian* (environ 520 km²) d'une part,
- et les bassins versants du *Trieux*, du *Leff* et des ruisseaux côtiers de *Pleubian* à *Plouha* (environ 980 km²) d'autre part.

Il concerne 110 communes (dont 91 incluses en totalité dans le périmètre) et 5 EPCI, ce qui représente environ 140 000 habitants.

Le SAGE est constitué de 2 documents : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Il est en phase de mise en œuvre depuis son approbation par arrêté préfectoral le 21 avril 2017.

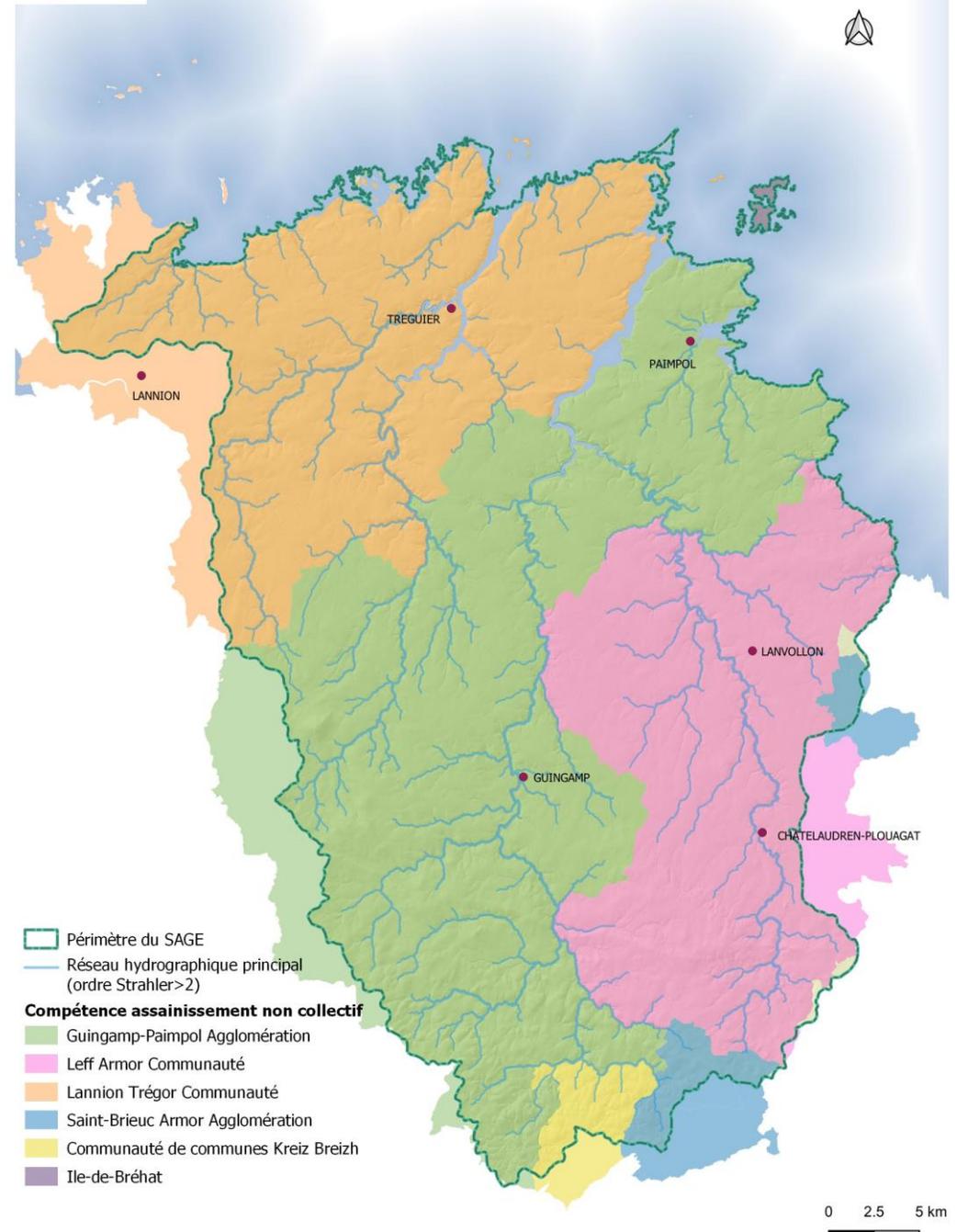
La Commission Locale de l'Eau assure la mise en œuvre du SAGE, elle est composée de 50 membres répartis en 3 collèges : élus (26 représentants), usagers (17 représentants) et services de l'Etat (7 représentants). Elle a été renouvelée par l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2020.

Le Tableau de Bord est un outil composé d'indicateurs renseignés périodiquement, dont la vocation est notamment de suivre la mise en œuvre des dispositions et règles du SAGE et d'évaluer l'atteinte de ses objectifs. Sa réalisation est une obligation fixée par le Code de l'Environnement.





L'exercice de la compétence « assainissement non collectif » a évolué au 1^{er} janvier 2020 : les 16 communes dont les installations d'ANC étaient jusque-là suivies par le Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy sont désormais incluses dans le périmètre des SPANC (service public d'assainissement non collectif) des EPCI, *Guingamp-Paimpol Agglomération* et *Lannion-Trégor Communauté* exerçant la compétence ANC sur l'ensemble de leur territoire.



Sources : PETR du Pays de Guingamp



DISPOSITION 2 : Poursuivre la mise en œuvre de programmes opérationnels multithématiques sur l'ensemble du périmètre du SAGE

Les deux Contrats Territoriaux « Grand Trieux » et « Jaudy Guindy Bizien et côtiers » ont été élaborés pour la période 2020 – 2022. Ils concernent l'ensemble du territoire du SAGE, excepté l'île de Bréhat.

Le Contrat Territorial « Grand Trieux » couvre les bassins versants du Trieux, du Leff et des ruisseaux côtiers de Plouha à Pleubian. Il est porté par **Guingamp-Paimpol Agglomération**. Lannion-Trégor Communauté et Leff Armor Communauté sont co-signataires de ce contrat.

Le Contrat Territorial « Jaudy Guindy Bizien et côtiers » couvre les bassins versants du Jaudy, du Guindy, du Bizien et des ruisseaux côtiers de Perros-Guirec à Pleubian. Il est porté par **Lannion-Trégor Communauté**. Guingamp-Paimpol Agglomération est co-signataire de ce contrat.

Le Conservatoire du Littoral et le Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor, ainsi que le Centre d'Etude pour un Développement Agricole plus Autonome côté Jaudy Guindy Bizien, sont également co-signataires de chaque contrat.

La mise en œuvre et le suivi de chaque contrat sont assurés via un **comité de pilotage** composé des représentants des EPCI (et des producteurs d'eau du territoire côté Jaudy-Guindy-Bizien), ainsi qu'un **comité de suivi** associant l'ensemble des acteurs.

Les EPCI sont maîtres d'ouvrage, ils peuvent organiser des maîtrises d'ouvrage déléguées, et des prestations entre EPCI peuvent être réalisées pour utiliser les compétences existantes.

Les programmes d'actions se déclinent en 4 principaux axes :

- **Des actions transversales** : coordination, communication et sensibilisation des acteurs, suivi de la qualité de l'eau ;
- Des actions agricoles : en particulier un **volet agricole commun aux 2 contrats sur la zone légumière**, comprenant des actions collectives et individuelles en lien avec les enjeux de **pollutions diffuses et ponctuelles et de gestion quantitative de la ressource en eau (dont biseau salé)** ;
- Des actions pour les milieux : **restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques, reconstitution et gestion des milieux bocagers** (actions bocage hors contrat) ;
- Des actions en faveur des **alternatives aux pesticides**, à destination des communes (charte communale), particuliers, jardineries et entreprises du paysage.





Animer, sensibiliser et communiquer sur les enjeux du bassin

DISPOSITION 6 : Les collectivités compétentes en matière d'urbanisme sont incitées à faire participer les structures porteuses du SAGE et de contrat de bassin versant aux réflexions concernant les projets d'aménagement ou concernant la réalisation ou révision de documents d'urbanisme. Elles sont invitées à transmettre leurs documents d'urbanisme à la structure porteuse du SAGE.

L'ensemble du territoire du SAGE ATG est concerné par l'**élaboration ou la révision de documents d'urbanisme : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).**

Le SCoT est un document de planification stratégique à long terme (20 ans). Le territoire est concerné essentiellement par :

- le SCoT du Trégor révisé, approuvé en février 2020,
- et le SCoT du Pays de Guingamp révisé, arrêté en décembre 2019 et dont l'enquête publique se déroule début 2021.

La cellule technique du SAGE et la CLE ont été largement associées aux travaux de révision de ces schémas via la participation à de nombreuses réunions (réunions techniques, comités de pilotage, réunions des Personnes Publiques Associées, séminaires).

A noter que 2 autres SCoT concernent le SAGE ATG de manière beaucoup plus limitée : le SCoT du Pays du Centre Ouest Bretagne, prescrit en mars 2018 et le SCoT du Pays de Saint-Brieuc, prescrit en décembre 2018.

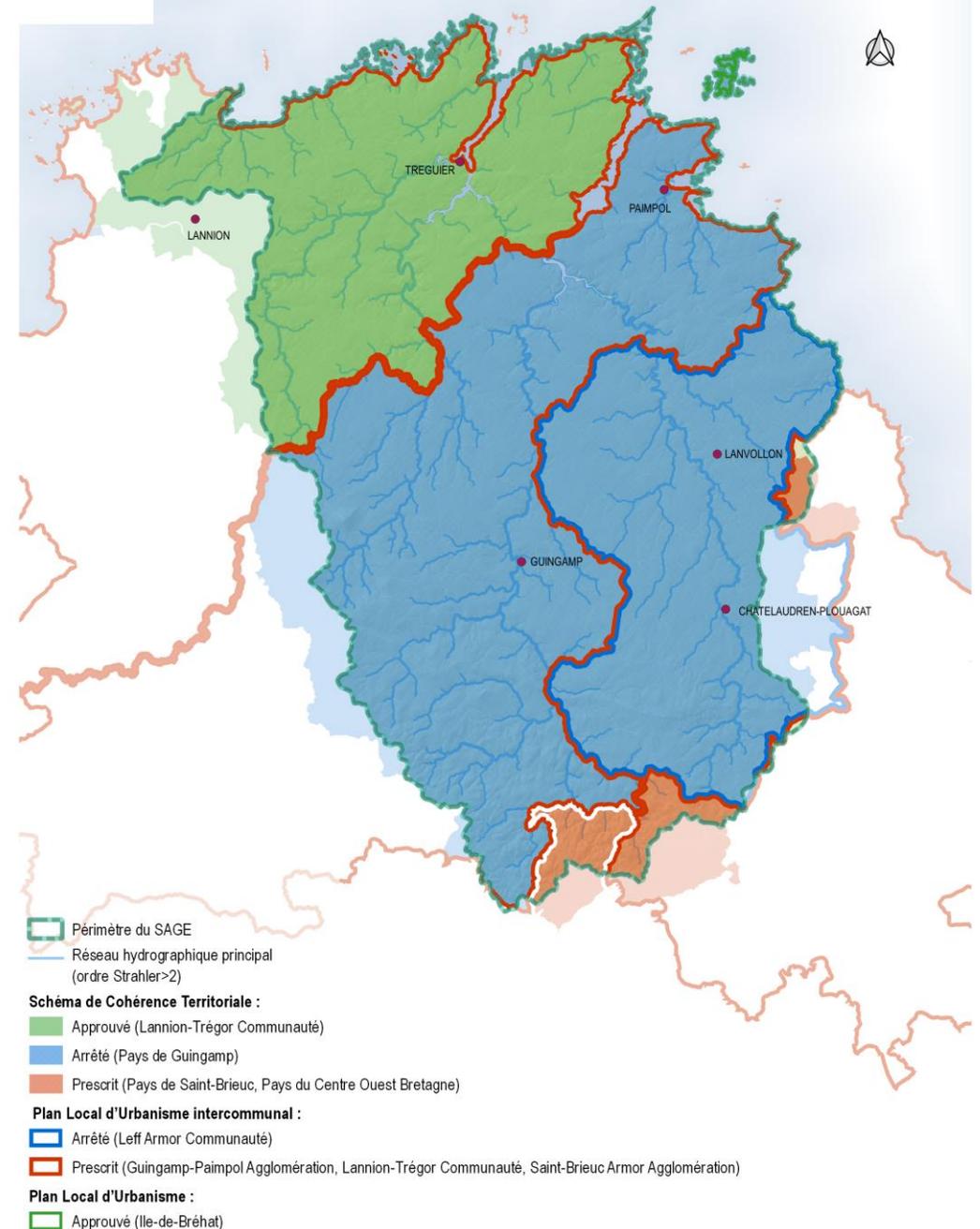
Le PLUi est un document d'urbanisme plus opérationnel et à moyen terme (10 ans).

Le territoire est concerné essentiellement par :

- le PLUi de *Leff Armor Communauté*, arrêté en octobre 2019 et dont l'enquête publique se déroule fin 2020,
- le PLUi de *Guingamp-Paimpol Agglomération*, prescrit en septembre 2017,
- et le PLUi de *Lannion-Trégor Communauté*, prescrit en juin 2019.

La cellule technique du SAGE et la CLE ont été associées aux travaux d'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUi de *Guingamp-Paimpol Agglomération*, et aux réunions des PPA du PLUi de *Leff Armor Communauté*.

A noter également, le PLU de Saint-Brieuc Armor Agglomération prescrit en mai 2018, et le PLU de l'Île-de-Bréhat approuvé en décembre 2019 et dont les travaux d'élaboration ont également été suivis par la cellule technique du SAGE.





DISPOSITION 7 :

Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire

En 2020, la campagne de sensibilisation "Eau la la !!! C'est beau la mer" s'est poursuivie malgré le contexte sanitaire contraignant, empêchant le recrutement de médiateurs.

Les informations ont été diffusées malgré tout auprès des partenaires (ports, plaisanciers, magasins d'accastillage, offices de tourisme...).

Le site Internet <https://protegeonslamer.bzh> est régulièrement mis à jour et complété.

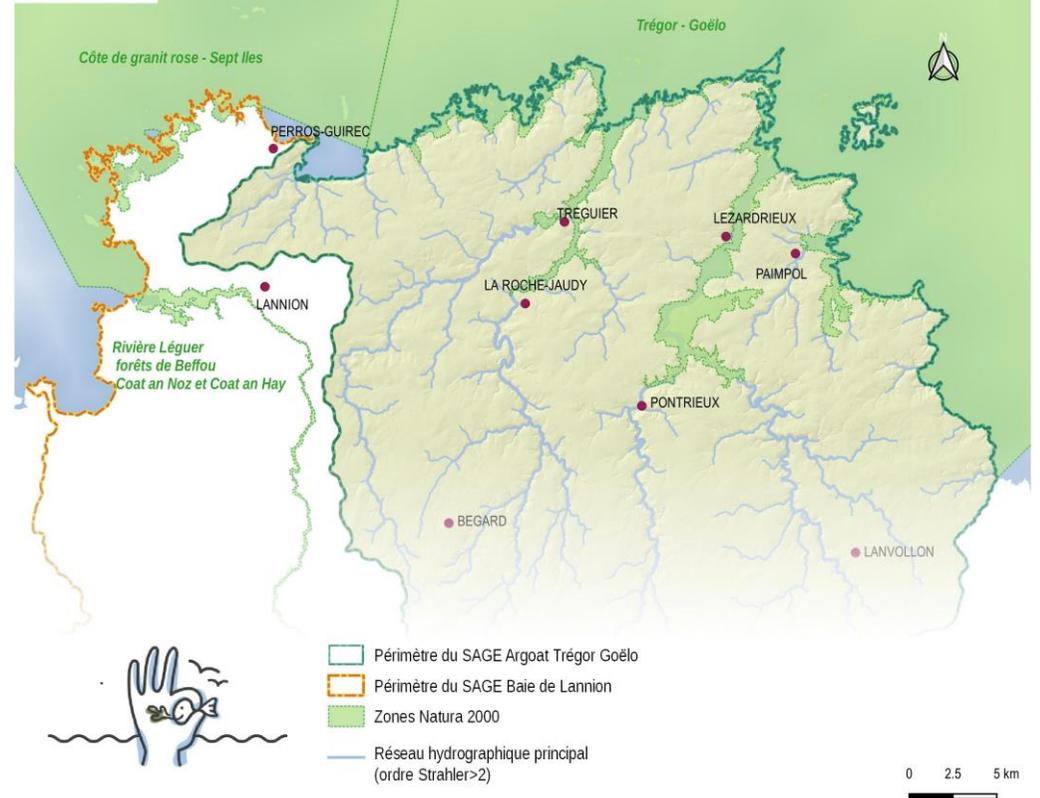
Rappelons que cette action est le fruit d'un partenariat entre *Guingamp-Paimpol Agglomération*, *Lannion-Trégor Communauté* et le *PETR du Pays de Guingamp*, collectivités porteuses des SAGEs Argoat-Trégor-Goëlo et Baie de Lannion, et gestionnaires des sites Natura 2000 (Rivière du Léguer, Côte de granit rose – Sept Iles et Trégor-Goëlo), accompagné financièrement par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB).

Le prix européen Natura 2000 récompense les réussites en matière de préservation de l'environnement au sein de l'Union Européenne et sensibilise au réseau Natura 2000.

Le 14 octobre, Virginijus Sinkevičius, le Commissaire Européen à l'environnement, aux océans et à la pêche, a annoncé lors d'une cérémonie « virtuelle » les lauréats de l'édition 2020 : parmi les six projets récompensés et venus d'horizons divers, la campagne "Eau la la" a obtenu le prix européen dans la catégorie « communication ».



Gestionnaires des sites Natura 2000 et SAGE à l'origine de la campagne de sensibilisation Eau La La !!!



Sources : PETR du Pays de Guingamp, DREAL Bretagne





Qualité
des *eaux*

Qualité bactériologique
Satisfaction des usages
et amélioration de la connaissance

OBJECTIF BAIGNADE :

Disposer d'une qualité excellente pour l'ensemble des sites de baignade en 2021

31 sites de baignade sont suivis par l'ARS : la plage du *Lenn* à Louannec a été définitivement fermée à l'été 2018 pour raisons de sécurité, il n'y a donc plus de contrôle sanitaire.

Classements en 2019

Les 2/3 des sites sont classés en qualité excellente en 2019, comme en 2018. La part des sites classés en qualité bonne diminue par rapport à 2018 (-3 sites).

4 sites sont déclassés par rapport à 2018 : *Kerroc'h* à Ploubazlanec (de excellente qualité à bonne qualité), *Renan* à Louannec et *La Tossen* à Paimpol (de bonne qualité à qualité suffisante), et *Pors Garo* à Trélévern (de bonne qualité à qualité insuffisante).

1 site est reclassé : *Port La Chaîne* à Pleubian (de bonne qualité à excellente qualité).

L'observation globale des classements depuis 2014 (graphique) montre une tendance au déclassement avec une légère diminution du nombre de sites classés en qualité excellente ou bonne qualité et l'apparition de sites classés en qualité insuffisante.

Profils des eaux de baignade

L'étude de vulnérabilité d'un site de baignade, appelée « profil », doit permettre d'identifier précisément les facteurs pouvant conduire à une contamination de l'eau et ainsi d'interdire la baignade si nécessaire lorsque ces conditions sont rencontrées. Cette étude doit également permettre de définir les actions conduisant à une amélioration de la qualité des eaux. Ces profils doivent être régulièrement actualisés.

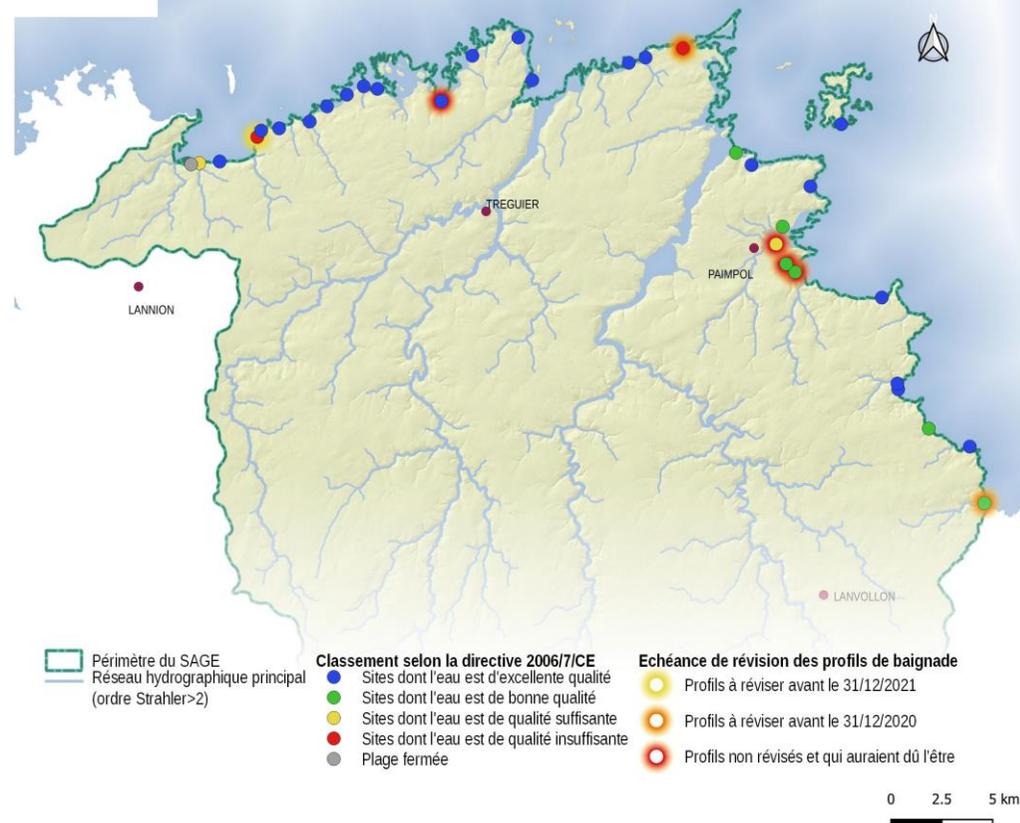
4 sites de baignade sont concernés par des retards de révision de profil : *Cruckin*, *La Tossen* et *Poulafret* à Paimpol, qui auraient dû être révisés pour fin 2017, et *Gouermel* à Plougrescant qui aurait dû être révisé pour fin 2019.

Les profils de *Pors Rand* à Pleubian et *Le Palus* à Plouha doivent être révisés pour fin 2020 et celui de *Pors Garo* à Trélévern pour fin 2021.

Les profils de 5 sites devront être révisés à plus longue échéance et **19 autres sites ne nécessitent pas de révision du profil de baignade pour l'instant, compte tenu de leur classement actuel et passé**

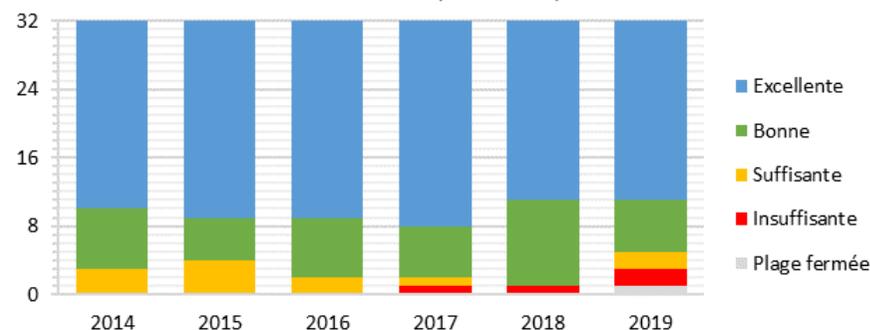


Classement 2019 de la qualité des eaux de baignade



Sources : ARS Bretagne, PETR du Pays de Guingamp

Evolution du classement de la qualité des eaux de baignade (Directive 2006)
Nombre total de site par classe et par année





Qualité
des *eaux*

Qualité bactériologique
Satisfaction des usages
et amélioration de la connaissance

OBJECTIF CONCHYLICULTURE :

Non dégradation des zones conchylicoles classées en A
Pour les autres zones, classement en B+ d'ici 2021 et en A d'ici 2027

OBJECTIF PECHE A PIED RECREATIVE :

Tous les gisements « autorisés » ou « tolérés » d'ici 2021

DISPOSITION 10 : Réaliser des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles et des sites de pêche à pied

La majorité des zones conchylicoles se maintient en A pour le groupe III : bivalves non fousseurs.

L'arrêté préfectoral du 25 février 2020 (basé sur les suivis 2016-2018) fait évoluer le classement d'une seule zone : **Lanmodez Ilots de Bréhat Ouest, déclassée en B**. 3 autres zones restent classées en B : *Baie de Paimpol Nord*, *Trioux zone aval*, et *Jaudy zone amont*.

Globalement, la tendance est plutôt à une amélioration : l'AP de juillet 2012 classait 3 zones sur 11 en A, aujourd'hui ce sont 10 zones sur 14.

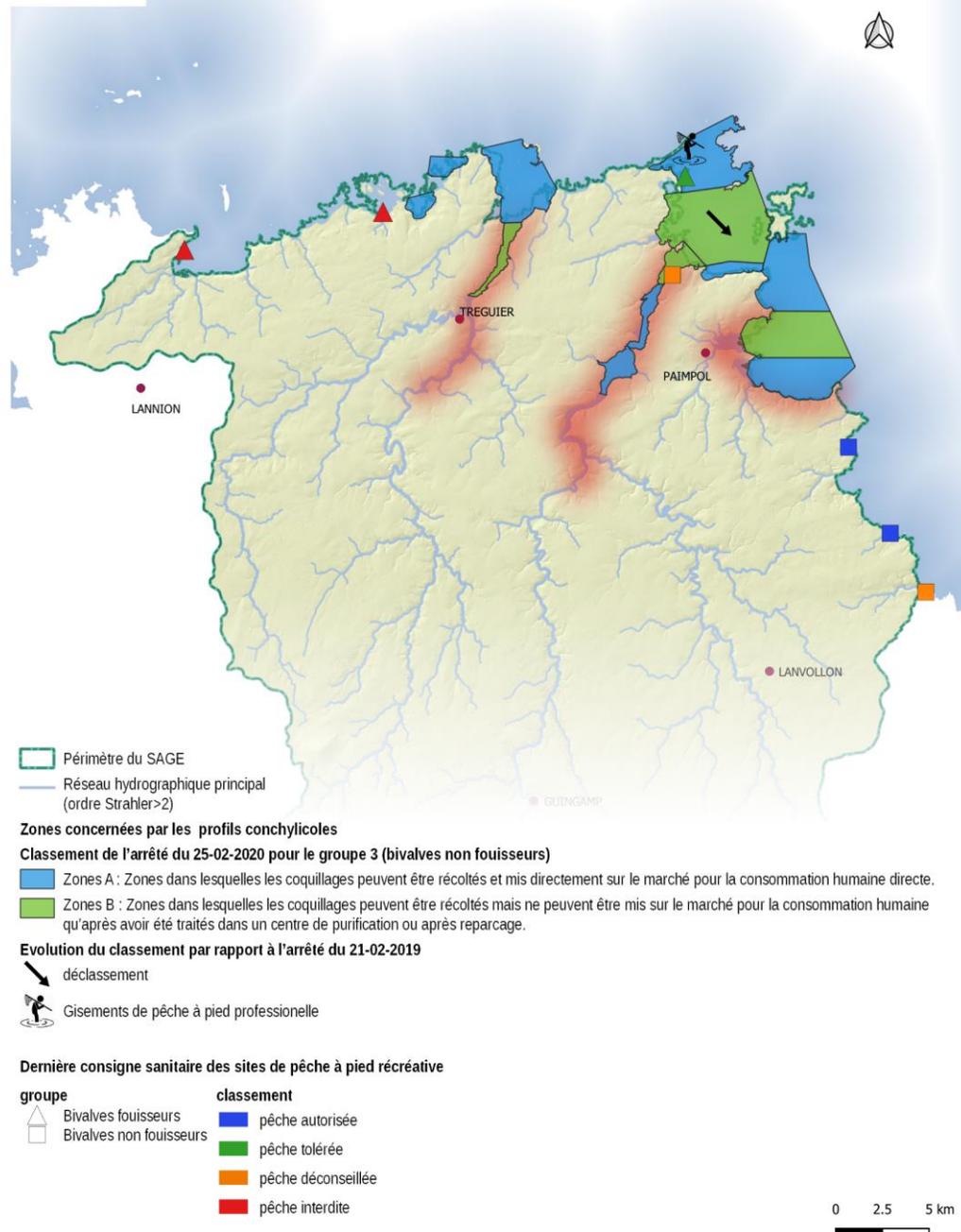
A noter le **site de pêche à pied professionnelle à Pleubian situé en zone classée en B pour le groupe II** (bivalves fousseurs : coques et palourdes). Il n'y a plus d'activité sur le site de Plougrescant.

En 2020, les consignes sanitaires n'évoluent pas pour les sites de pêche à pied récréative : *le Palus* à Plouha et *Mellus* à Ploubazlanec restent déconseillés, *Penn Lan* à Pleubian reste toléré. *Les Arcades* à Perros Guirec et *l'Anse de Pellinec* à Penvenan sont interdits étant situés dans des zones de rejet de station d'épuration.

Les études pour la réalisation de profils de vulnérabilité des zones conchylicoles et de pêche à pied ont démarré au premier semestre 2020 et se dérouleront sur 2 ans. Ces études, auxquelles le SAGE ATG est largement associé, sont portées par *Guingamp-Paimpol Agglomération* pour les secteurs de l'estuaire du Trioux et de la baie de Paimpol, et par *Lannion-Trégor Communauté* pour le secteur de l'estuaire du Jaudy, et menées en étroite collaboration. Elles visent à mieux identifier les sources de contamination et leurs zones d'impacts, les hiérarchiser, et définir un plan d'actions concerté pour éliminer ou réduire ces sources de contamination, dans l'objectif d'améliorer la qualité des milieux, la sécurité sanitaire des consommateurs et la sécurité économique des producteurs.



Dernier classement sanitaire des zones conchylicoles et consigne sanitaire des sites de pêche à pied récréative



Sources : PETR du Pays de Guingamp, Arrêté préfectoral du 25 février 2020, ARS Bretagne, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins



Qualité
des *eaux*

Qualité bactériologique
Satisfaction des usages
et amélioration de la connaissance

OBJECTIF BASES DE LOISIRS NAUTIQUES :

Ne pas dépasser les 1800 E. coli / 100 ml d'ici 2021

DISPOSITION 11 : Mettre en place un suivi de la qualité bactériologique des bases de loisirs

Les suivis sont toujours assurés par les EPCI (Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff Armor Communauté et Lannion-Trégor Communauté), a minima pendant la période estivale et en fréquence mensuelle, dans certains cas complétés par des prélèvements par temps de pluie.

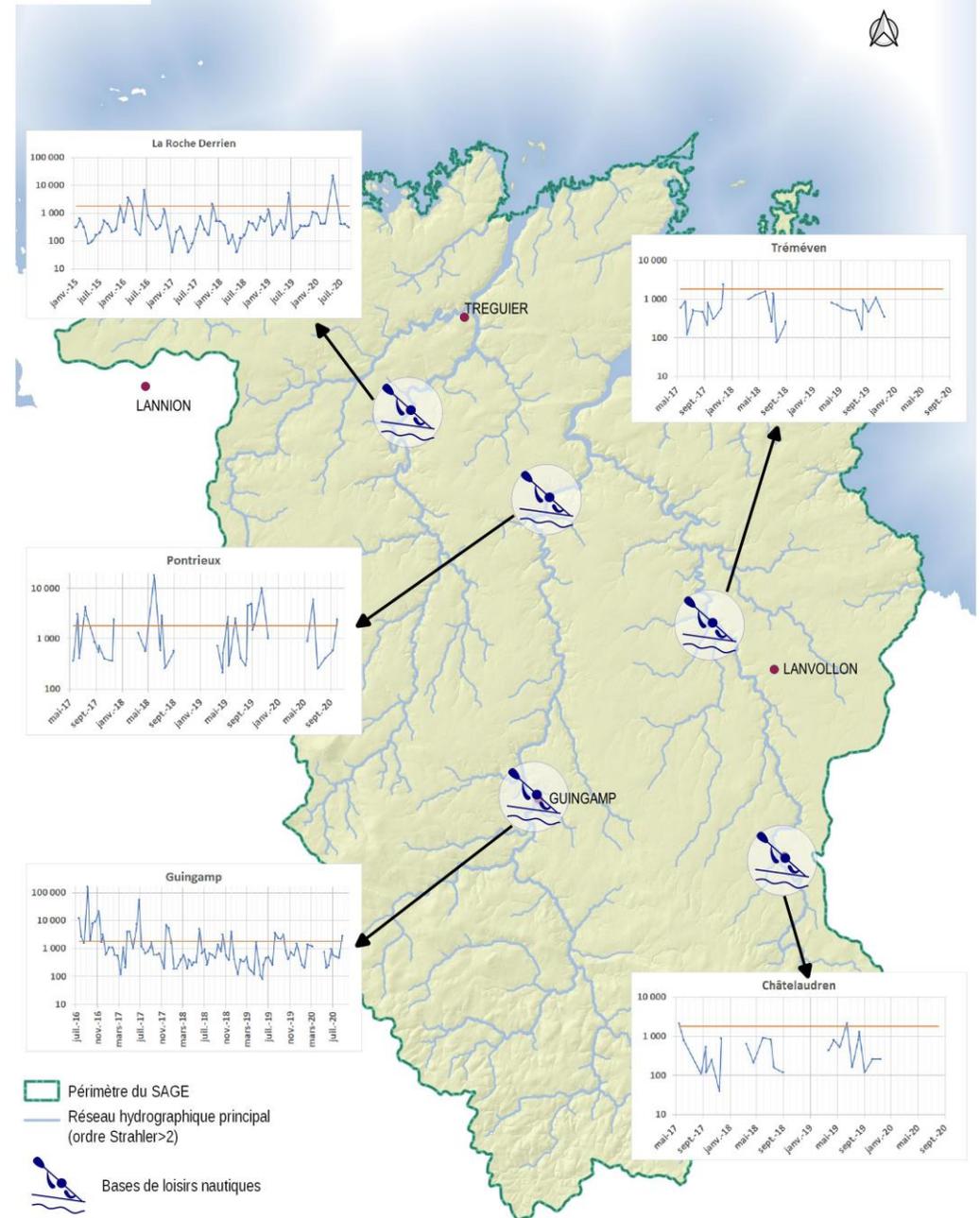
A noter cependant l'arrêt des suivis sur les bases de Châtaudren et Tréméven depuis janvier 2020.

On observe encore des dépassements récurrents de la valeur guide de 1800 E. coli pour 100 ml sur le site de Pontrieux (3 dépassements depuis octobre 2019, dont un pic à 10000 E. coli hors temps de pluie), un dépassement important à La Roche Derrien (22000 E. coli en mai 2020) et 2 légers dépassements à Guingamp.

Sur les sites de Châtaudren et Tréméven, il n'y a pas eu de dépassement sur la période suivie.



Suivi de la qualité bactériologique des bases de loisirs



Sources : PETR du pays de Guingamp, IGN - BD Topo, Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff Armor Communauté, Lannion Trégor Communauté



Qualité
des **eaux**

Qualité bactériologique Limiter l'impact des assainissements collectifs



Systèmes d'assainissement et zones concernées par
l'assainissement collectif

Etat des lieux des systèmes d'assainissement collectif en septembre 2020 :

Pas d'évolution notable par rapport au Tableau de Bord précédent qui identifiait l'ensemble des systèmes présents sur le territoire du SAGE

Des données plus précises qui permettent d'avoir une connaissance quasi exhaustive

97 systèmes d'assainissement

dont les systèmes de *Lannion*, *Tonquédec* et *Pleumeur-Bodou*, partiellement sur le territoire du SAGE (une partie des réseaux uniquement)

52 systèmes en zones prioritaires

94 stations

257 623 EH (équivalent-habitants), dont 231 360 EH en zones prioritaires

63 STEP de 200 EH ou plus

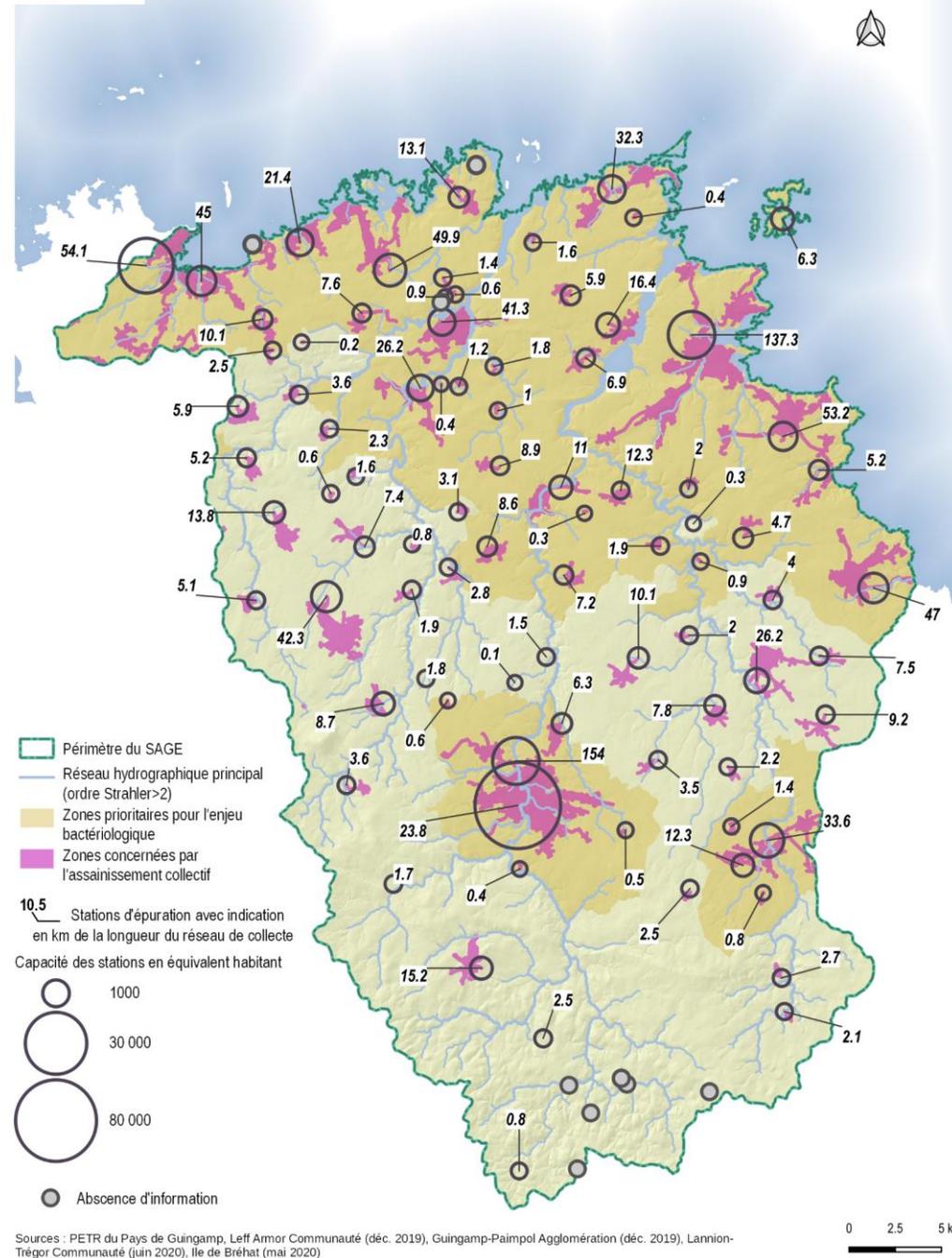
2 petites stations de capacité inconnue à Plouguiel

A noter : la mise en service en juillet 2020 de la nouvelle station à Pléhédél, d'une capacité de 830 EH (au lieu de 750 EH précédemment)

Au moins 1122 km de réseaux, dont 907 km en zones prioritaires (c'est-à-dire plus de 80%)

Réseaux séparatifs

9 systèmes dont le linéaire de réseau est inconnu, dont 3 sur des communes en zone prioritaire « frange littorale » : *Plougrescant*, *Plouguiel* et *Trélévern*





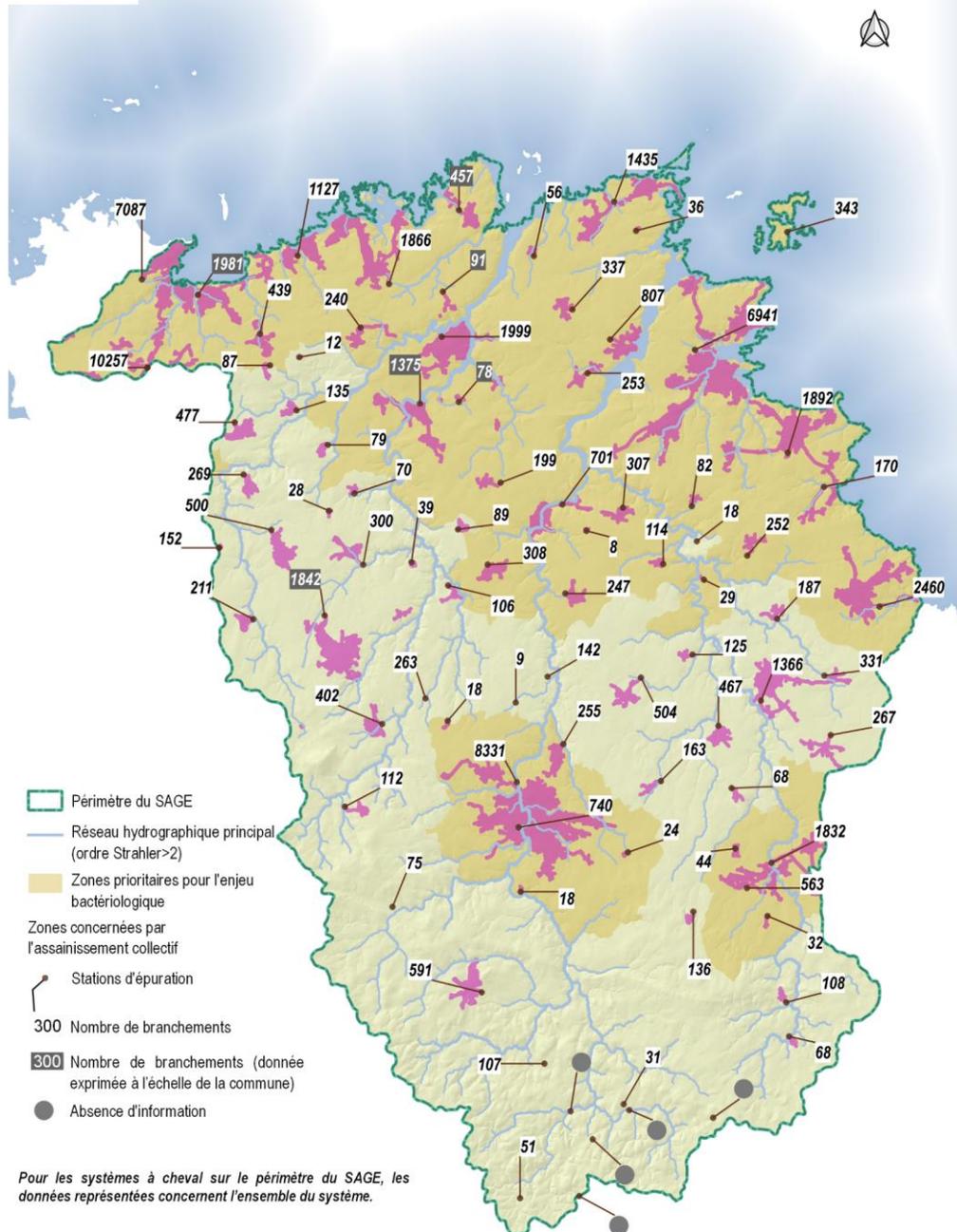
DISPOSITION 13 : Fiabiliser le fonctionnement des réseaux d'AC

Etat des lieux des branchements

Les données sur le nombre de branchements par système sont disponibles pour 77 systèmes sur un total de 97 (79%). Des données supplémentaires sont disponibles à l'échelle communale concernant 15 autres systèmes, mais la distinction entre les systèmes n'est pas possible. Ces situations sont identifiées sur les cartes.

67 397 branchements identifiés (+ 1 577 par rapport au Tableau de Bord précédent) dont 85% en zones prioritaires

La comparaison du nombre de branchements par système d'un Tableau de Bord à l'autre est difficile. Les variations correspondent à une augmentation réelle liée à de nouveaux raccordements comme pour l'île-de-Bréhat, mais aussi à une précision de la donnée.



Sources : PETR du Pays de Guingamp, Leff Armor Communauté (déc. 2019), Guingamp-Paimpol Agglomération (déc. 2019), Lannion-Trégor Communauté (déc.2019), Ile de Bréhat (mai 2020)

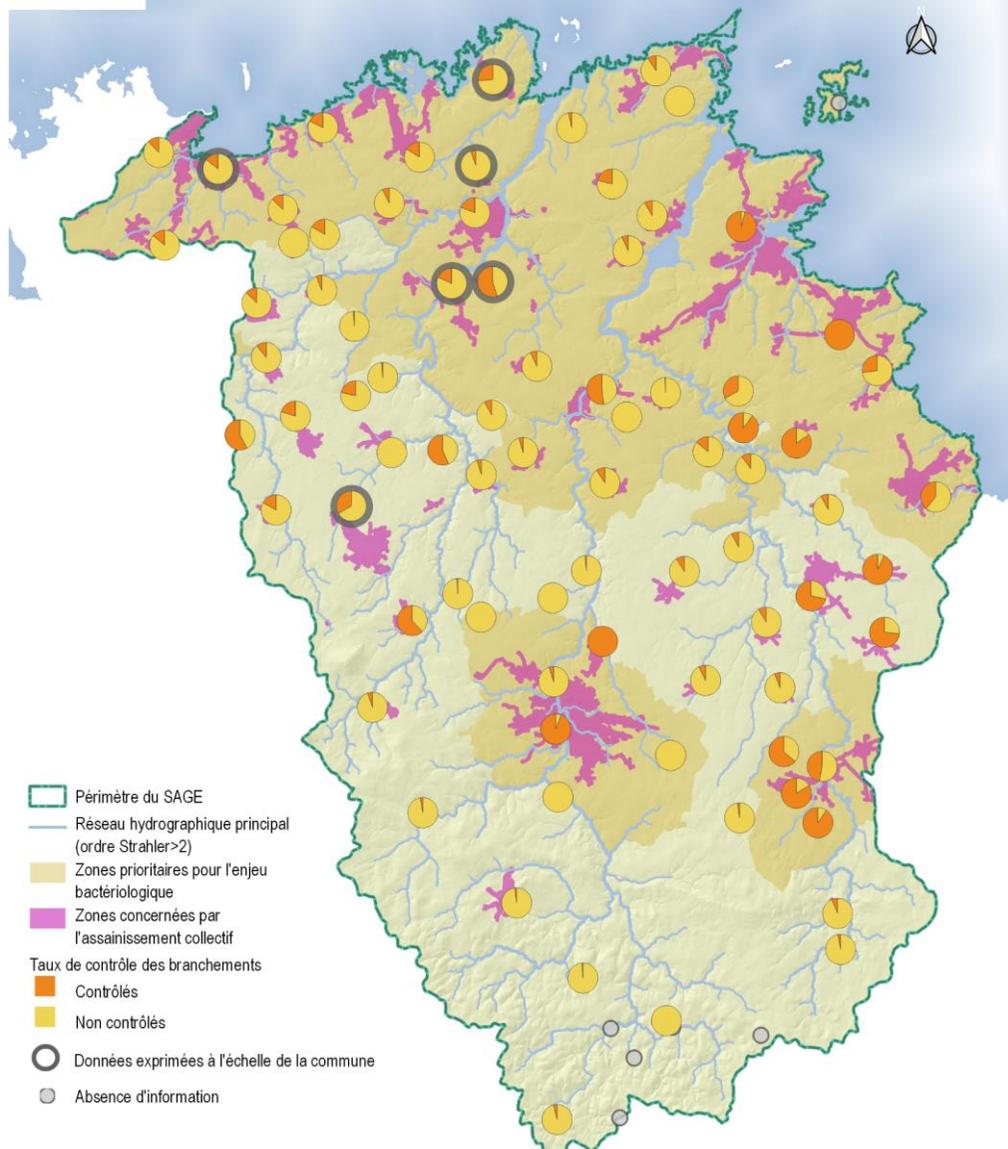


Qualité
des *eaux*

Qualité bactériologique
Limiter l'impact des assainissements collectifs



Avancement des contrôles de branchements



Pour les systèmes à cheval sur le périmètre du SAGE, les données représentées concernent l'ensemble du système.

Sources : PETR du Pays de Guingamp, Leff Armor Communauté (déc. 2019), Guingamp-Paimpol Agglomération (déc. 2019), Lannion-Trégor Communauté (déc.2019), Ile de Bréhat (mai 2020)

0 2.5 5 km

DISPOSITION 13 : Fiabiliser le fonctionnement des réseaux d'AC
Contrôle de 100% des branchements d'ici 2022 en zones prioritaires, et d'ici 2027 hors zones prioritaires

Les données sur les contrôles et la conformité des branchements par système sont disponibles pour 76 systèmes sur un total de 97 (78%). Des données supplémentaires sont disponibles à l'échelle communale concernant 15 autres systèmes.

Au total, 30 % des branchements identifiés sont contrôlés (20 370 branchements). Cela représente plus de 4 500 branchements supplémentaires contrôlés depuis le Tableau de Bord précédent.

L'essentiel des contrôles (86 %) a eu lieu sur les systèmes localisés dans les zones prioritaires.

Le taux de contrôle par système varie de 0 % à 100 %.

9 systèmes ont un taux de contrôle supérieur à 75%, essentiellement situés dans les zones prioritaires : *Plouagat Roscorgnard* et *Rue Neuve, Pléhédél, Lanleff, Pléguien, Grâces, Paimpol, Plouézec* et *Pabu*.

60 systèmes présentent un taux de contrôle des branchements inférieur à 50%. C'est le cas également à l'échelle communale (tous systèmes confondus) sur les communes de *Plouguiel, Louannec, La Roche-Jaudy, Plougrescant* et *Bégard*. A noter, que parmi ces 60 systèmes, 9 présentent un taux de contrôle nul, ce sont des systèmes avec moins de 90 branchements (sauf *Prat* : 300 branchements) mais pour partie situés dans les zones prioritaires.

Si on considère les **systèmes les plus problématiques en termes de charge hydraulique** (systèmes sur lesquels on constate les plus nombreux évènements de surverse : cf. carte dédiée), **l'avancement des contrôles de branchements et l'évolution du taux de contrôle par rapport au Tableau de Bord précédent sont très variables** : les contrôles sont bien avancés sur les systèmes de *Paimpol* (96%, en progression) et *Lanvollon* (72%, pas d'évolution) ; le taux de contrôle est encore éloigné de l'objectif à *Plouha* (39%, pas d'évolution), *Bégard Lanneven* et *Châtelaudren* (respectivement 33% à l'échelle de la commune et 47%, en progression, en particulier sur *Châtelaudren*) ; le taux de contrôle est très faible sur les systèmes de *Perros-Guirec* et *Pont-Ezer* (12% et 5%, pas d'évolution).



Qualité
des *eaux*

Qualité bactériologique Limiter l'impact des assainissements collectifs

DISPOSITION 13 : Fiabiliser le fonctionnement des réseaux d'AC
Réhabilitation de 80% des branchements non conformes identifiés dans l'année suivant la notification de non-conformité en zones prioritaires, et 50% hors zones prioritaires

On compte **17036 branchements conformes sur le territoire** (+ 3830 branchements par rapport au Tableau de Bord précédent), **soit 84% des branchements contrôlés** :
15749 branchements contrôlés conformes (+ 3504) ;
et 1287 branchements mis en conformité après un contrôle non conforme (+326).

Cela représente un peu plus du quart des branchements identifiés sur le territoire du SAGE.

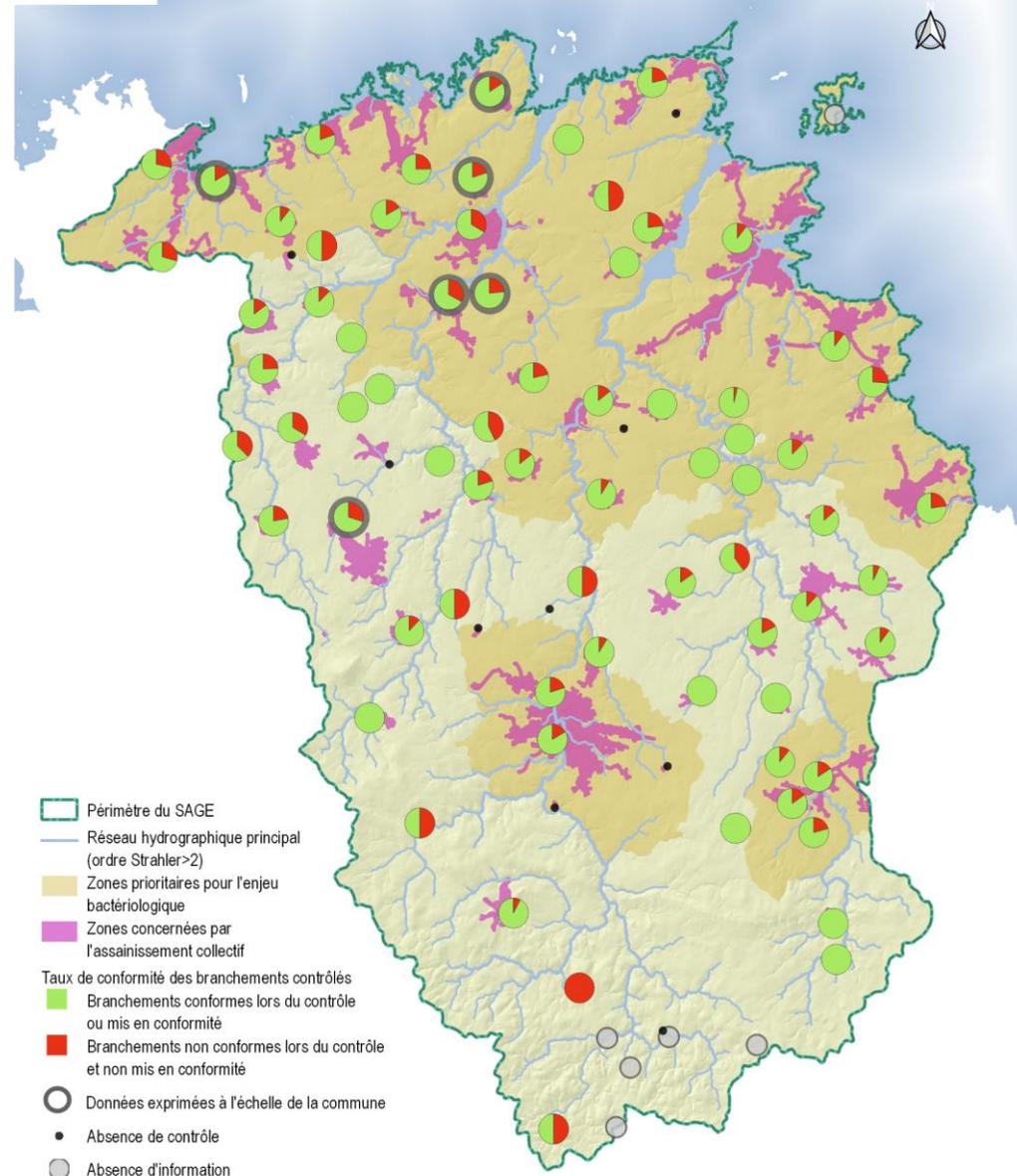
Compte tenu de la localisation des contrôles, majoritairement dans les zones prioritaires, la grande majorité des conformités (branchements conformes ou mises en conformité) est également localisée dans ces zones prioritaires (86%).

En particulier, on peut noter que 95% des mises en conformité a concerné des systèmes localisés dans les zones prioritaires et en particulier la frange littorale.

Les systèmes qui présentent les taux de contrôle et de conformité les plus élevés sont *Plouagat Roscorgnard* et *Rue neuve, Pléhédél, Pléguien, Grâce, Paimpol, Plouézec, Pabu* et *Lanleff*.



Conformité des branchements contrôlés et mises en conformité



Pour les systèmes à cheval sur le périmètre du SAGE, les données représentées concernent l'ensemble du système.

Sources : PETR du Pays de Guingamp, Leff Armor Communauté (déc. 2019), Guingamp-Paimpol Agglomération (déc. 2019), Lannion-Trégor Communauté (période 2015-2019), Ile de Bréhat (mai 2020)

0 2.5 5 km



Qualité
des **eaux**

Qualité bactériologique
Limiter l'impact des assainissements collectifs

DISPOSITION 13 : Fiabiliser le fonctionnement des réseaux d'AC
Absence de déversements au milieu dans les zones prioritaires (et éventuellement au-delà : cf. disposition 10), hors situations inhabituelles, d'ici 2023

Précautions de lecture : La carte représente uniquement les événements de déversements détectés et déclarés, par système d'assainissement : c'est le nombre d'alertes qui est représenté, car les données de temps de déversement ou de volume déversé sont moins exhaustives et moins représentatives. Un événement peut concerner un déversement sur une journée ou plus.

A noter : Les déversements au milieu sont interdits sur les réseaux séparatifs

Bilan en 2019 :

On dénombre **551 déversements au milieu détectés et déclarés**, soit 138 événements supplémentaires par rapport à 2018. 438 événements (près de 80%) ont concernés des systèmes localisés sur les communes prioritaires pour l'enjeu bactériologie. C'est aussi dans ces zones prioritaires que les systèmes sont les plus équipés pour détecter les déversements

51% de ces événements se sont produits au niveau de la station et 45% au niveau des postes de relèvement du réseau de collecte (les autres événements correspondent à des alertes pour lesquelles la distinction réseau / station n'est pas connue).

46% du total des déversements ne concernent que les systèmes de Perros-Guirec et Plouha.

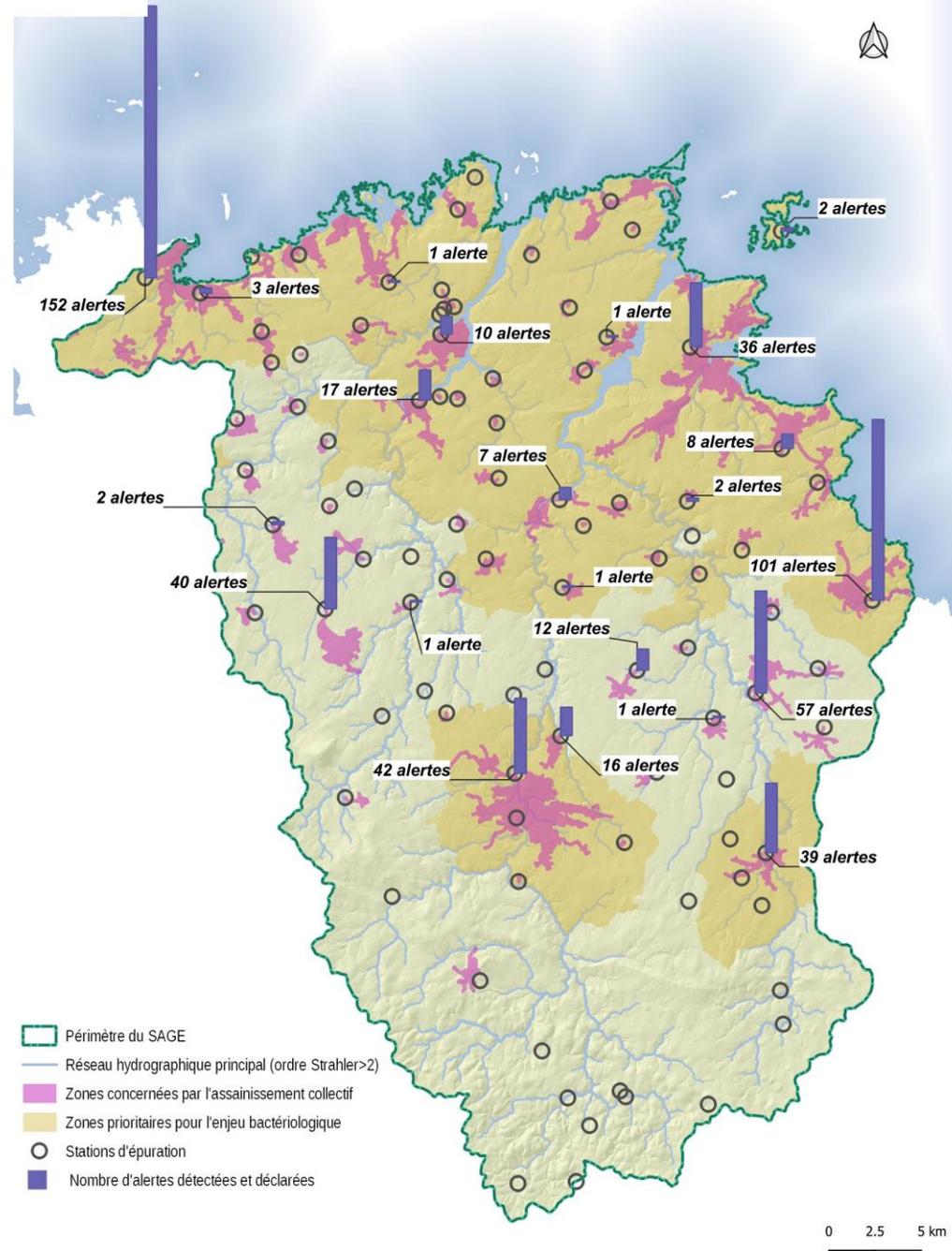
La durée totale enregistrée a été **au minimum de presque 2191 heures de déversement** (équivalent à plus de 91 jours).

Le volume total enregistré a été **au minimum de presque 294 280 m³ déversés**, dont 80% ne concernent que les systèmes de Pont-Ezer et Perros Guirec.

Les événements déclencheurs de ces déversements sont variables et pas toujours identifiés. **Les précipitations, d'intensité variable, constituent la condition la plus fréquemment identifiée des déversements** (434 événements, soit près de 80%, éventuellement associée à une autre cause).



Evènements de surverses recensés sur les réseaux et les stations en 2019





Qualité
des *eaux*

Qualité bactériologique
Limiter l'impact des assainissements collectifs

DISPOSITION 17 : S'assurer du bon fonctionnement des systèmes d'AC Suivi du milieu récepteur des systèmes de taille supérieure à 10000 EH et situés dans les zones prioritaires, permettant de mesurer l'impact de l'ensemble des rejets

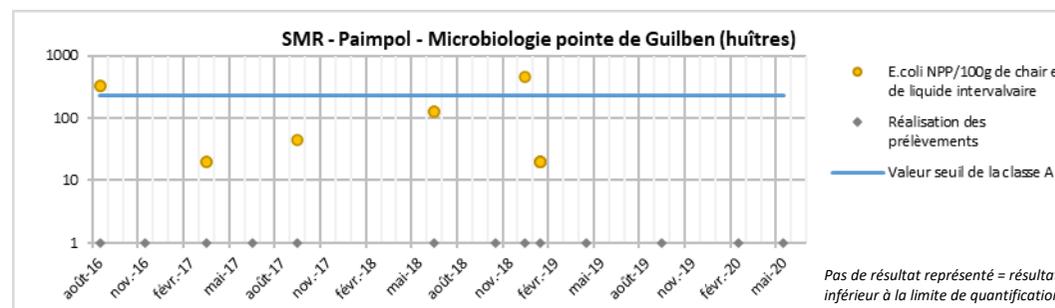
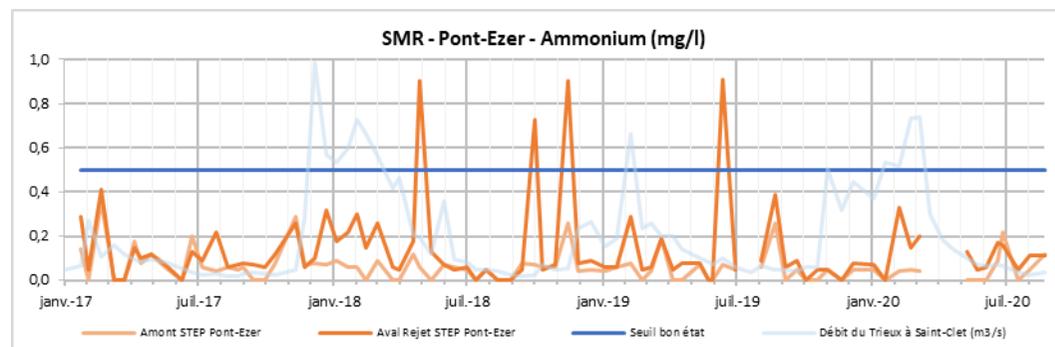
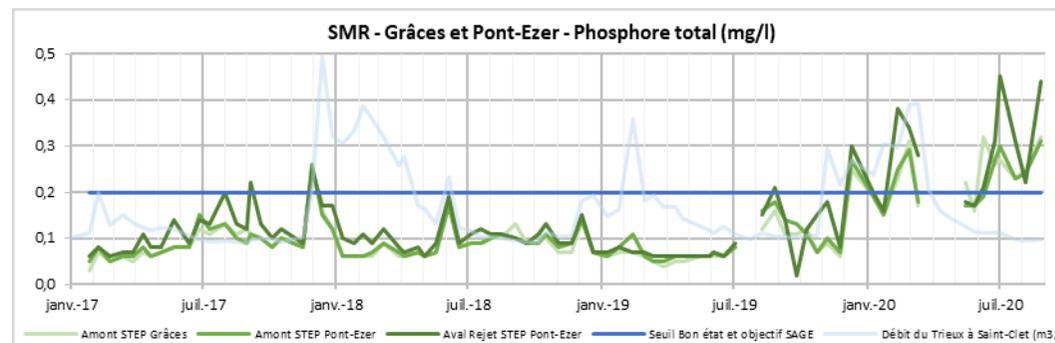
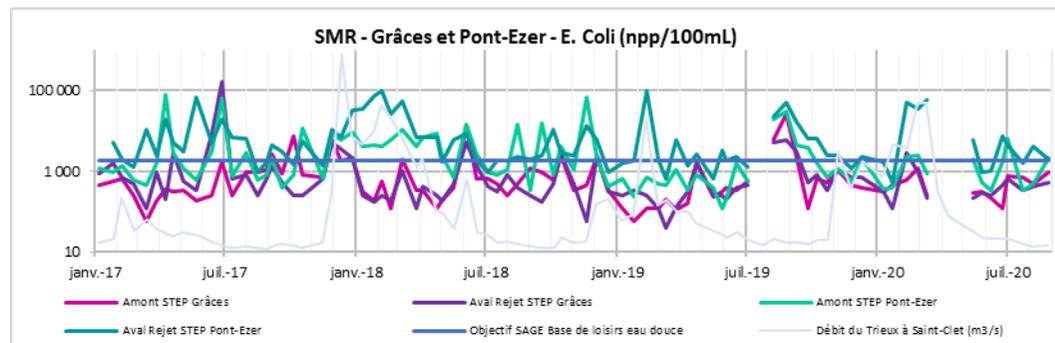
4 stations sont concernées : Perros-Guirec, Paimpol, Grâces et Pont-Ezer.

L'arrêté préfectoral de la station de **Perros-Guirec** ne prévoit pas actuellement de suivi du cours d'eau « le Dourbian ». Un suivi physico-chimique et bactériologique est prévu par le nouvel arrêté de juin 2020 et sera instauré à la mise en route de la nouvelle station en 2022 (points de suivi : amont et aval du rejet et exutoire du cours d'eau).

Pour les stations de **Grâces et Pont-Ezer**, sept points de suivi (fréquence bimensuelle, prélèvements calendaires) sont positionnés sur le Trieux, depuis l'amont de **Grâces** jusqu'à l'aval de **Pont-Ezer**. Le bilan de ce suivi sur la période janvier 2017 – septembre 2020 est représenté sur les graphiques ci-contre :

- Le traitement UV en fonctionnement sur la STEP de **Grâces** permet globalement de maintenir à l'aval du rejet, une qualité **bactériologique** équivalente à celle de l'amont, même si on observe ponctuellement des dégradations (ex. en février 2020). A l'aval de la STEP de **Pont-Ezer**, la qualité bactériologique est dégradée.
- La qualité du Trieux sur le paramètre **phosphore total** se dégrade nettement en fin de période, avec des concentrations supérieures au seuil de bon état (0,2 mg/l) ; on observe des pics jusqu'à 0,45 mg/l à l'aval de la STEP de **Pont-Ezer**, mais aussi à l'amont de la STEP de **Grâces**, avec un maximum observé à 0,32 mg/l.
- Les pics d'**ammonium** jusqu'à 0,9 mg/l observés précédemment n'apparaissent plus depuis septembre 2019 et les valeurs à l'aval de la STEP de **Pont-Ezer** restent globalement inférieures à 0,2 mg/l.

Pour la station de **Paimpol**, le suivi **bactériologique des huîtres** au niveau de la pointe de Guilben (3 mesures par an) jusqu'en mai 2020 montre une **qualité en amélioration**, avec des résultats en deçà du seuil de quantification depuis le printemps 2019. **A noter que le traitement UV sur cette station est opérationnel depuis juin 2020.**



Pas de résultat représenté = résultat inférieur à la limite de quantification
SMR : Suivi Milieu Récepteur – Source des données : Guingamp-Paimpol Agglomération, sept. 2020



Qualité
des *eaux*

Qualité bactériologique Limiter l'impact des assainissements collectifs



Conformité locale des stations d'épuration et surcharges hydrauliques (stations > 200 EH)

DISPOSITION 17 : S'assurer du bon fonctionnement des systèmes d'AC Conformité locale des stations de 200 EH et plus – bilan 2019

60 stations d'une capacité nominale de 200 EH ou plus disposent d'un arrêté préfectoral relatif au système d'assainissement, dont 32 situées en zones prioritaires (hors Pouldouran).

A noter : on distingue les stations d'une capacité de 2000 EH ou plus pour lesquelles la conformité locale est évaluée sur davantage de données de fonctionnement. D'autre part, pour les stations de moins de 500 EH, la conformité locale étant évaluée tous les 2 ans, les résultats présentés ici concernent l'année 2018 pour les stations de Ploëzal, Pléguien, Bégard Trézélan, Pludual, Tréguidel, Trélévern, Plésidy, Quemper-Guézennec Bourg, Tréglamus, Boqueho, Le Merzer, Lanrodec et Runan.

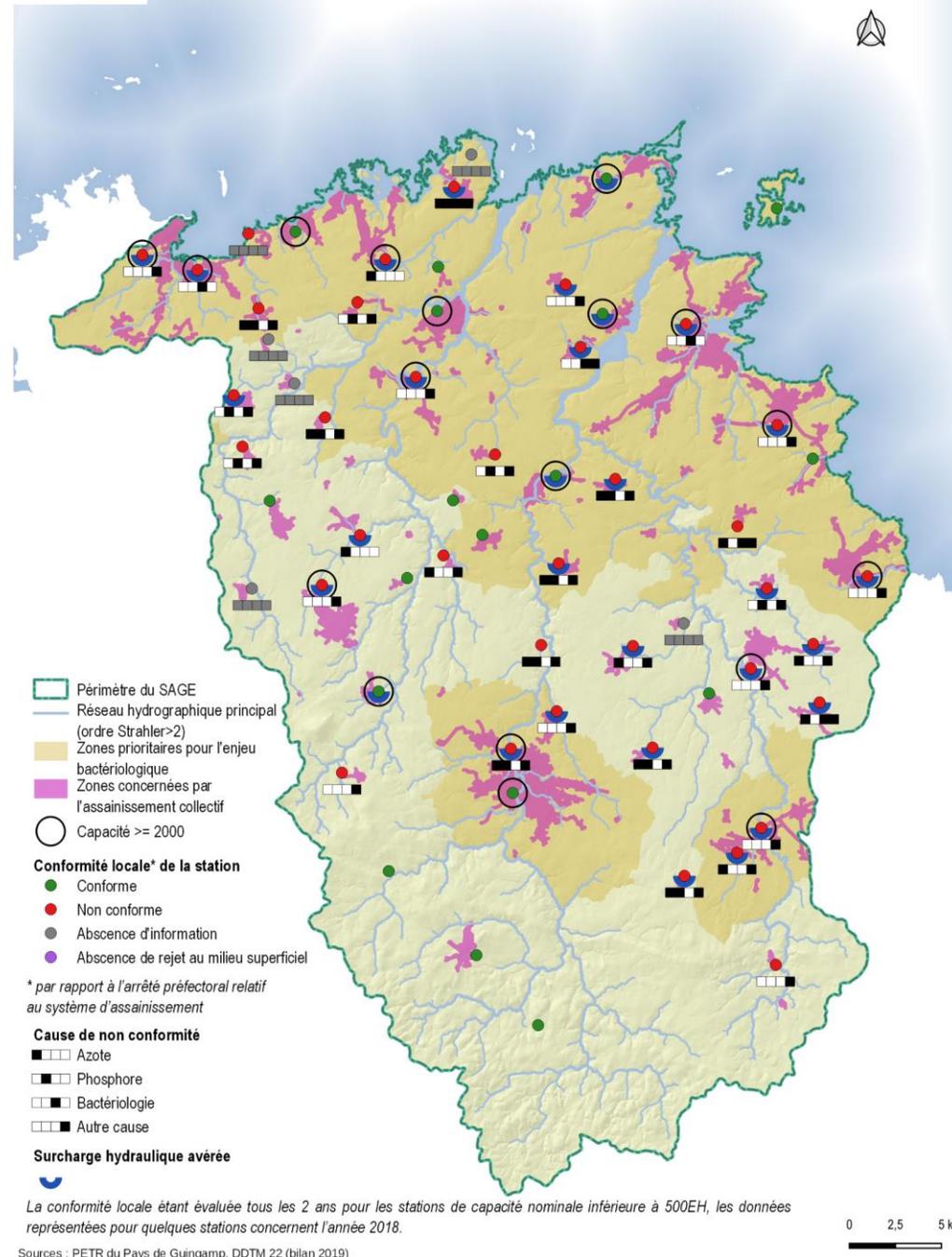
En 2019, on compte 37 stations non-conformes, soit 62% du parc de stations de plus 200EH. On observe donc une légère diminution par rapport aux 2 bilans annuels précédents.

Parmi les 4 stations les plus importantes du territoire en termes de capacité nominale : *Grâces, Perros-Guirec, Paimpol* et *Pont-Ezer*, seule la station de *Grâces* est conforme aux prescriptions de son arrêté préfectoral.

Causes de non-conformité (données disponibles pour 54 stations) :

- 17 stations non-conformes pour le paramètre Azote, combiné ou non à d'autres causes ;
- 14 stations non-conformes pour le paramètre Phosphore, combiné ou non à d'autres causes ;
- 6 stations non-conformes pour le paramètre Bactériologie, combiné ou non à d'autres causes, parmi lesquelles 5 stations situées en zone prioritaire « frange littorale ». Il s'agit en particulier des stations de *Paimpol* et *Louannec*, équipées courant 2020 d'un traitement UV, et de la station de *Pléhédél*, refaite à neuf et mise en route à l'été 2020 : la situation devrait donc s'améliorer.
- 32 stations non-conformes pour un ou plusieurs autres paramètres, combiné ou non aux paramètres précédents.

En 2019, 30 stations sont en situation de surcharge hydraulique avérée, dont 19 en zones prioritaires.





Qualité
des **eaux**

Qualité bactériologique Réduire l'impact des assainissements non collectifs

DISPOSITION 19 : Identifier les secteurs prioritaires pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Secteurs prioritaires :

Sur le territoire de *Leff Armor Communauté*, le secteur prioritaire identifié est le **bassin versant du Corzic**.

Sur le territoire de *Guingamp-Paimpol Agglomération*, les secteurs prioritaires sont **en cours de délimitation**, en tenant compte en particulier de la présence de périmètres de protection de captage, de la zone à enjeu sanitaire « Baie de Paimpol » (AP de 2013), des profils de vulnérabilité conchylicole en cours d'élaboration et des profils de baignade. A noter que sur le secteur de la Baie de Paimpol, l'existence d'une zone à enjeu sanitaire impose la réalisation des travaux de réhabilitation des installations dans un délai de 4 ans pour tous les cas de non-conformité.

Enfin, sur le territoire de *Lannion-Trégor Communauté*, l'information n'est pas connue.

Parc d'installations d'assainissement non collectif (ANC) :

L'information est connue pour 101 communes en 2019. L'information n'est pas disponible pour les 9 communes où la compétence ANC, auparavant exercée par le *Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy*, a été reprise par *Lannion-Trégor Communauté* au 1^{er} janvier 2020.

Sur ces 101 communes, on compte au total **32 652 installations** : 20 290 installations soit 62% sont localisées sur les communes prioritaires du SAGE, dont près de 80% sur la frange littorale.

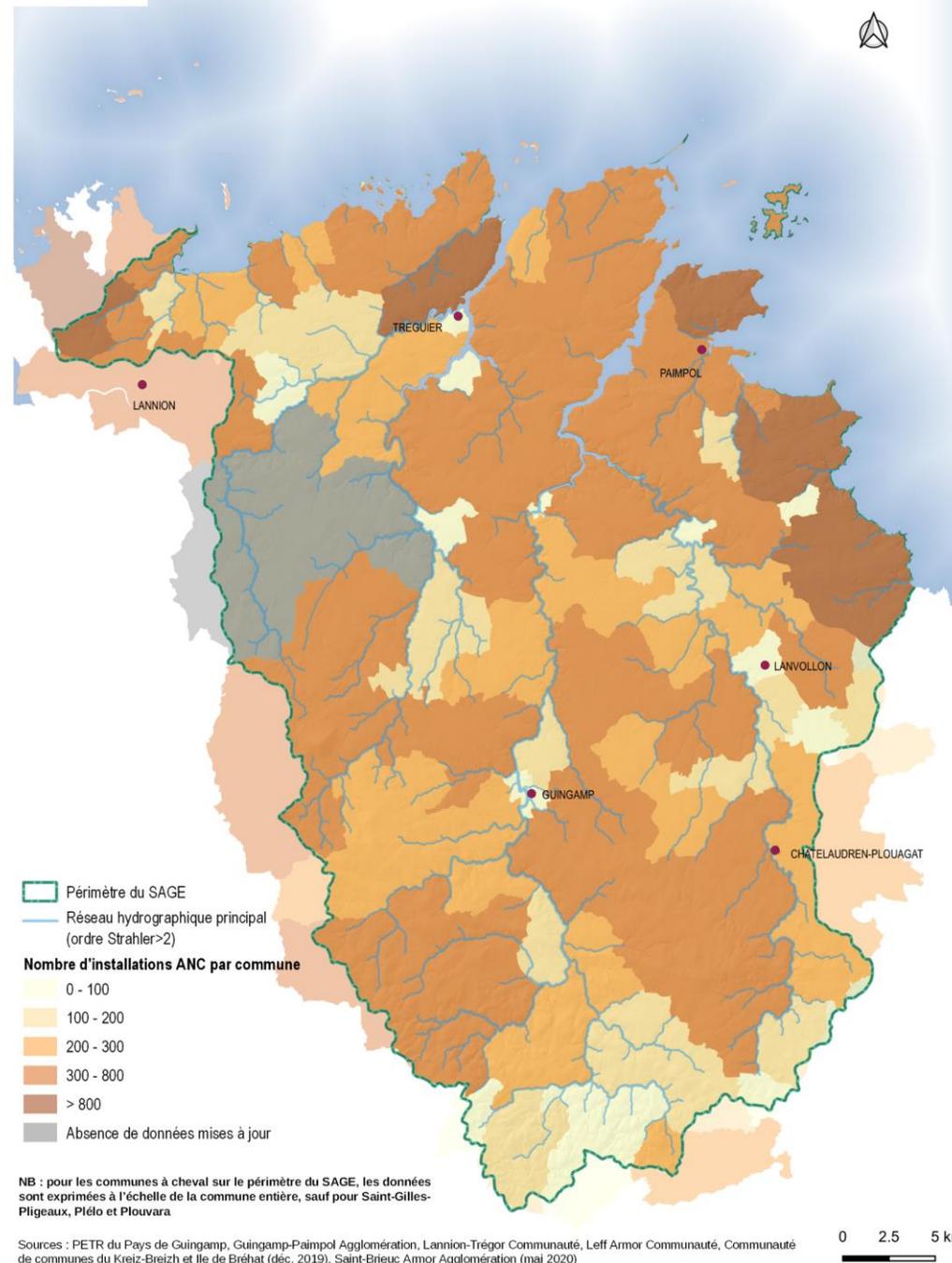
Pour comparaison, en 2017, on dénombrait sur ces mêmes communes 32974 installations dont 20621 localisées sur les communes prioritaires (dont 77% sur la frange littorale). **On constate donc une légère baisse du nombre d'installations** (qui explique une partie de l'augmentation du nombre de branchements aux réseaux d'assainissement collectif).

Selon les communes, le nombre d'installations est évidemment très variable, de 4 installations à *Pontrieux* à plus de 1100 installations à *Plouha*.

Le taux de logement en ANC varie de 10% ou moins à *Pontrieux*, *Guingamp*, *Tréguier*, *Lanvallon*, *Lannion*, *Pabu* et *Perros-Guirec*, jusqu'à 100% à *Trégonneau*, *Lannebert*, *Landebaëron*, *Saint-Jean-Kerdaniel* ou *Coadout* par exemple.



Nombre d'installations d'assainissement non collectif
par commune en 2019





Qualité
des **eaux**

Qualité bactériologique Réduire l'impact des assainissements non collectifs

DISPOSITION 20 : Réhabiliter les assainissements non collectifs polluants

Les installations d'assainissement non conformes impactantes pour le milieu représentées sur la carte regroupent uniquement les **dispositifs contrôlés non conformes et présentant un rejet direct au milieu superficiel**. Comme dans les Tableaux de Bord précédents, il s'agit donc d'une **information partielle** : il manque dans cet état des lieux les installations d'assainissement non collectif contrôlées conformes et présentant un rejet direct au milieu superficiel.

L'information n'est pas connue sur le secteur de *Lannion-Trégor Communauté* pour 2019 : **la donnée est donc disponible pour 73 communes**, soit les 2/3 des communes du SAGE.

Précautions de lecture : les données illustrées pour les communes de Guingamp-Paimpol Agglomération sont des estimations faites à partir de la connaissance du contexte et des types de dispositif en place.

Effort de contrôle des installations existantes :

On considère ici les contrôles de diagnostic initial ou les contrôles de bon fonctionnement périodique lorsqu'il a été réalisé. Globalement, pour les 73 communes pour lesquelles on dispose d'informations, on observe un **taux de contrôle des installations existantes supérieur à 75% à l'échelle communale** :

- À l'échelle du territoire du SAGE, 96% d'ANC contrôlés ;
- À l'échelle des communes prioritaires, 99% d'ANC contrôlés.

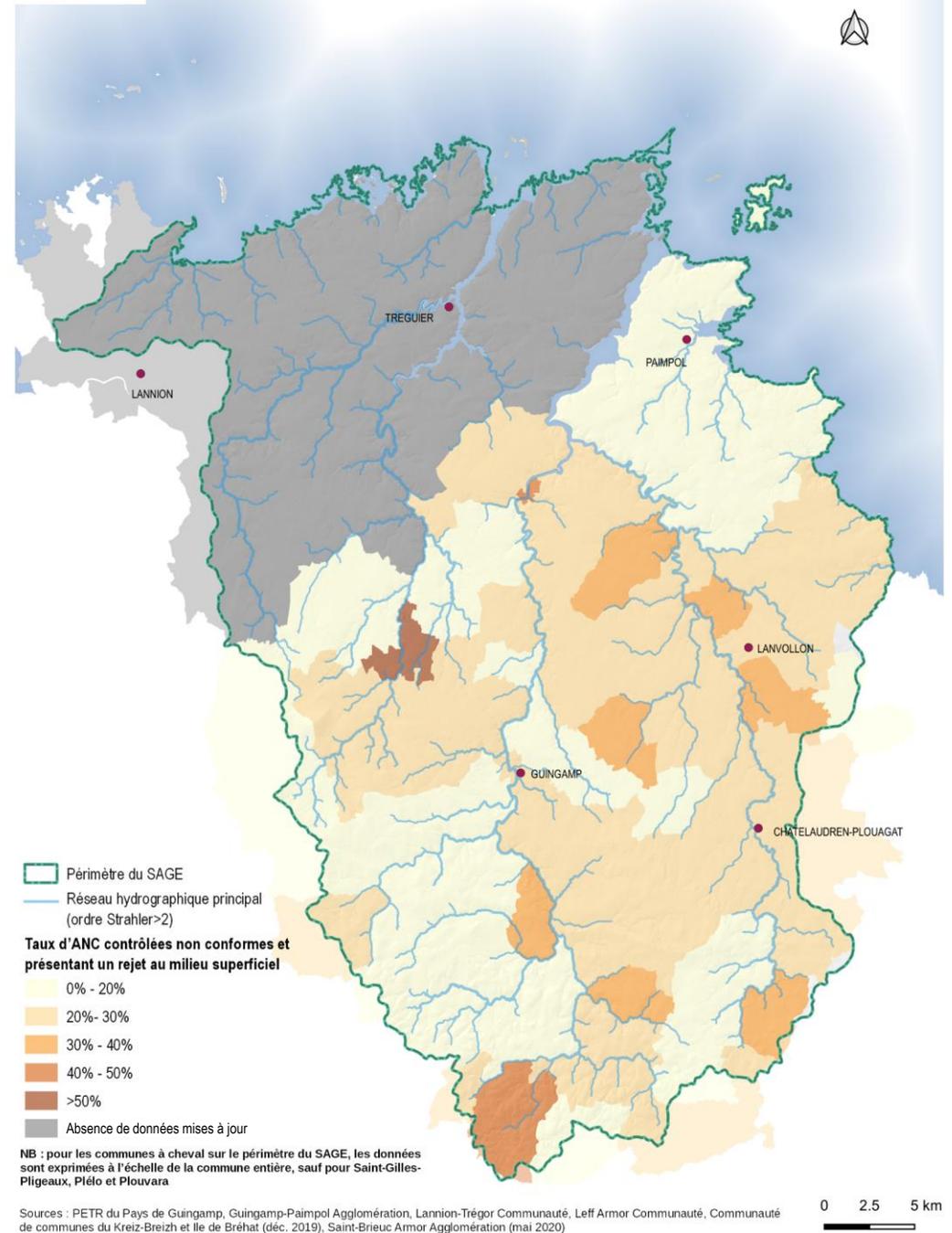
Installations contrôlées non conformes impactantes :

Globalement, pour les 73 communes pour lesquelles on dispose d'informations, **le taux d'installations ANC contrôlées non conformes et impactantes varie de 0 à 55% à l'échelle communale** :

- À l'échelle du territoire du SAGE, 20% d'ANC non conformes et impactants ;
 - À l'échelle des communes prioritaires, 17% d'ANC non conformes et impactants.
- Parmi ces 73 communes, 45 communes (soit un peu plus de 60%) présentent un taux d'installations ANC contrôlées non conformes et impactantes de 20% ou plus, dont 12 communes prioritaires du SAGE, présentant des taux entre 21% et 33% (on exclut ici Pontrioux : 2 non conformes impactantes mais seulement 4 installations).



Part des installations d'ANC contrôlées non conformes et ayant un impact sur le milieu en 2019





**Qualité
des eaux**

Qualité bactériologique
**Limiter l'impact des assainissements collectifs et
réduire l'impact des assainissements non collectifs**

DISPOSITION 16 : Réaliser ou actualiser les schémas directeurs d'assainissement

DISPOSITION 18 : S'assurer des capacités d'assainissement en amont des projets de développement

DISPOSITION 21 : Eviter la création de nouveaux rejets directs

La REGLE N°1 interdit les rejets directs d'eaux traitées au milieu superficiel pour les dispositifs d'assainissement non collectif des nouveaux bâtiments.

La disposition 16 indique que **les EPCI compétents en matière d'assainissement sont invités à réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement** dans les 3 ans suivant la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE, soit d'ici avril 2020, ou à l'actualiser s'il date de plus de 10 ans. Il est conseillé de réaliser conjointement le Schéma Directeur Eaux pluviales (disposition 38).

L'étude pour la réalisation du SDA va démarrer sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération : elle vise le patrimoine d'assainissement collectif existant (amélioration de la connaissance de ce patrimoine et de sa gestion, définition des investissements de renouvellement et optimisation des exploitations). L'étude durera 2 ans.

Il n'est pas prévu pour l'instant de réaliser un SDA à l'échelle de Leff Armor Communauté, sachant qu'il existe un SDA sur la partie nord du territoire (ex Lanvollon-Plouha) et que des diagnostics ont été menés sur les systèmes de la partie sud (notamment Châtaudren).

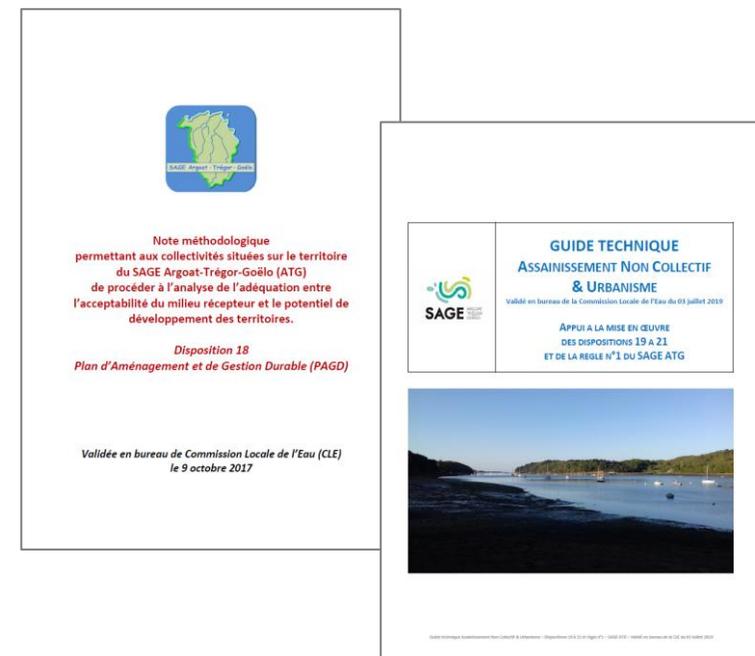
Il n'y a pas d'information disponible concernant *Lannion-Trégor Communauté*.

A noter que des Programmes Pluriannuel d'Investissement ont été élaborés : *Lannion-Trégor Communauté* dispose d'un PPI voté jusqu'en 2025, *Leff Armor Communauté* jusqu'en 2022, et des prévisions de travaux jusqu'en 2021 ont été définies par *Guingamp-Paimpol Agglomération* (cf. Tableau de Bord 2019).

La disposition 18 demande de **procéder à l'analyse de l'adéquation entre le potentiel de développement des territoires et l'acceptabilité des milieux récepteurs**, ainsi que la capacité réelle de collecte et de traitement des systèmes d'assainissement. Dans ce cadre, l'étude d'acceptabilité du milieu à l'échelle du **bassin versant du Leff**, initiée en 2019 par *Leff Armor Communauté*, est **en cours de finalisation**.

La disposition 21 vise notamment **l'élaboration ou la révision des zonages d'assainissement** en tenant compte de l'aptitude des sols à l'infiltration dans les secteurs d'extension de l'urbanisation potentiellement concernés par l'assainissement non collectif.

Une révision des zonages d'assainissement à l'échelle de l'EPCI va démarrer sur le territoire de *Leff Armor communauté*.





Qualité
des eaux

Qualité physico-chimique et chimie des eaux
Etat écologique des masses d'eau superficielles



Etat écologique 2017 des masses d'eau superficielles
(cours d'eau et estuaires)

OBJECTIF en 2021

Non dégradation de la qualité des masses d'eau superficielles et atteinte du bon état écologique pour l'ensemble des masses d'eau

Le dernier état des lieux de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, réalisé sur la période 2015-2017 et validé par le Comité de Bassin en décembre 2019, a été présenté dans le Tableau de Bord 2019. Il montre les évolutions suivantes pour les masses d'eau « cours d'eau » :

-Un reclassement pour 2 masses d'eau :

- Le *Quinic et ses affluents* (FRGR1485) passe de l'état médiocre (état simulé en 2013) à l'état moyen,
- Le *Ruisseau de Pleudaniel et ses affluents* (FRGR1464) passe de l'état mauvais à l'état médiocre.

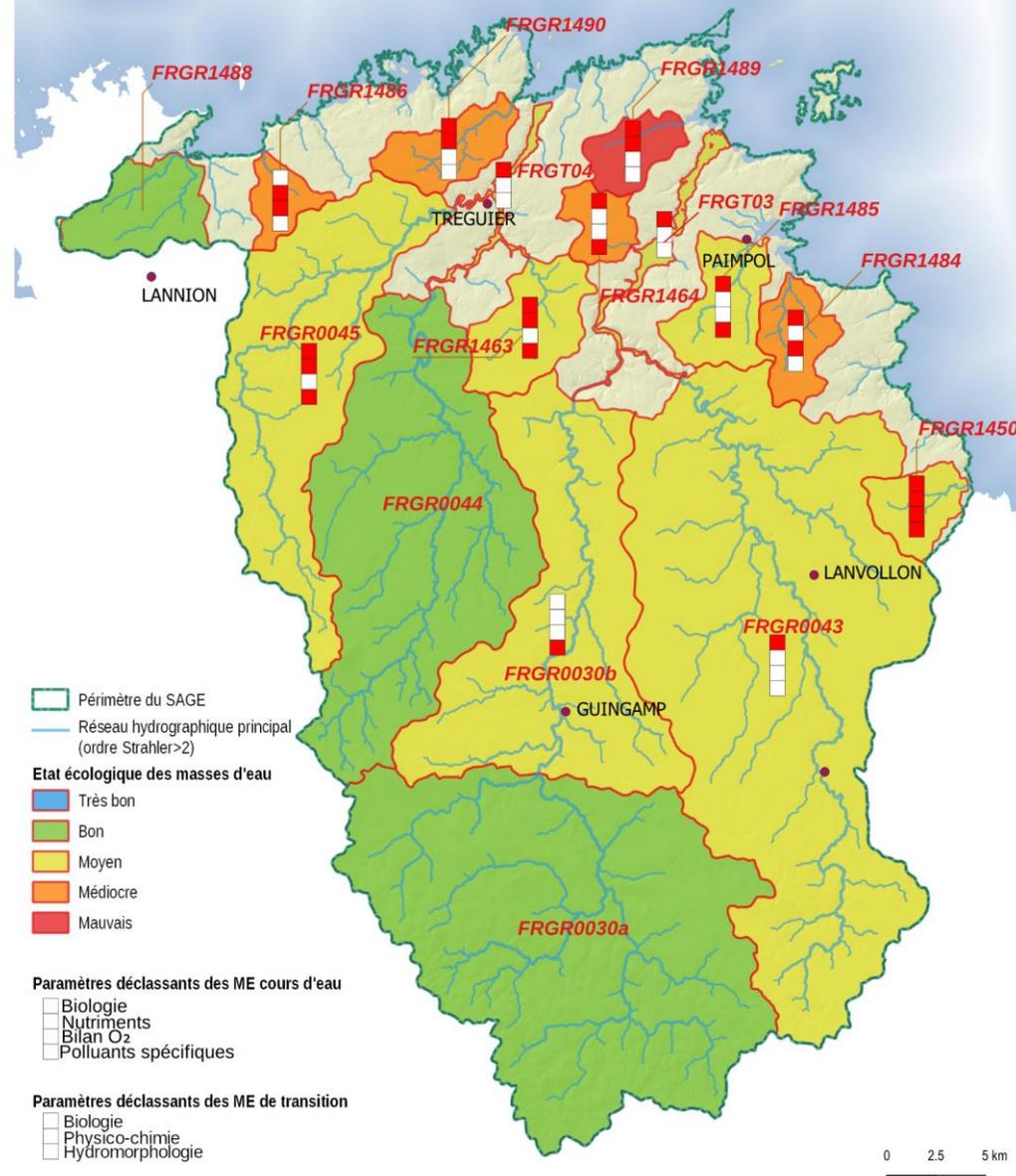
-Un déclassement de 5 masses d'eau, et notamment les masses d'eau des cours d'eau côtiers :

- Le *Guindy et ses affluents* (FRGR0045) passe du bon état à l'état moyen,
- Le *Hourdu et ses affluents* (FRGR1486), le *Ruisseau de Paimpol et ses affluents* (FRGR1484), et le *Lizildry et ses affluents* (FRGR1490) passent de l'état moyen à l'état médiocre,
- Le *Bouillenou et ses affluents* (FRGR1489) passe de l'état moyen (état simulé en 2013) à l'état mauvais.

-Pas d'évolution pour les 7 autres masses d'eau superficielles depuis l'état évalué en 2013, dont le *Trioux aval et ses affluents* (FRGR0030b), le *Leff et ses affluents* (FRGR0043), le *Corzic et ses affluents* (FRGR1450) et le *Bizien et ses affluents* (FRGR1463) qui demeurent en état moyen.

La carte ci-contre a été complétée avec l'état des masses d'eau dites « de transition », c'est-à-dire les estuaires :

- l'estuaire du *Trioux* (FRGT03) est en état moyen, le paramètre déclassant étant les algues vertes que l'on retrouve en particulier sur la vasière du Ledano (cf. Disposition 23) ;
- l'estuaire du *Jaudy* (FRGT04) est également en état moyen, le paramètre déclassant étant l'indice poissons.



Sources : PETR du Pays de Guingamp, AELB (décembre 2019)



OBJECTIFS NITRATES

- En 2021, ne pas dépasser 45 mg/l pour les cours d'eau des bassins du Guindy et du Bizien, et 40 mg/l pour les autres, hors cours d'eau côtiers
- En 2027, ne pas dépasser 40 mg/l pour tous les cours d'eau

OBJECTIF PHOSPHORE

En 2021, atteindre le bon état en tous points de suivi pour tous les cours d'eau (phosphore total : 0,2 mg/l et orthophosphates : 0,5 mg/l)

Masse d'eau « LE GUINDY ET SES AFFLUENTS » FRGR0045
Station-bilan « Le Guindy à Plouguel » 04172570



La qualité physico-chimique du *Guindy* continue de s'améliorer pour le paramètre nitrates, avec des pics estivaux (soutien d'étiage par la nappe) qui continuent de diminuer. A noter en 2020, un pic hivernal en janvier à 40 mg/l. Globalement sur la dernière année de données représentées ici (avril 2019 à mars 2020, 20 prélèvements), les concentrations maximales mesurées sont de 42 mg/l (en juillet et août 2019), la concentration moyenne s'élève à 33,1 mg/l et le percentile 90 vaut 40 mg/l.

Les pics en ammonium sont moins élevés sur les derniers mois de suivi représentés.

En revanche, la qualité reste dégradée pour les paramètres du phosphore : seuil de bon état atteint pour le phosphore dissous et largement dépassé pour le phosphore total en novembre 2019, et globalement des pics élevés pour ces 2 paramètres sur les derniers mois représentés ici. Les pics récurrents en phosphore total quelque soit la saison attestent de pollutions d'origine ponctuelle et diffuse (à noter plusieurs stations non-conformes en 2019 sur le paramètre phosphore total sur ce bassin versant). Ces concentrations en nutriments impactent le bon fonctionnement écologique du cours d'eau, qui se traduit par un déclassement de la masse d'eau pour le paramètre biologie (IBD, IBMR) notamment.

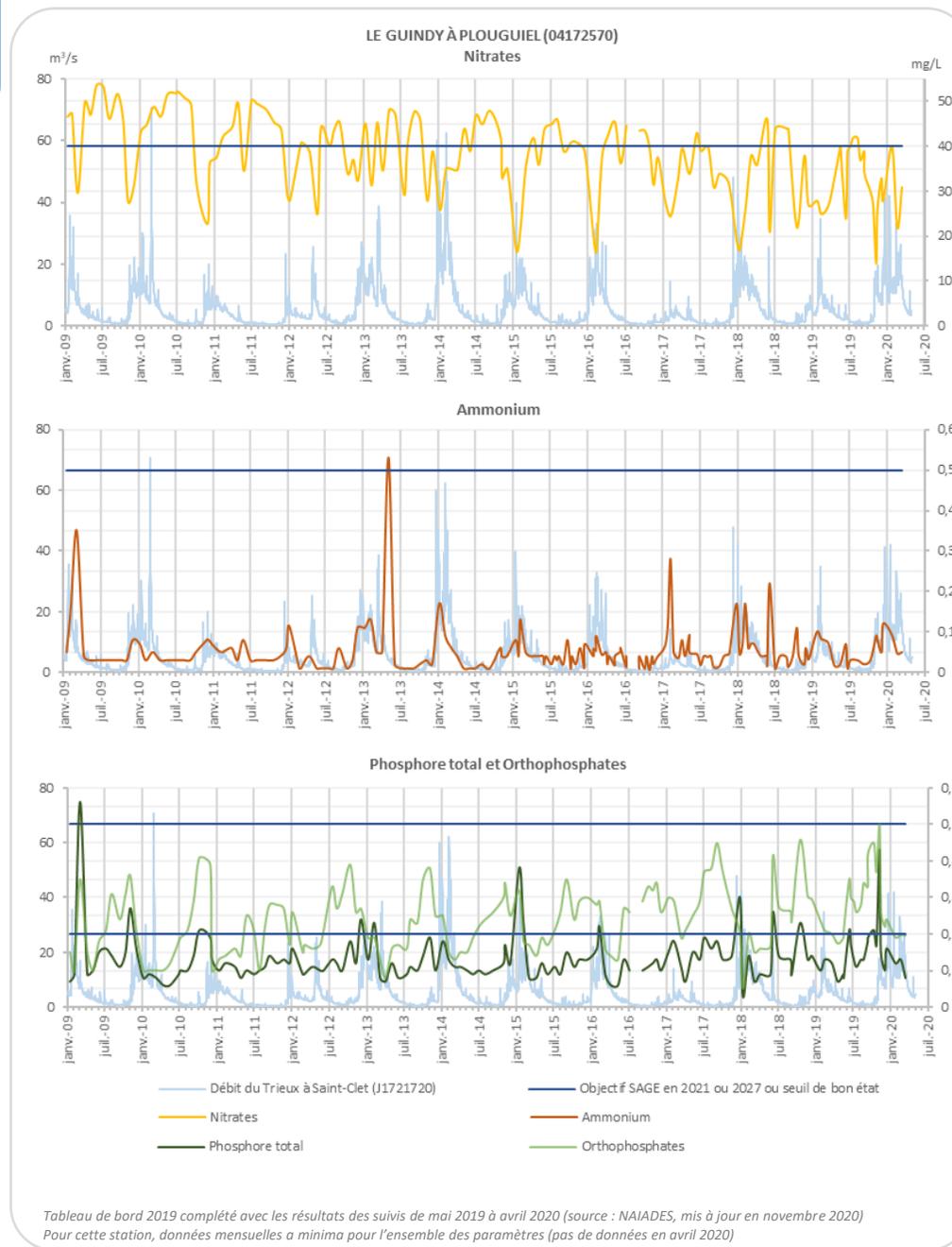
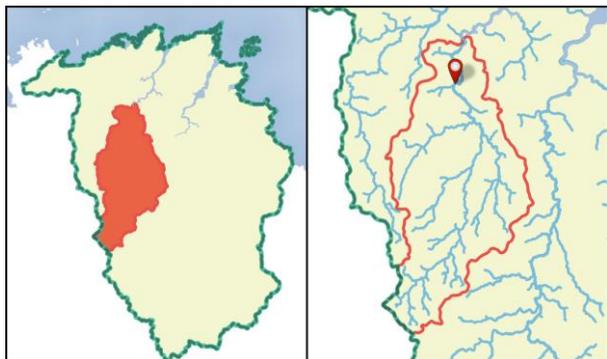


Tableau de bord 2019 complété avec les résultats des suivis de mai 2019 à avril 2020 (source : NAIADES, mis à jour en novembre 2020)
Pour cette station, données mensuelles a minima pour l'ensemble des paramètres (pas de données en avril 2020)



Masse d'eau « LE JAUDY ET SES AFFLUENTS » FRGR0044

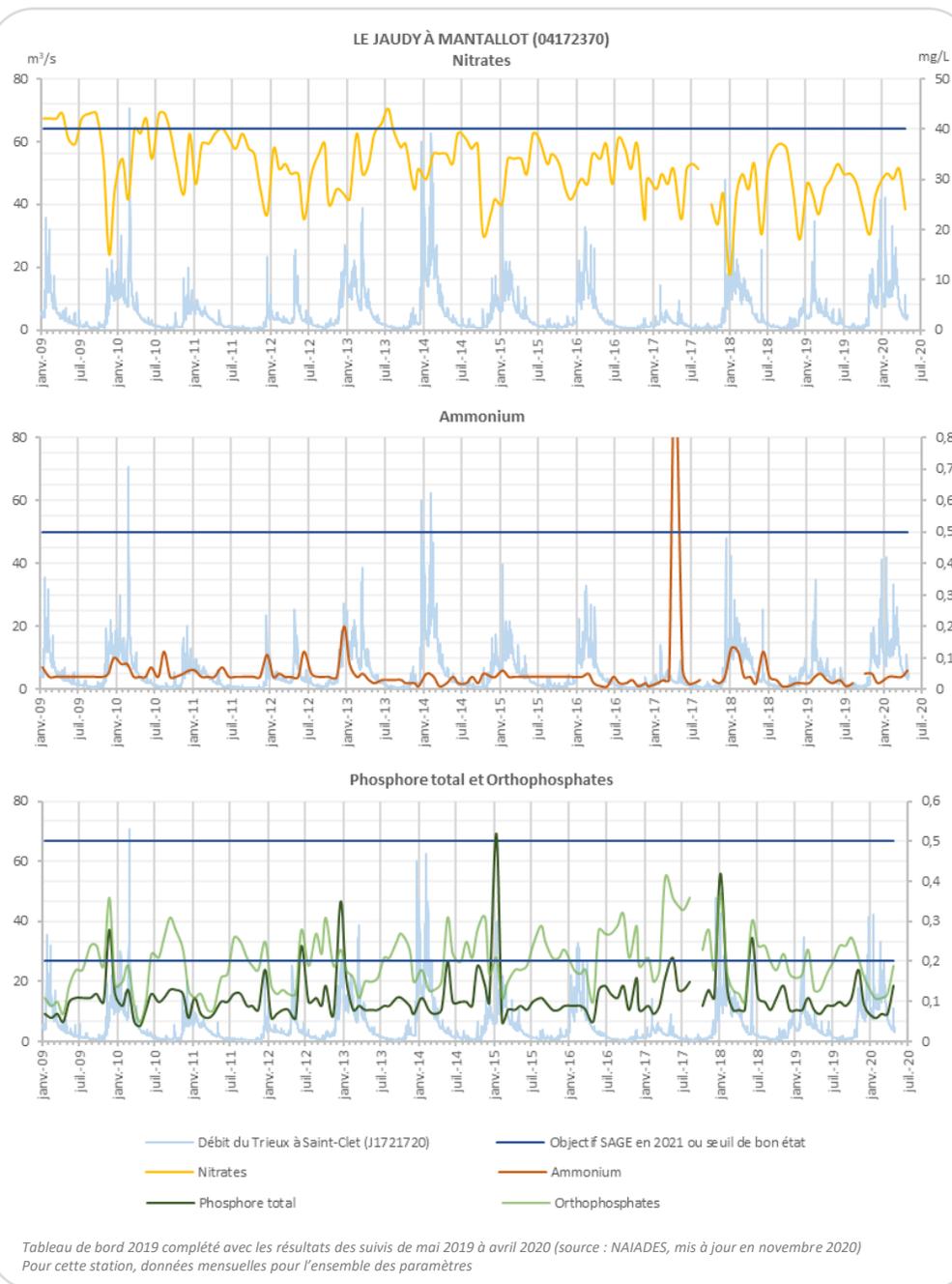
Station-bilan « Le Jaudy à Mantallot » 04172370



La qualité physico-chimique du *Jaudy* semble stable pour le paramètre nitrates, avec des concentrations qui demeurent bien en-deçà du seuil de 40 mg/l, malgré des pics estivaux encore présents. A noter, comme sur le *Guindy*, un pic hivernal, autour de 30 mg/l. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (mai 2019 à avril 2020, 12 prélèvements), la concentration moyenne est de 28,4 mg/l et le percentile 90 est à 32 mg/l. La concentration maximale mesurée est de 33 mg/l en juin 2019.

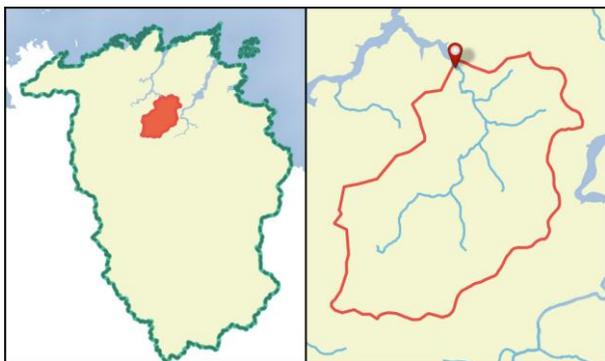
On n'observe pas de pic en ammonium sur les derniers mois de suivi représentés.

La qualité du *Jaudy* reste stable pour les paramètres du phosphore et tendrait peut-être à s'améliorer : les pics récurrents au cours de l'année traduisent une contribution de rejets ponctuels et diffus, mais ces pics restent en deçà du seuil de bon état sur les deniers mois de suivi représentés.





Masse d'eau « LE BIZIEN ET SES AFFLUENTS » FRGR1463
Station-bilan « Le Bizien à Pouldouran » 04172180



La qualité physico-chimique du *Bizien* semble se stabiliser pour le paramètre nitrates sur les derniers mois de suivi. Les concentrations mesurées oscillent autour de 40 mg/l et demeurent en-deçà du seuil de bon état de 50 mg/l. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (mai 2019 à avril 2020, 16 prélèvements), la concentration moyenne est de 41 mg/l et le percentile 90 est à 46 mg/l. La concentration maximale mesurée est de 46 mg/l en juillet et août 2019 (en début de chronique, la concentration annuelle moyenne s'élevait à 51,3 mg/l). A noter que le Bizien est toujours concerné par le contentieux européen « eaux brutes ».

La qualité reste bonne sur le paramètre ammonium.

L'amélioration de la qualité physico-chimique pour les paramètres du phosphore, identifiée sur l'année 2018, semble globalement se confirmer sur la fin de la chronique : on observe des pics résiduels en phosphore total et phosphore dissous, mais qui restent sous le seuil de bon état.

L'état écologique du *Bizien* et de ses affluents est qualifié de « moyen », la masse d'eau est déclassée pour les paramètres biologie et nutriments notamment.

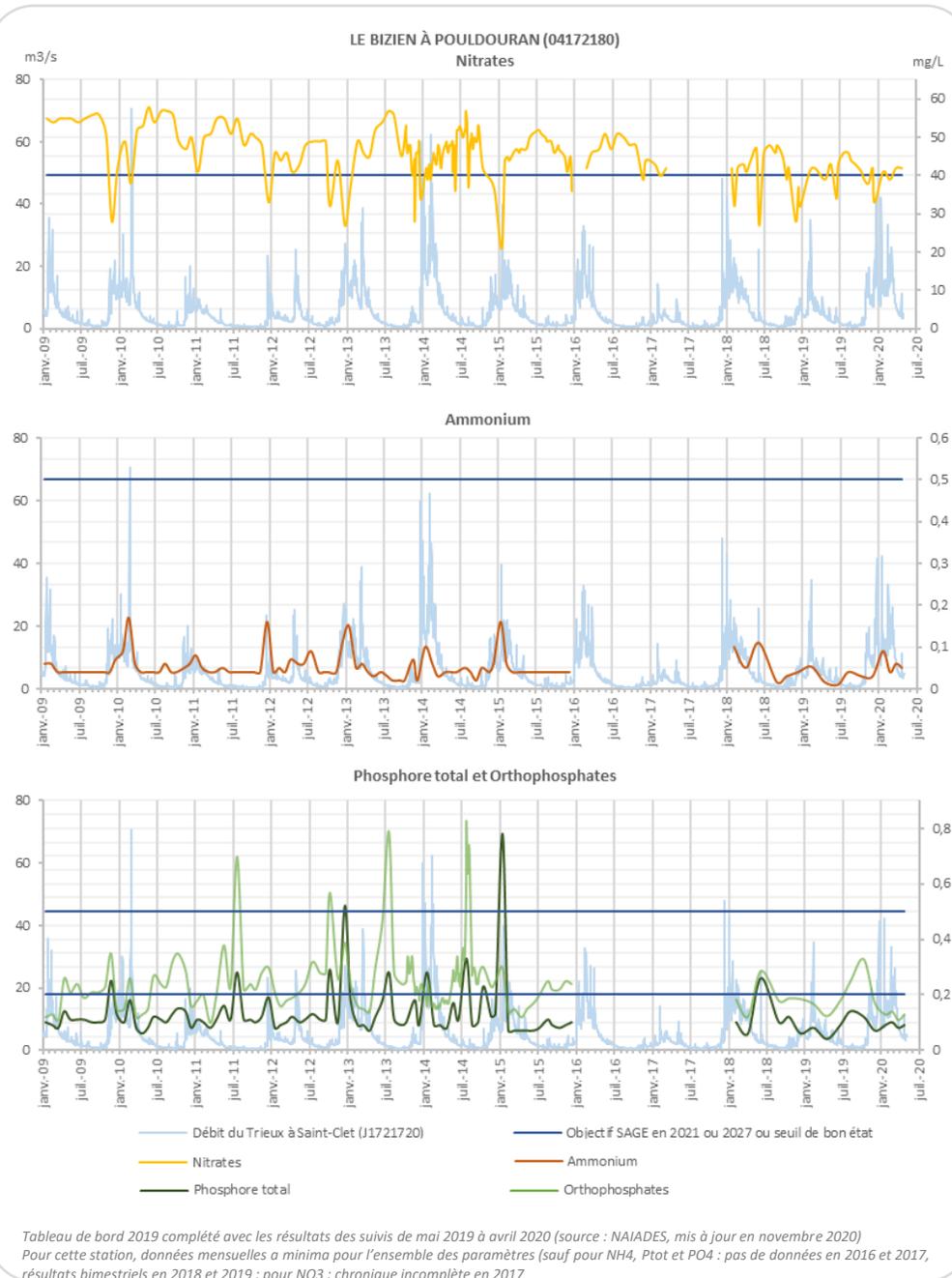
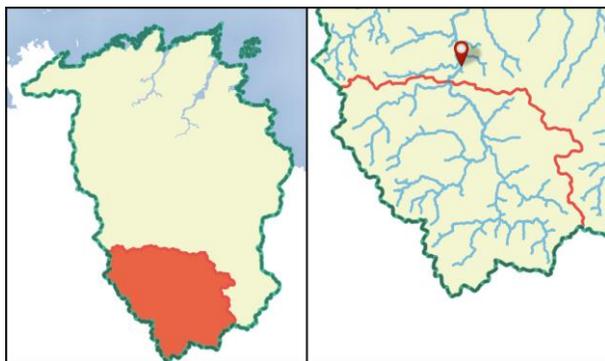


Tableau de bord 2019 complété avec les résultats des suivis de mai 2019 à avril 2020 (source : NIAIDES, mis à jour en novembre 2020)
Pour cette station, données mensuelles a minima pour l'ensemble des paramètres (sauf pour NH4, Ptot et PO4 : pas de données en 2016 et 2017, résultats bimestriels en 2018 et 2019 ; pour NO3 : chronique incomplète en 2017)



Masse d'eau « LE TRIEUX AMONT ET SES AFFLUENTS » FRGR0030a
Station « Le Trieux à Guingamp » 04171870



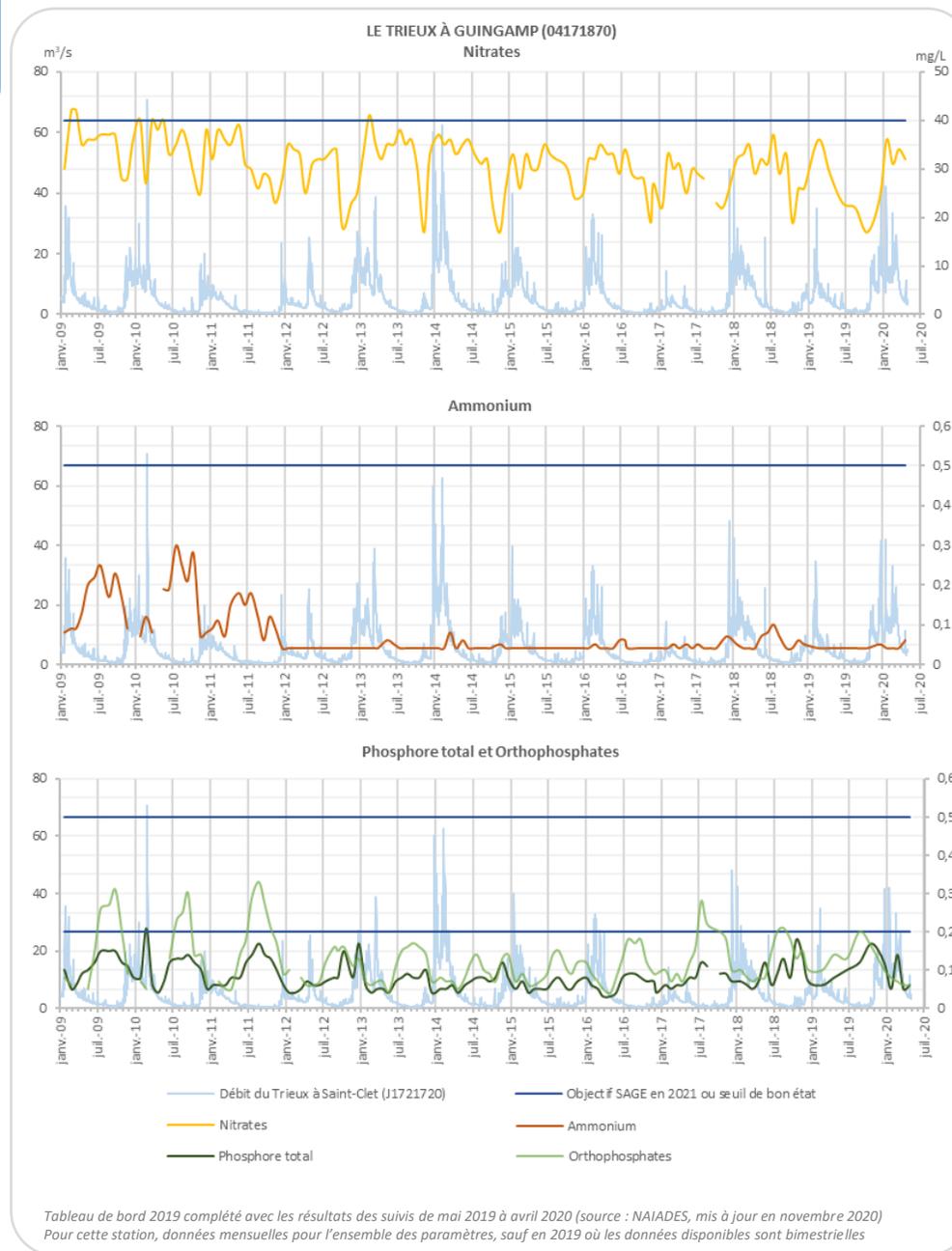
La qualité physico-chimique du *Trieux amont* demeure stable pour le paramètre **nitrates** : les concentrations oscillent autour de 25 mg/l, avec cependant des variations importantes entre les teneurs minimales et maximales observées. Le lessivage hivernal conduit à des concentrations proches de 40 mg/l. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (mai 2019 à avril 2020, 8 prélèvements), la concentration moyenne est de 27,4 mg/l et la concentration maximale mesurée est de 36 mg/l en janvier 2020.

La qualité reste bonne sur le paramètre ammonium avec des concentrations toujours faibles.

La qualité physico-chimique pour les paramètres du phosphore est globalement satisfaisante sur les derniers mois représentés, après une tendance à la dégradation depuis 2016 : les concentrations demeurent en-deçà du seuil des seuils de bon état. Cependant, on observe toujours des pics en période estivale traduisant des rejets ponctuels plus difficiles à diluer en période de basses eaux.

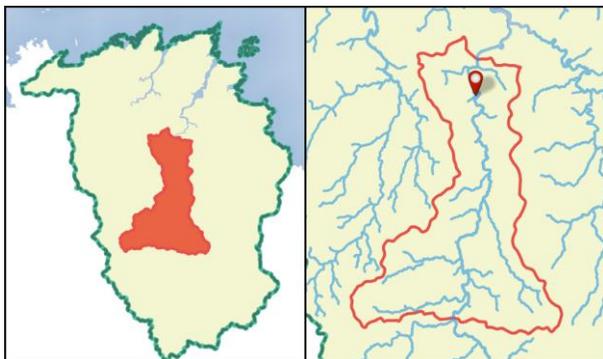
La principale station sur cette partie amont du bassin versant du *Trieux* est celle de *Bourbriac*, conforme sur l'année 2019 et sans surcharge hydraulique. On peut observer quelques communes avec un taux d'ANC non conformes impactants relativement élevé (entre 30 et 50%).

L'état écologique de la masse d'eau « *Trieux amont* » est qualifié de « bon ».





Masse d'eau « LE TRIEUX AVAL ET SES AFFLUENTS » FRGR0030b
Station-bilan « Le Trieux à Plouëc-du-Trieux » 04172060

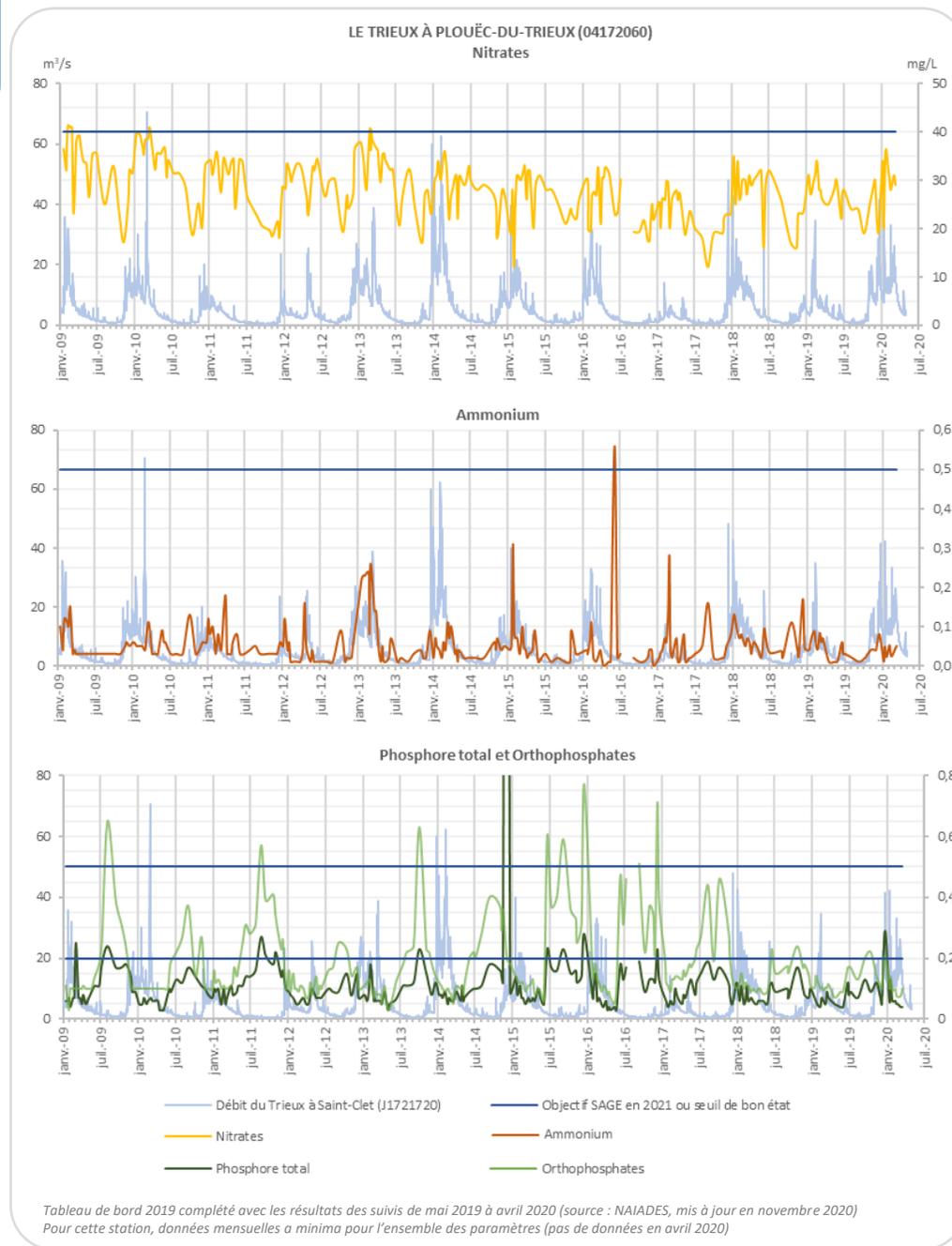


La qualité physico-chimique du *Trieux aval* reste stable pour le paramètre nitrates, mais les concentrations tendent à augmenter en fin de chronique. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (avril 2019 à mars 2020, 21 prélèvements), la concentration moyenne est de 27,6 mg/l et le percentile 90 est à 32 mg/l. La concentration maximale mesurée est de 36 mg/l en janvier 2020.

Les pics récurrents en ammonium tendent à s'estomper, ils demeurent bien inférieurs au seuil de bon état.

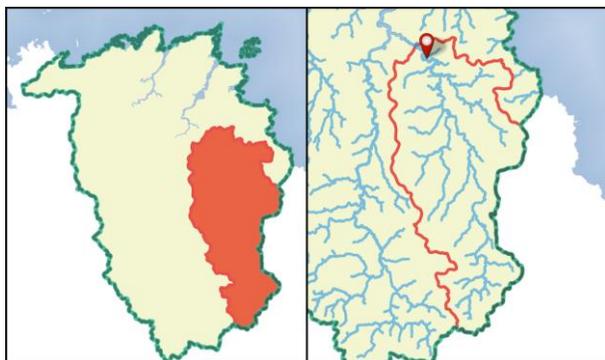
La qualité physico-chimique pour les paramètres du phosphore, qui était globalement satisfaisante depuis 2018, semble à nouveau se dégrader en fin de chronique, avec des pics estivaux mais aussi hivernaux pour les 2 paramètres phosphore total et phosphore dissous. Le pic hivernal en phosphore total en décembre 2019 dépasse le seuil de bon état.

A noter sur cette partie aval du bassin versant du *Trieux* le rejet de 2 stations parmi les plus importantes du territoire : *Grâces* (87833 EH) conforme en 2019 et sans surcharge hydraulique, et *Pont-Ezer* (22000 EH) non conforme en 2019 (notamment sur le phosphore total et l'ammonium) et en situation de surcharge hydraulique. Le taux d'ANC non conformes impactants reste inférieur à 20% sur les communes de ce secteur.





Masse d'eau « LE LEFF ET SES AFFLUENTS » FRGR0043
Station-bilan « Le Leff à Yvias » 04171450



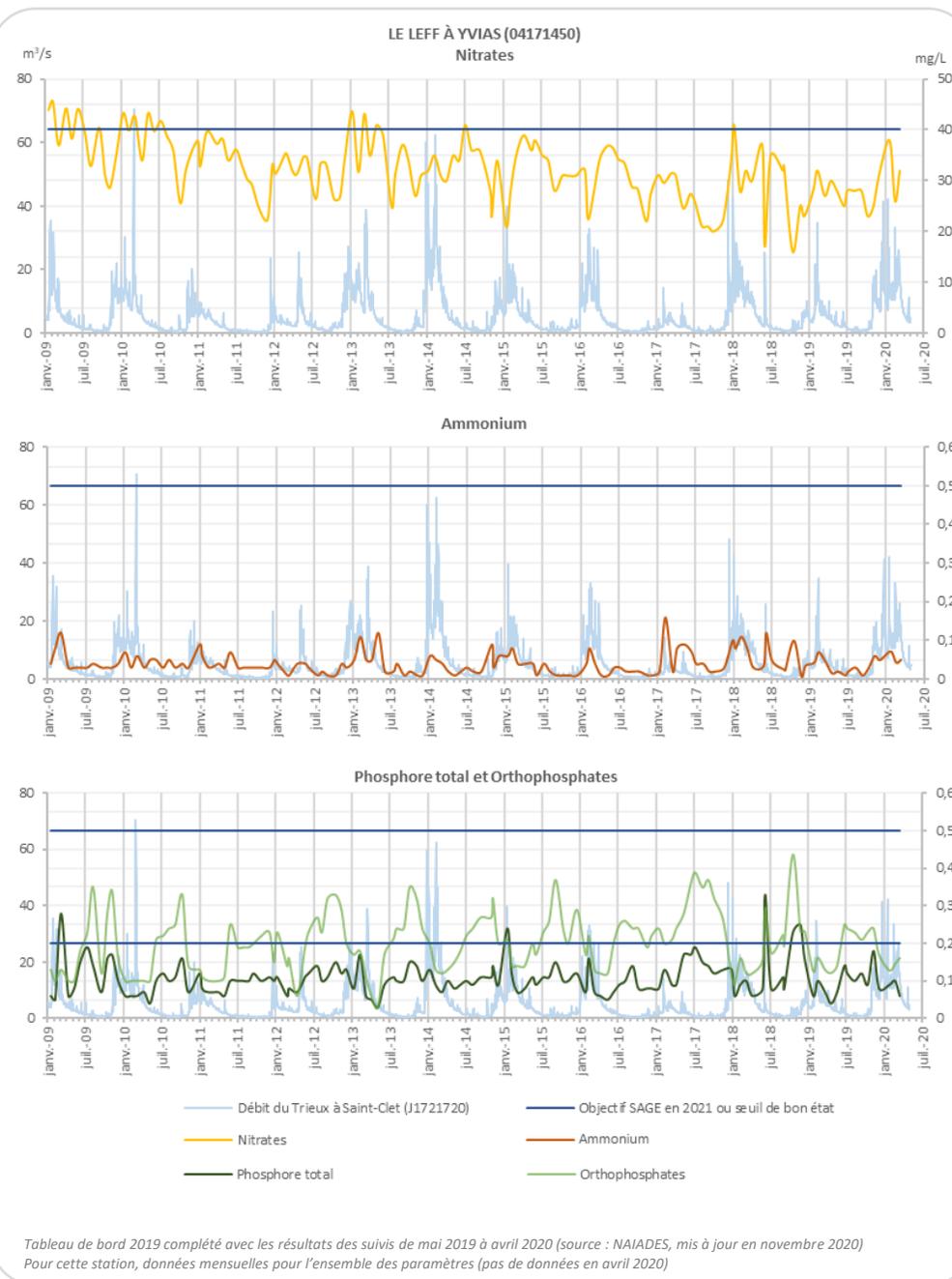
La qualité physico-chimique du *Leff* reste stable pour le paramètre nitrates mais les concentrations sont encore relativement élevée, parfois proches de l'objectif des 40 mg/l ; le pic hivernal en 2020 est bien marqué. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (avril 2019 à mars 2020, 12 prélèvements), la concentration moyenne est de 28,5 mg/l et le percentile 90 est à 32 mg/l. La concentration maximale mesurée est de 38 mg/l en janvier 2020.

Les pics en ammonium restent faibles.

La tendance à la dégradation observée sur les paramètres du phosphore semble ralentir mais les concentrations sont encore relativement élevées sur la fin de la chronique en période d'été. Ces concentrations restent cependant en-deçà du seuil de bon état.

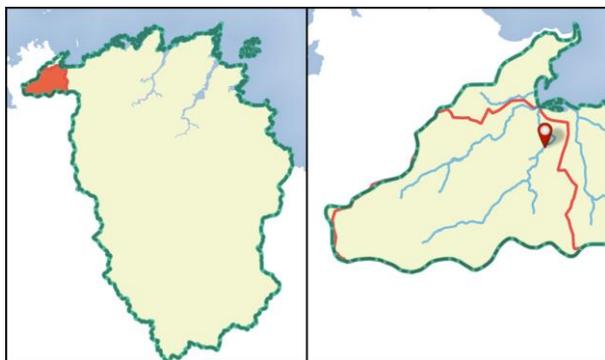
A noter plusieurs stations non conformes sur les paramètres azotés et/ou le phosphore total sur le bassin versant du *Leff* en 2019, et des taux d'ANC non conformes impactants relativement élevés (30 à 40%) sur quelques communes du bassin versant.

L'état écologique du *Leff* et de ses affluents est qualifié de « moyen », la masse d'eau est déclassée pour le paramètre biologique, en lien avec ces rejets de nutriments.





Masse d'eau « LE KERDUEL ET SES AFFLUENTS » FRGR1488
Station-bilan « Le Kergomard à Saint-Quay-Perros » 04173405



La qualité physico-chimique du *Kergomard* semble s'améliorer pour le paramètre nitrates, avec des concentrations ne dépassant pas les 25 mg/l sur la fin de la chronique. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (avril 2019 à février 2020, 6 prélèvements), la concentration moyenne est de 19 mg/l et la concentration maximale mesurée est de 24 mg/l en avril et juin 2019.

La qualité reste bonne sur le paramètre ammonium et les pics semblent moins marqués.

La qualité physico-chimique pour les paramètres du phosphore, fortement dégradée jusqu'en 2018, est meilleure sur la fin de la chronique, avec des concentrations qui restent en deçà du seuil de bon état pour le phosphore total et le phosphore dissous, y compris à l'étiage.

Il n'y a pas de station d'épuration rejetant dans ce cours d'eau mais de nombreux postes de relevage sont présents sur ce bassin versant fortement urbanisé.

L'état écologique de cette masse d'eau est qualifié de « bon ».

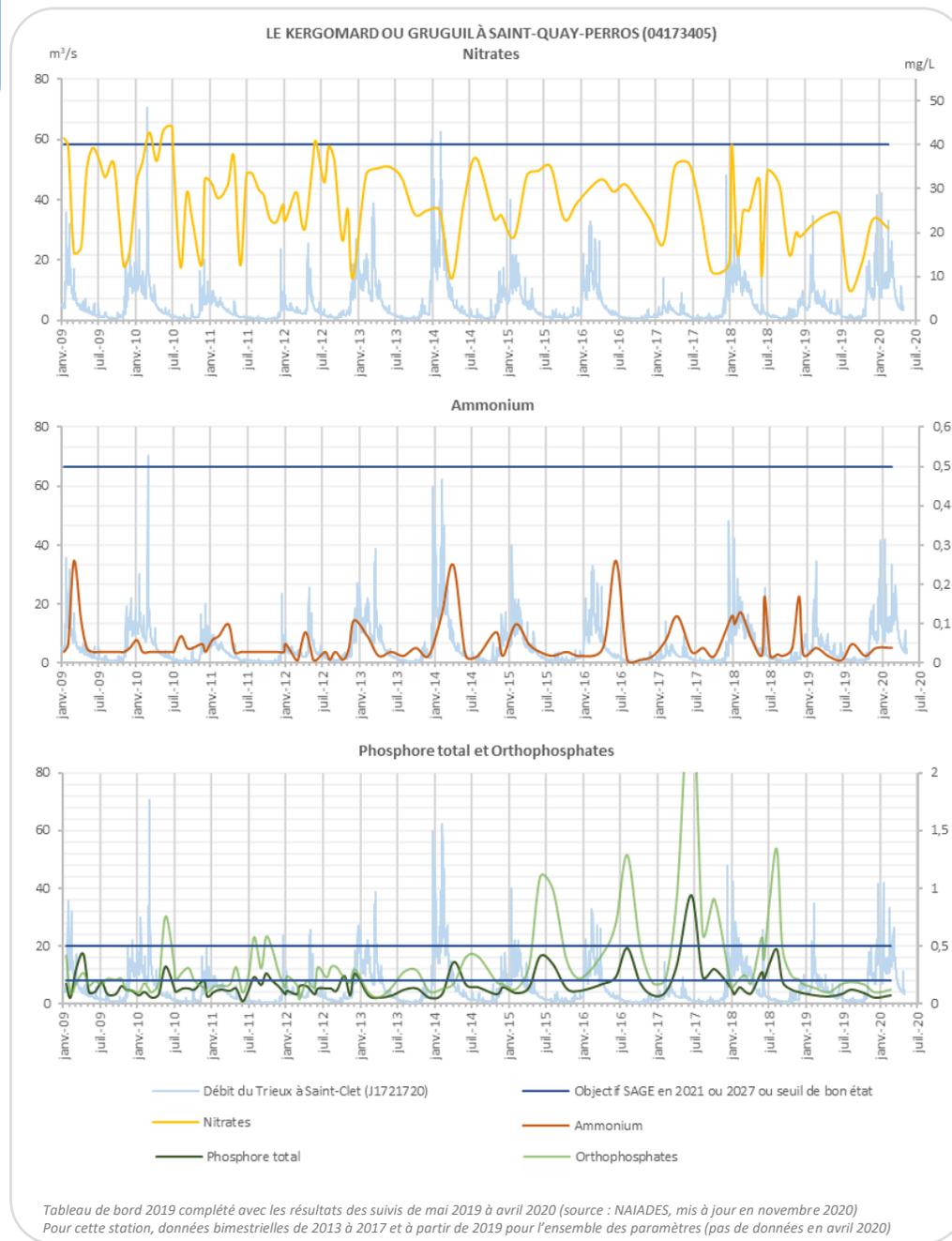


Tableau de bord 2019 complété avec les résultats des suivis de mai 2019 à avril 2020 (source : NAIADES, mis à jour en novembre 2020)
Pour cette station, données bimestrielles de 2013 à 2017 et à partir de 2019 pour l'ensemble des paramètres (pas de données en avril 2020)



Masse d'eau « LE DOURDU ET SES AFFLUENTS » FRGR1486
Station-bilan « Le Dourdu à Louannec » 04173390



La qualité physico-chimique du *Dourdu* reste très dégradée pour le paramètre **nitrates**, avec des pics estivaux bien au-delà du seuil de bon état de 50 mg/l. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (mai 2019 à février 2020, 9 prélèvements), la concentration moyenne est de 43,2 mg/l et la concentration maximale mesurée est de 59 mg/l en juillet 2019.

Les pics en ammonium sont récurrents en période de hautes eaux, et relativement élevés même s'ils restent en-deçà du seuil de bon état.

La qualité physico-chimique reste très dégradée pour le paramètre **phosphore dissous**, avec des pics à l'étiage plus de 6 fois supérieurs à l'objectif du SAGE. Sur la dernière année de données représentée, **un seul résultat est conforme à l'objectif**. Il n'y a pas de données récentes disponibles pour le phosphore total sur cette station-bilan.

La station d'épuration de *Kermaria-Sulard*, de capacité 750 EH, non conforme en 2019 et identifiée comme la principale cause de la dégradation observée, est en cours de restructuration.

La masse d'eau du *Dourdu*, en état « médiocre », est déclassée pour les paramètres nutriments et bilan en oxygène.

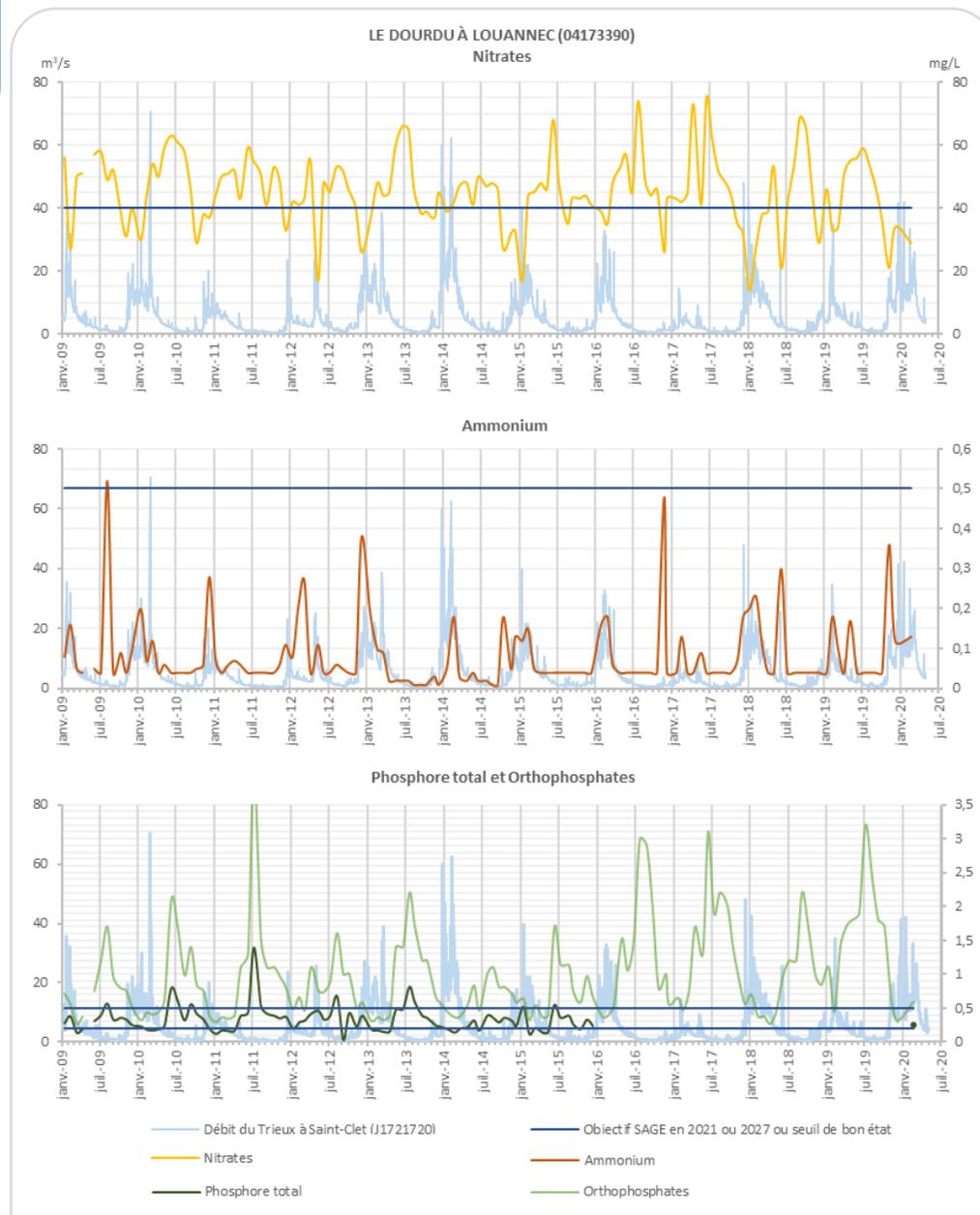
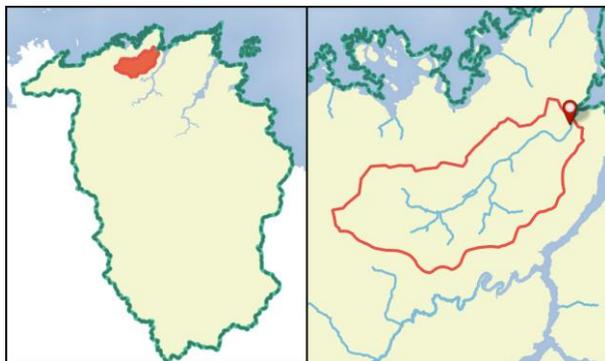


Tableau de bord 2019 complété avec les résultats des suivis de mai 2019 à avril 2020 (source : NAIADES, mis à jour en novembre 2020)
Pour cette station, données mensuelles puis bimestrielles à partir de 2020 (pas de données en avril 2020), pour le Ptot : pas de données de 2016 à 2019



Masse d'eau « LE LIZILDY ET SES AFFLUENTS » FRGR1490
Station-bilan « Le Lizildry à Plougrescant » 04172578



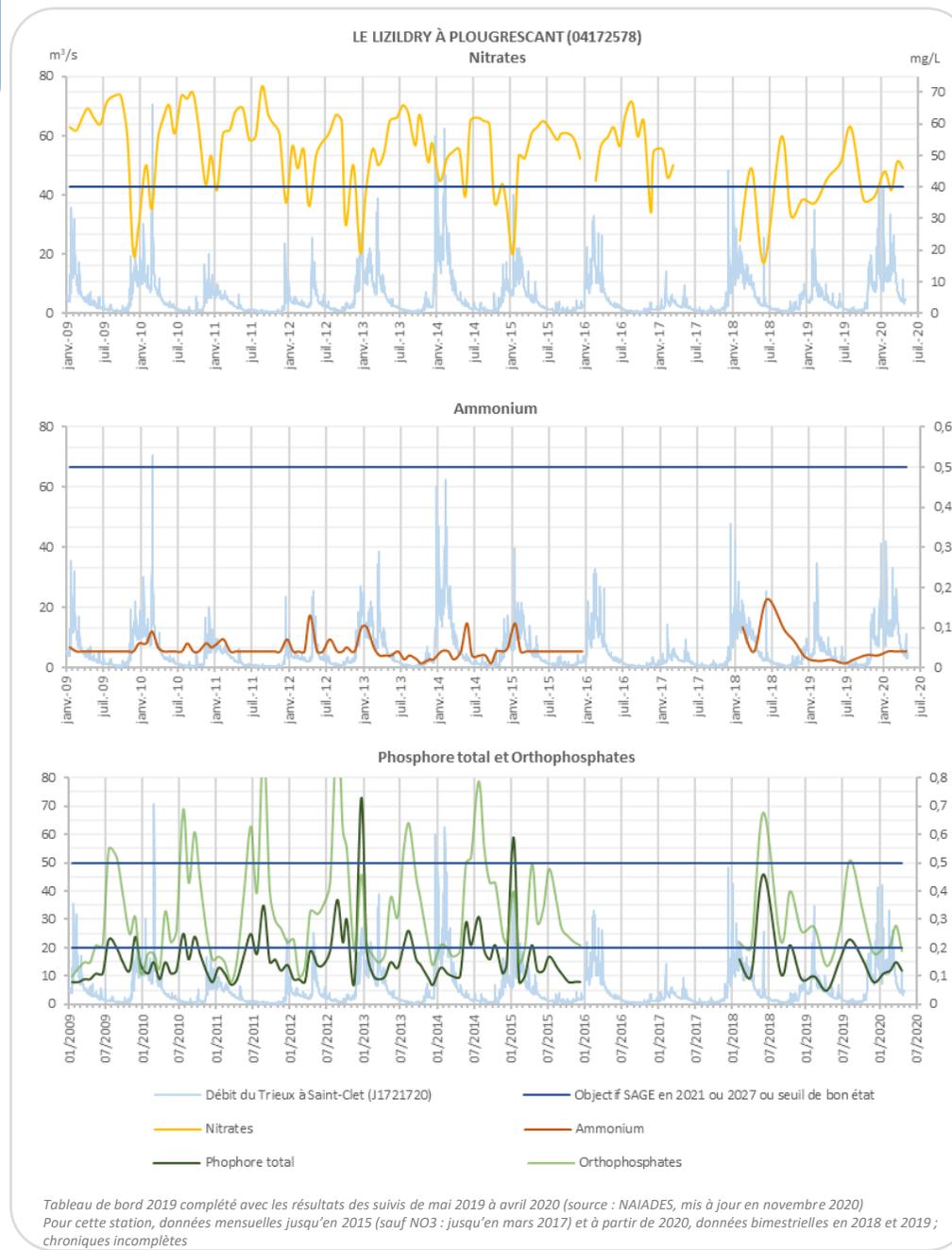
La qualité physico-chimique du *Lizildry* reste stable et dégradée pour le paramètre nitrates, avec des valeurs qui se maintiennent au-delà de 40 mg/l sur la fin de la chronique pour presque tous les prélèvements représentés. Les pics estivaux dépassent le seuil de bon état de 50 mg/l. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (mai 2019 à avril 2020, 8 prélèvements), la concentration moyenne est de 44,8 mg/l et la concentration maximale mesurée est de 59 mg/l en août 2019.

On n'observe plus de pics en ammonium sur la fin de la chronique représentée.

La qualité physico-chimique reste médiocre pour les paramètres du phosphore, avec des pics récurrents, qui atteignent les seuils de bon état à l'étiage. Ces pics sont liés à des rejets ponctuels.

A noter que le *Lizildry* a fait l'objet d'un suivi expérimental en 2019 par le comité de bassin versant du Jaudy-Guindy-Bzien et des ruisseaux côtiers, à travers 4 points de suivi répartis de l'amont à l'aval, prélevés tous les mois. Il en ressort des concentrations élevées sur l'ensemble de ces points de suivi (2/3 des résultats à plus de 40 mg/l et 1/3 au-delà de 50 mg/l, maximum mesuré à 76 mg/l), en particulier à l'amont du bassin et pendant la période d'étiage sur tous les points de suivi.

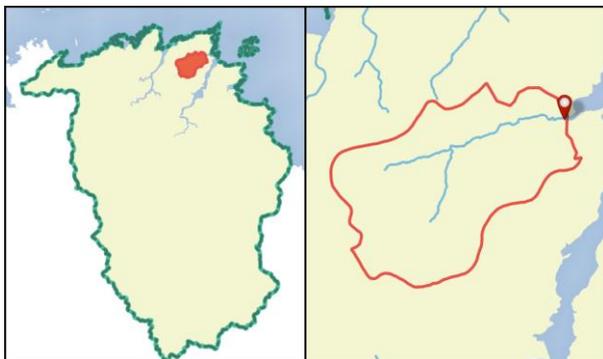
Cette masse d'eau en état « médiocre » est déclassée pour les paramètres nutriments et biologie.





Masse d'eau « LE BOUILLENOU ET SES AFFLUENTS » FRGR1489

Station-bilan « Le Bouillennou à Pleubian » 04172100



La qualité physico-chimique du *Bouillennou* reste très dégradée pour le paramètre nitrates, avec des valeurs le plus souvent au-delà de 40 mg/l et des pics à plus de 50 mg/l. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (juin 2019 à avril 2020, 8 prélèvements), la concentration moyenne est de 48,5 mg/l et la concentration maximale mesurée est de 55 mg/l en mars 2020.

On n'observe qu'un faible pic en ammonium lors du dernier hiver.

La qualité physico-chimique du *Bouillennou* reste très dégradée aussi pour le paramètre phosphore dissous, avec des pics très marqués à l'étiage : 1,2 mg/l en octobre 2019. Il n'y a pas de données récentes sur cette station pour le paramètre phosphore total.

Une station de capacité 800 EH sur ce bassin versant, non conforme en 2019 et en situation de surcharge hydraulique.

Cette masse d'eau, en état « mauvais », est déclassée notamment pour le paramètre biologie, ce qui traduit l'impact des rejets ponctuels sur ce bassin (assainissement, serres).

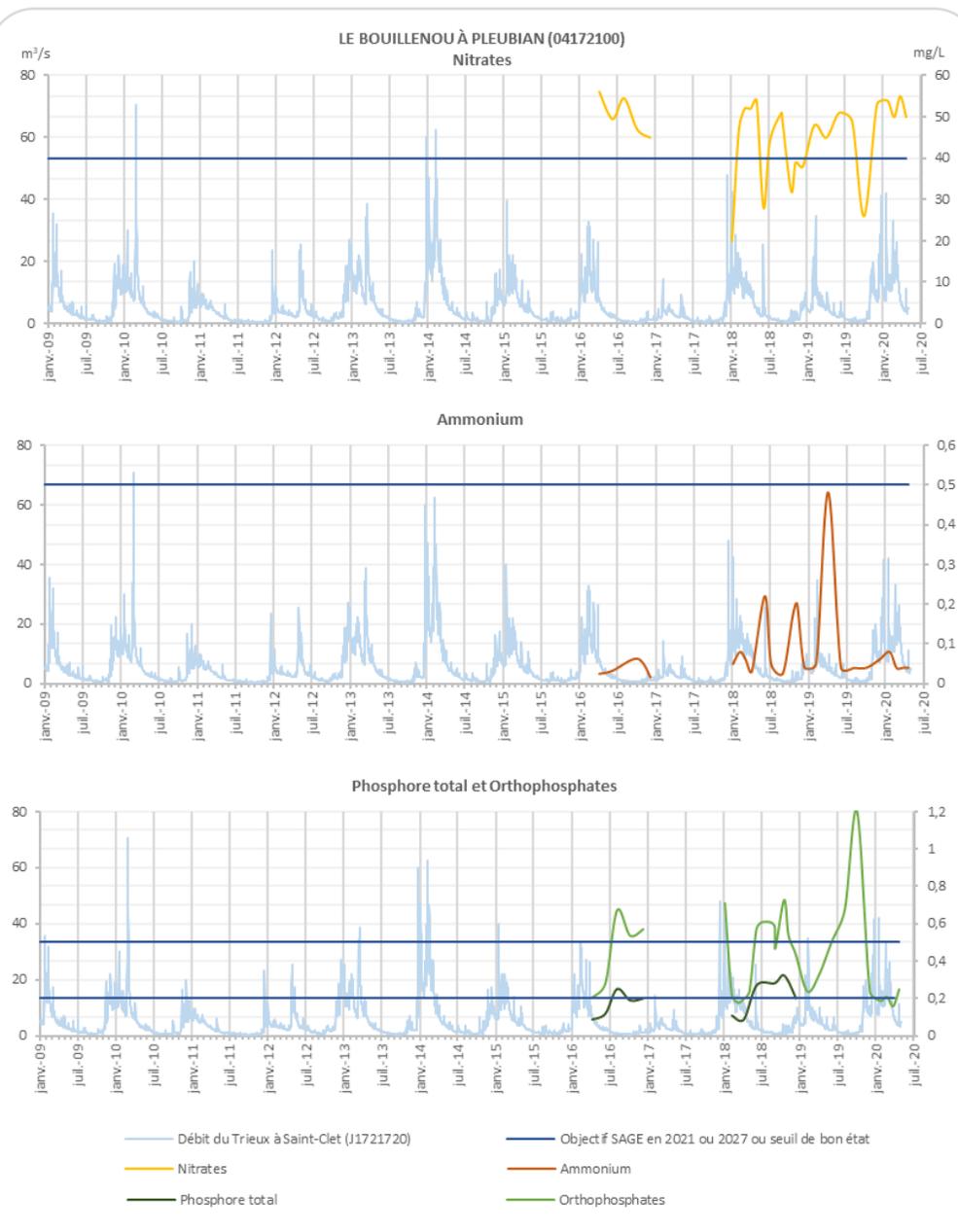
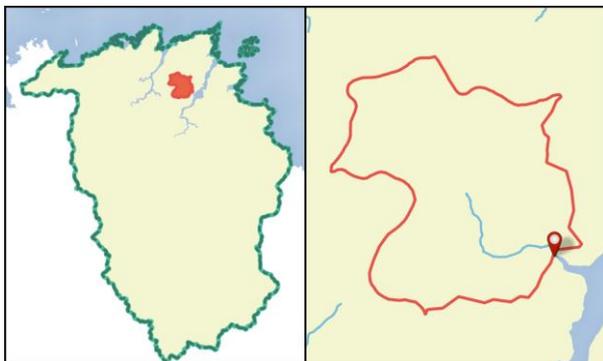


Tableau de bord 2019 complété avec les résultats des suivis de mai 2019 à avril 2020 (source : NAI/ADES, mis à jour en novembre 2020)
Pour cette station, données mensuelles en 2018 et 2020 et bimestrielles en 2019, pas de données récentes pour Ptot ; chroniques très incomplètes



Masse d'eau « LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL ET SES AFFLUENTS » FRGR1464
Station-bilan « Le Camarel à Pleudaniel » 04319000



La qualité physico-chimique du *Camarel* reste très dégradée pour le paramètre nitrates, avec des valeurs le plus souvent au-delà de 40 mg/l et des pics à plus de 50 mg/l. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (janvier à décembre 2019, 14 prélèvements), la concentration moyenne est de 46,9 mg/l et le percentile 90 est à 54 mg/l. La concentration maximale mesurée est de 59 mg/l en février 2019.

La chronique pour le paramètre ammonium est très incomplète.

La qualité physico-chimique du *Camarel* reste dégradée aussi pour le paramètre phosphore dissous, avec des pics marqués à l'étiage, au-delà du seuil de bon état. Il n'y a pas de données récentes sur cette station-bilan pour le paramètre phosphore total.

Une station de capacité 500 EH sur ce bassin versant, non conforme en 2019 et en situation de surcharge hydraulique, mais dont le point de rejet se situe à l'aval de cette station-bilan.

Cette masse d'eau, en état « médiocre », est déclassée notamment pour le paramètre biologie, ce qui traduit l'impact de ces rejets de nutriments.

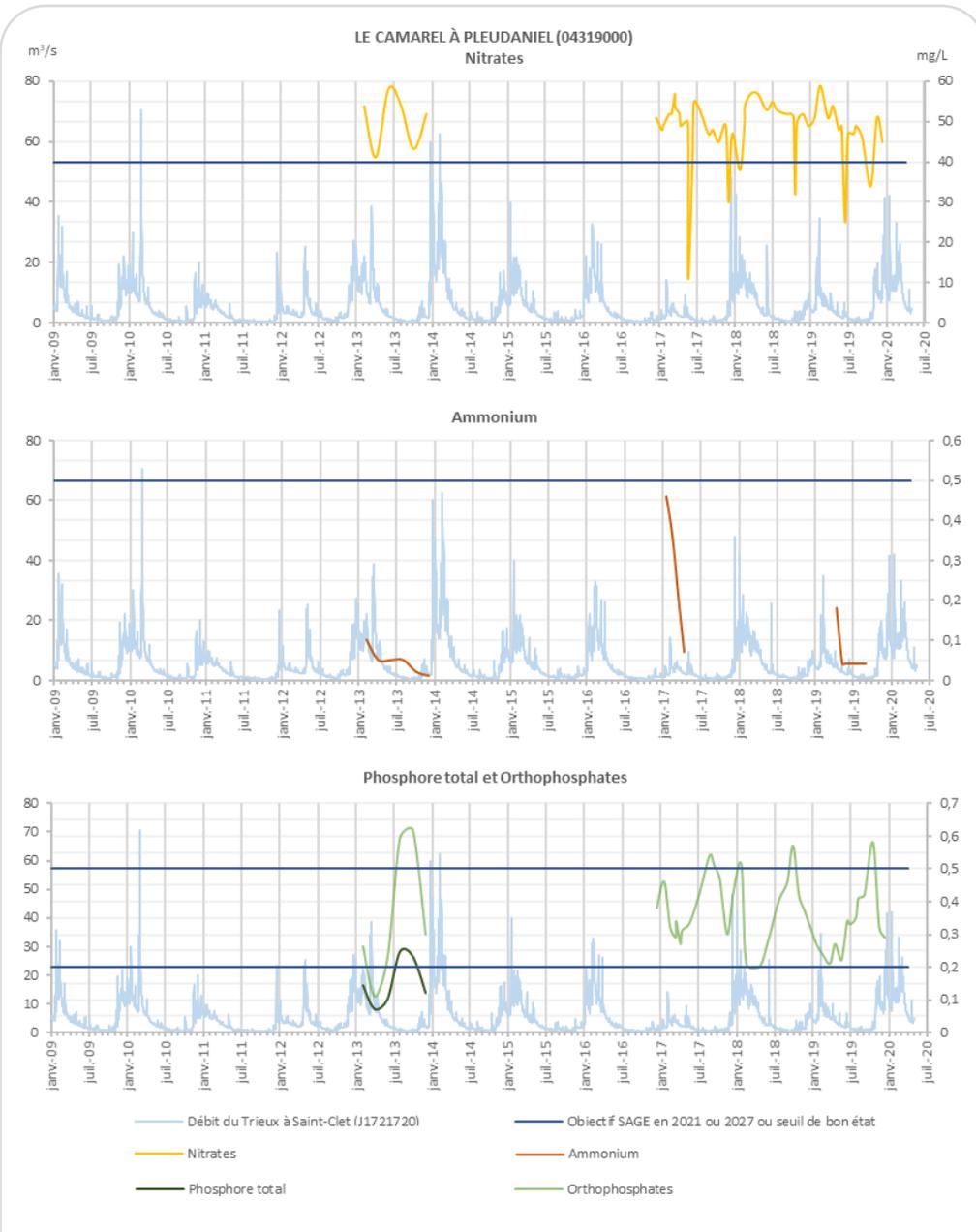


Tableau de bord 2019 complété avec les résultats des suivis de janvier 2019 à avril 2020 (source : NAIADES, mis à jour en novembre 2020)
Pour cette station, données mensuelles a minima pour NO3 et PO4 de 2017 à 2019, pas de données en 2020, chroniques très incomplètes



Masse d'eau « LE QUINIC ET SES AFFLUENTS » FRGR1485

Station « Le Quinic à Paimpol » 04316024



A noter : l'historique de données est très insuffisant pour la station bilan de cette masse d'eau. La station utilisée ici est située à l'aval, après la confluence avec le Stang Nevez.

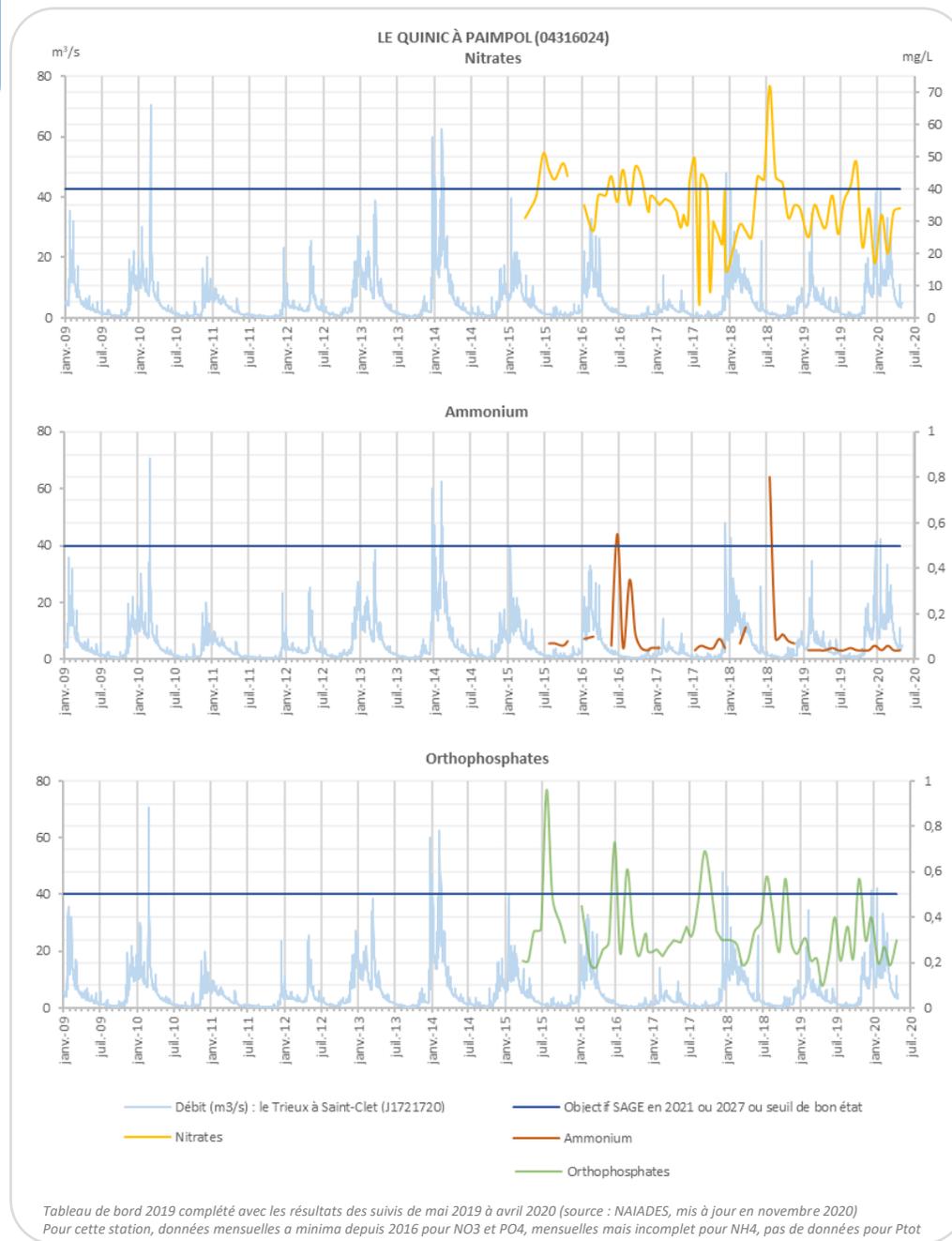
La qualité physico-chimique du Quinic semble légèrement s'améliorer pour le paramètre nitrates sur la fin de la chronique, malgré un pic à l'étiage au-delà des 40mg/l. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (mai 2019 à avril 2020, 12 prélèvements), la concentration moyenne est de 31,8 mg/l et le percentile 90 est à 41 mg/l. La concentration maximale mesurée est de 48 mg/l en septembre 2019.

On n'observe plus de pics en ammonium sur la fin de chronique et les concentrations mesurées sont faibles.

La qualité physico-chimique du Quinic reste dégradée pour le paramètre phosphore dissous, avec des pics récurrents à l'étiage, au-delà du seuil de bon état. Il n'y a pas de données sur cette station pour le paramètre phosphore total.

Pas de station d'épuration sur ce bassin versant, mais des postes de relevage et des installations d'assainissement non collectif (taux de non-conformité avec impact faible), dans un contexte urbain et agricole.

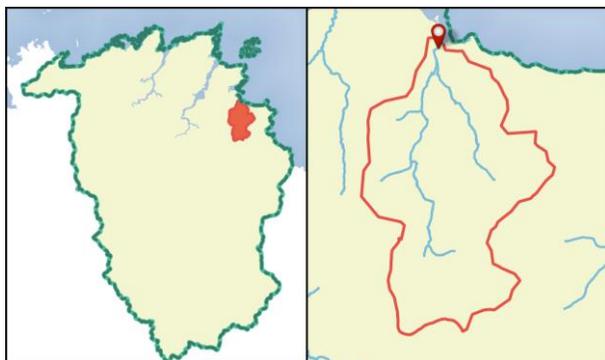
Cette masse d'eau, en état « moyen », est déclassée notamment pour le paramètre biologie, ce qui traduit l'impact de ces rejets de nutriments.





Masse d'eau « LE RUISSEAU DE PAIMPOL ET SES AFFLUENTS » FRGR1484

Station « Le Correc à Paimpol » 04316023



A noter : l'historique de données est très insuffisant pour la station bilan de cette masse d'eau. La station utilisée ici est située bien plus à l'aval, après la confluence avec l'Etang neuf.

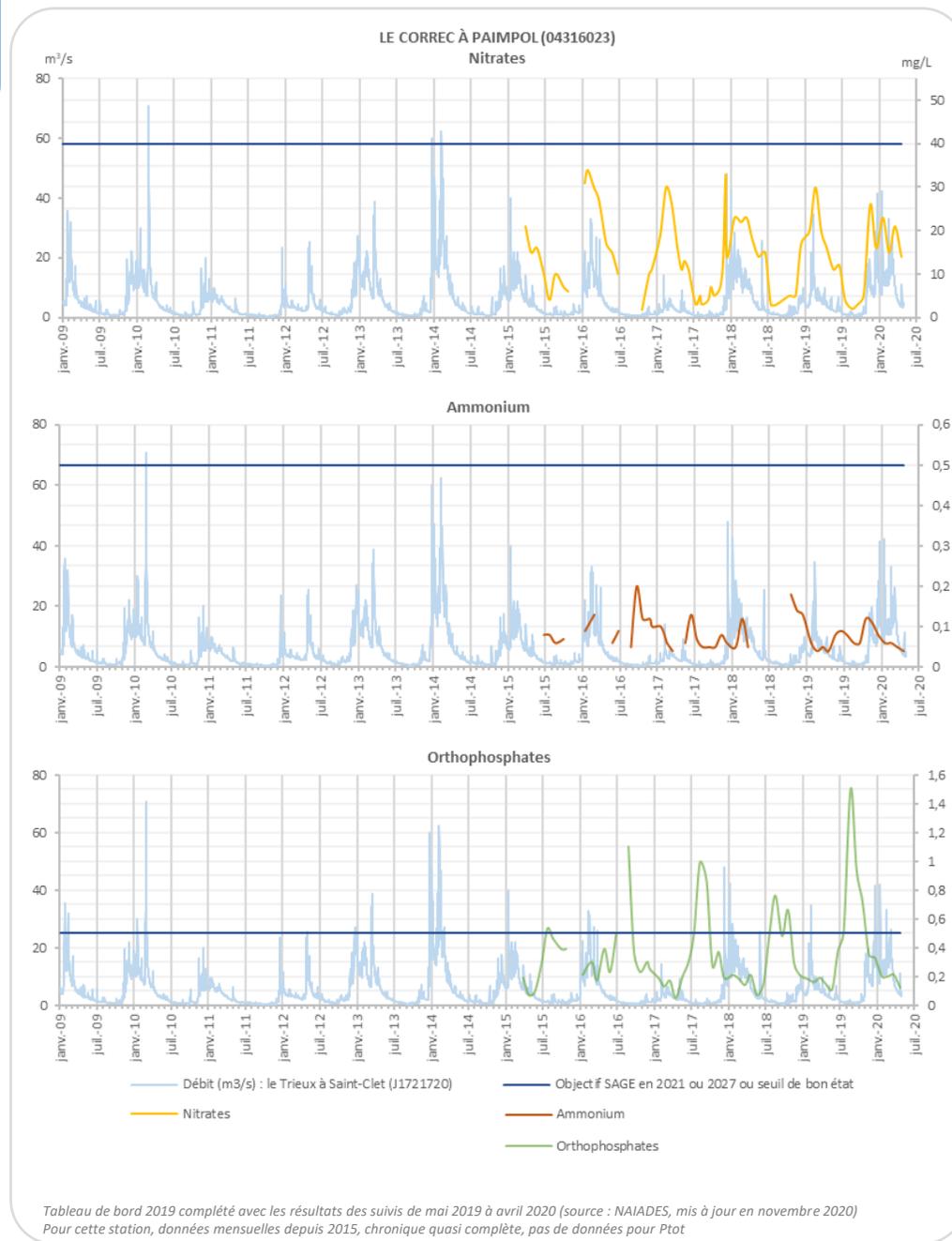
La qualité physico-chimique du *Correc* varie fortement au cours de l'année pour le paramètre nitrates, les concentrations restent en-deçà de 30 mg/l sur la fin de la chronique. Les pics observés en période de hautes eaux montrent l'importance du lessivage sur ce bassin. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (mai 2019 à avril 2020, 12 prélèvements), la concentration moyenne est de 12,7 mg/l et le percentile 90 est à 23 mg/l. La concentration maximale mesurée est de 26 mg/l en novembre 2019.

On observe des pics récurrents en ammonium qui restent à des valeurs assez faibles.

La qualité physico-chimique du *Correc* reste très dégradée pour le paramètre phosphore dissous, avec des pics récurrents à l'étiage, bien au-delà du seuil de bon état en 2019 : 1,5 mg/l. Il n'y a pas de données sur cette station pour le paramètre phosphore total.

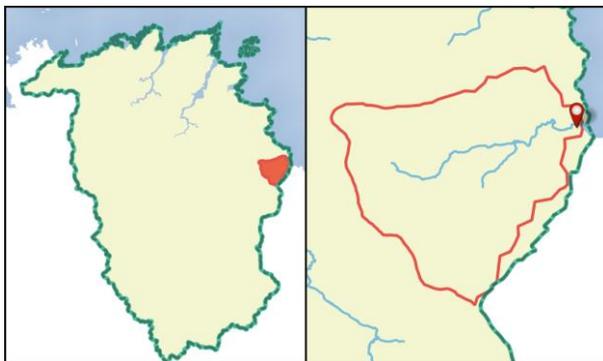
Une station d'épuration sur ce bassin versant, d'une capacité de 5000 EH, non conforme en 2019 et en surcharge hydraulique.

Cette masse d'eau, en état « médiocre », est déclassée notamment pour le paramètre biologie.





Masse d'eau « LE CORZIC ET SES AFFLUENTS » FRGR1450
Station-bilan « Le Corzic à Plouha » 04171160



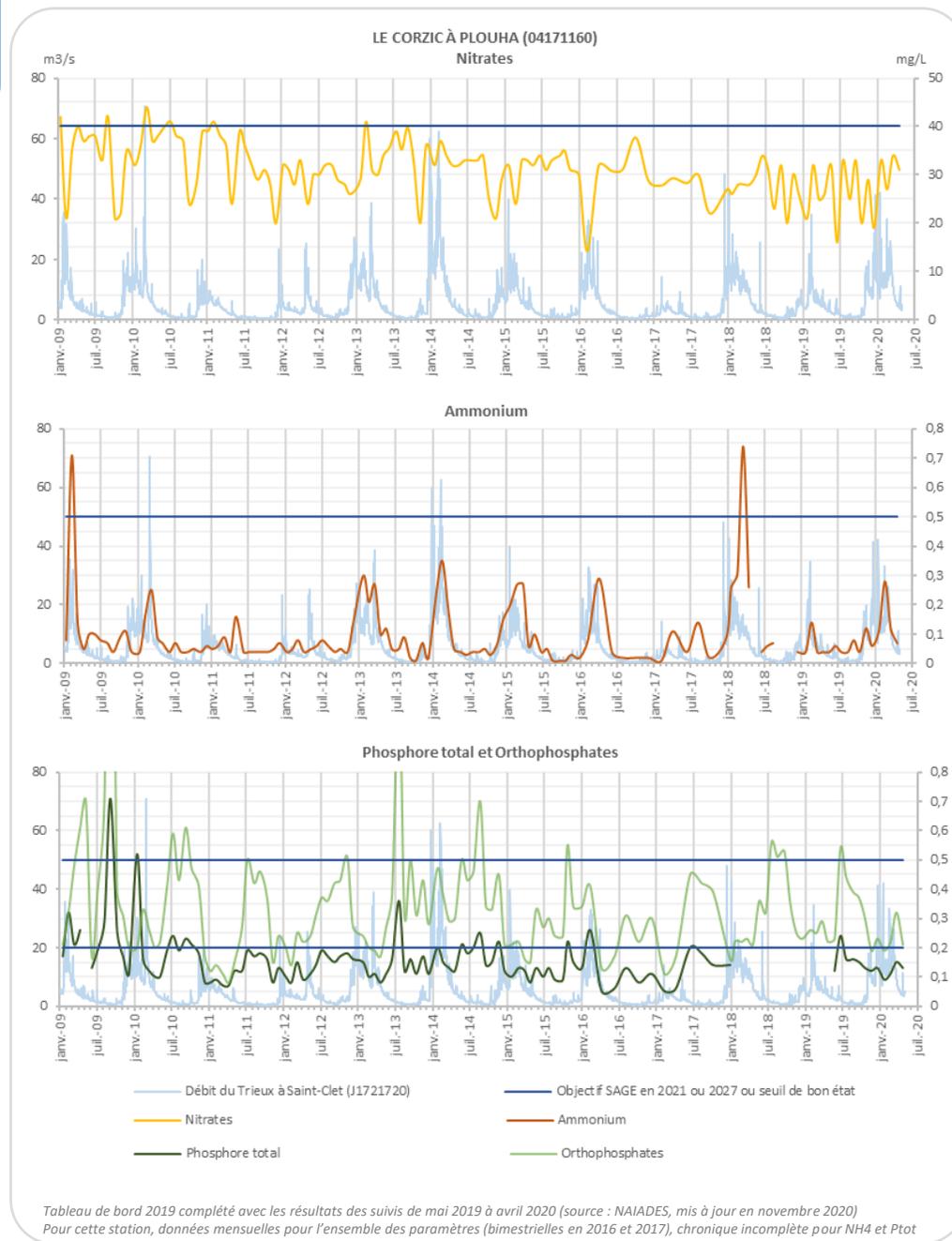
La qualité physico-chimique du *Corzic* se stabilise depuis 2018 pour le paramètre nitrates, après une période de lente diminution des concentrations. Sur la fin de la chronique, les pics, bien qu'inférieurs à 35 mg/l, sont récurrents quelque soit la saison. Globalement, sur la dernière année de données représentées ici (mai 2019 à avril 2020, 12 prélèvements), la concentration moyenne est de 27,7 mg/l et le percentile 90 est à 33 mg/l. La concentration maximale mesurée est de 34 mg/l en mars 2020.

On observe des pics récurrents en ammonium plus ou moins élevés, qui restent cependant en-deçà du seuil de bon état en fin de chronique.

La qualité physico-chimique du *Corzic* reste dégradée pour les paramètres du phosphore, avec des pics récurrents à l'étiage, au-delà du seuil de bon état, et globalement un bruit de fond relativement élevé.

Une station d'épuration sur ce bassin versant, d'une capacité de 5900 EH, non conforme en 2019 et en surcharge hydraulique, et entre 20 et 30% des installations d'assainissement non collectif non conforme et impactants à l'échelle de la commune de Plouha qui couvre ce bassin versant.

La masse d'eau du *Corzic*, en état « moyen », est déclassée pour tous les paramètres de l'état écologique.





OBJECTIFS en 2021 dans les cours d'eau et les eaux souterraines :

- Ne pas dépasser 0,5 µg/l pour la somme des substances pesticides détectées
- Et ne pas dépasser 0,1 µg/l par substance détectée

En 2019, on dispose de données sur les pesticides dans les cours d'eau pour 12 masses d'eau de surface sur 14 (absence de données en 2019 sur le Bouillenou et le Trieux amont, utilisation d'une station de suivi alternative pour le Leff et le Quinic par rapport à 2018).

Sur ces 12 stations, les objectifs du SAGE ne sont pas atteints.

A noter : Les données utilisées en 2019 incluent des métabolites supplémentaires par rapport aux données 2018, en particulier le métabolite ESA et OXA.

L'effort de prélèvement est très variable puisqu'on a prélevé 1 à 3 fois sur le Jaudy, le Camarel, le Leff et le Quinic, 12 fois sur le Corzic et le Dourdu et jusqu'à 18 fois sur le Trieux aval.

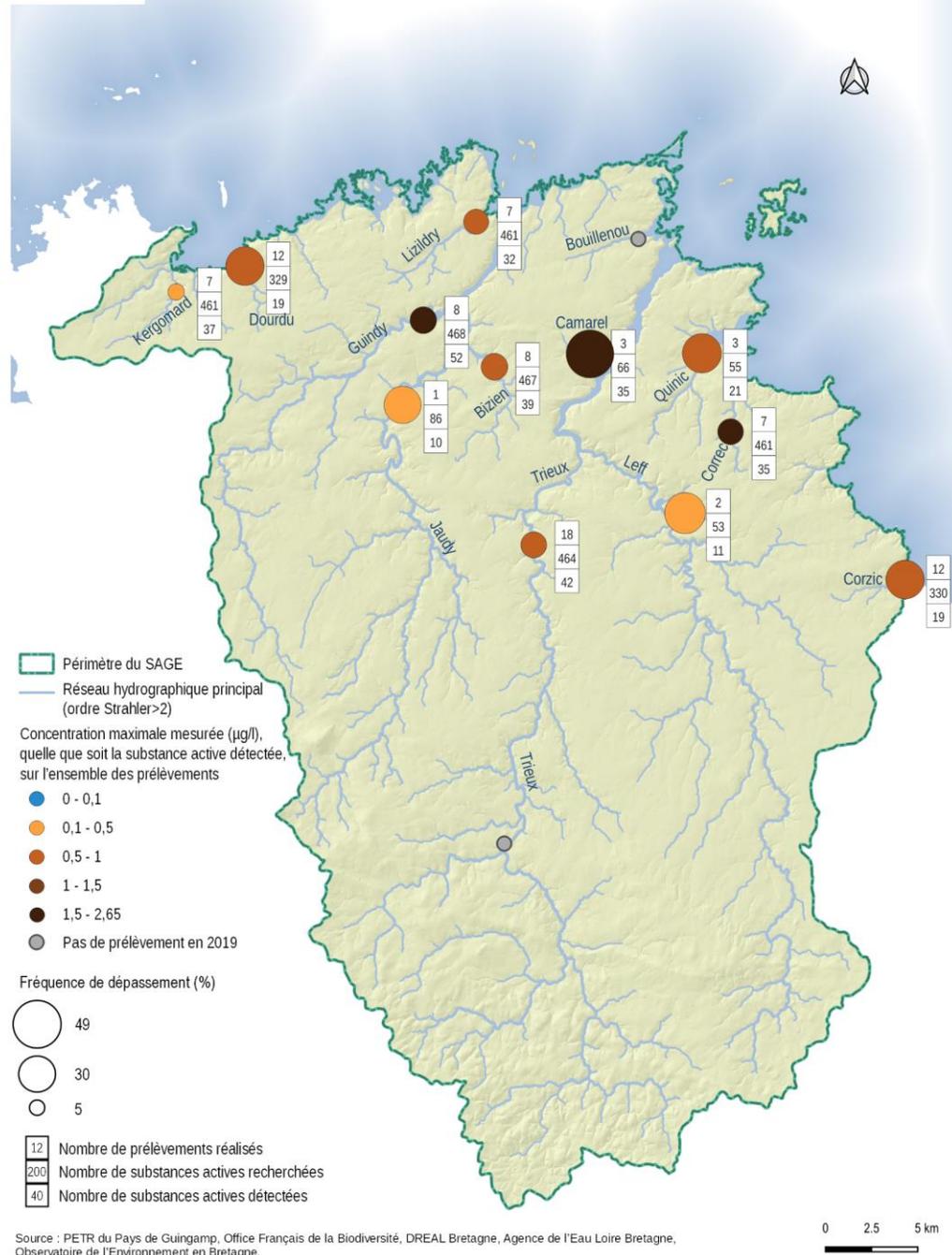
Le nombre de substances recherchées varie également beaucoup : plus de 400 substances sur 6 stations, mais moins de 100 sur les stations où les prélèvements sont moins nombreux. Pour autant, il n'y a pas de corrélation entre le nombre de prélèvements et le nombre de substances recherchées.

Dans tous les prélèvements effectués sur toutes les stations suivies, au moins une substance recherchée a été quantifiée.

Le nombre de substances quantifiées varie de 10 sur le Jaudy (12% des substances recherchées) à 52 sur le Guindy (11% des substances recherchées). Il est supérieur à 30 substances sur 7 autres stations (Kergomard, Bizien, Trieux aval, Lizildry et Correc où ces substances quantifiées représentent 7 à 9% des substances recherchées, et Camarel où ces substances quantifiées représentent 53% des substances recherchées).

Le seuil de 0,1 µg/l par substance quantifiée est systématiquement dépassé pour au moins une substance, sur l'ensemble de ces stations en 2019. La fréquence de dépassement est la plus élevée sur le Camarel avec 49% des substances quantifiées qui présentent une concentration supérieure à 0,1 µg/l, elle est supérieure à 30% sur le Jaudy, le Quinic, le Leff, le Corzic et le Dourdu.

La substance quantifiée avec la plus forte concentration est le métabolite ESA métazachlore : 2,75µg/l sur le Correc, soit près de 30 fois plus que l'objectif du SAGE, puis le bentazone : 1,99µg/l sur le Correc également. Le métabolite métolachlore ESA est le plus souvent quantifié avec la concentration maximale : sur 8 stations et jusqu'à 1,88µg/l sur le Guindy. Il s'agit exclusivement de substances actives à usage herbicide ou leurs métabolites.





Qualité
des *eaux*

Qualité physico-chimique et chimique des eaux Pesticides

OBJECTIFS en 2021 dans les cours d'eau et les eaux souterraines :

- Ne pas dépasser 0,5 µg/l pour la somme des substances pesticides détectées
- Et ne pas dépasser 0,1 µg/l par substance détectée

Le seuil de 0,5 µg/l pour la somme des concentrations des différentes substances quantifiées simultanément dans un prélèvement, est également systématiquement dépassé pour quasiment tous les prélèvements, sur l'ensemble des stations suivies en 2019.

Sur 88 prélèvements réalisés sur ces 12 stations en 2019, 86 prélèvements montrent des concentrations cumulées supérieures à 0,5µg/l.

La concentration cumulée moyenne sur ces 88 prélèvements s'élève à 1,64 µg/l.

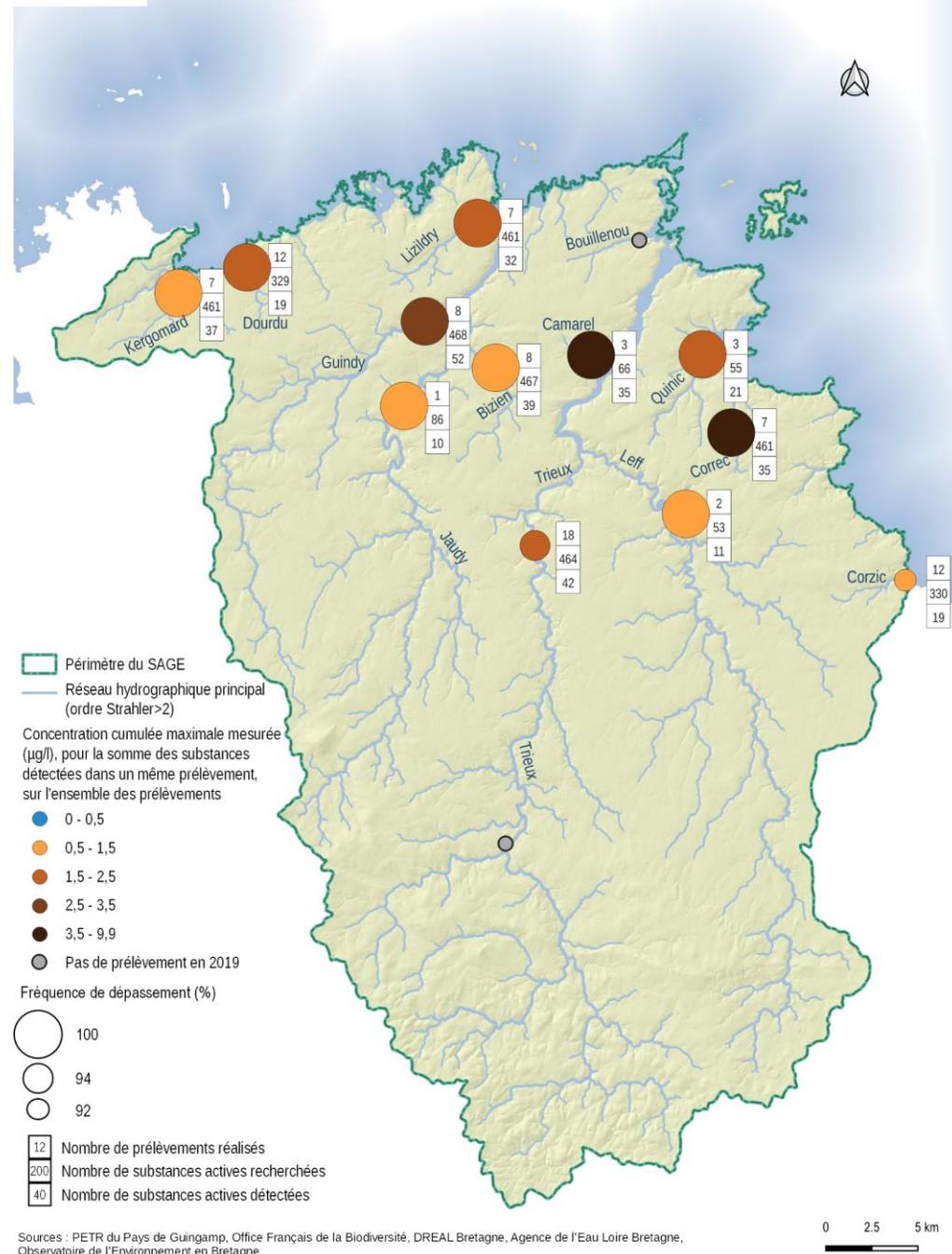
Les plus fortes concentrations cumulées (supérieures à 2 µg/l) concernent les stations sur des ruisseaux côtiers : *Camarel*, *Correc*, *Quinic* et *Lizildry*, ainsi que sur le *Guindy*.

Sur le *Camarel*, la concentration cumulée maximale s'élève à 9,9 µg/l, soit près de 20 fois l'objectif du SAGE.

94 substances différentes ont été quantifiées dans les 88 prélèvements effectués sur les 12 stations suivies en 2019. 19 substances représentent 50% des quantifications, ce sont exclusivement des substances actives à usage herbicide ou leurs métabolites.



Pesticides dans les cours d'eau en 2019 :
concentration cumulée maximale et fréquence de dépassement du seuil 0,5 µg/l





Qualité
des **eaux**

Qualité physico-chimique et chimique des eaux Pesticides

OBJECTIFS en 2021 dans les cours d'eau et les eaux souterraines :

- Ne pas dépasser 0,5 µg/l pour la somme des substances pesticides détectées
- Et ne pas dépasser 0,1 µg/l par substance détectée

Depuis 2009, suite à la mise en place de la **redevance pour pollutions diffuses instaurée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA)**, les informations relatives aux ventes de produits phytosanitaires à usage agricole (hors biocides), déclarées par les distributeurs de ces produits, sont bancarisées dans la **banque nationale de données des ventes des distributeurs agréés de produits phytosanitaires (BNV-d)**, sous l'égide du Ministère en charge de l'écologie.

Ces données sont disponibles depuis 2015 à l'échelle du code postal des sièges d'exploitation et converties en **quantité de substances actives vendues**. S'il y a moins de 5 exploitations au sein d'un code postal, les données ne sont pas communiquées. Ces données n'indiquent ni le lieu d'application, ni la quantité appliquée, ni la période d'application.

En 2019, à l'échelle de l'ensemble des codes postaux qui concernent le territoire du SAGE, la quantité de substances actives vendues s'élève à environ 124 tonnes pour 127 000 ha de SAU, soit 0,98 kg de substances actives par hectare.

Selon les secteurs, les quantités vendues sont très variables :

- moins de 0,8 kg de SA / ha de SAU sur les secteurs amont des bassins versants du Guindy et du Jaudy, ainsi que les secteurs de Perros-Guirec, Bourbriac et Plourivo ;
- Entre 0,8 et 1,1 kg de SA / ha de SAU sur le bassin versant du Leff et du Corzic et sur le reste du bassin versant du Trieux, ainsi que sur les secteurs de Tréguier et Pleudaniel ;
- Plus de 1,1 kg de SA / ha de SAU autour de Plougrescant, Penvenan, Trélévern, Pleubian, La Roche-Jaudy, Paimpol, Plouézec, et jusqu'à 5,8 kg sur la commune de Ploubazlanec.

Au total, **265 substances actives différentes** ont été vendues sur le territoire.

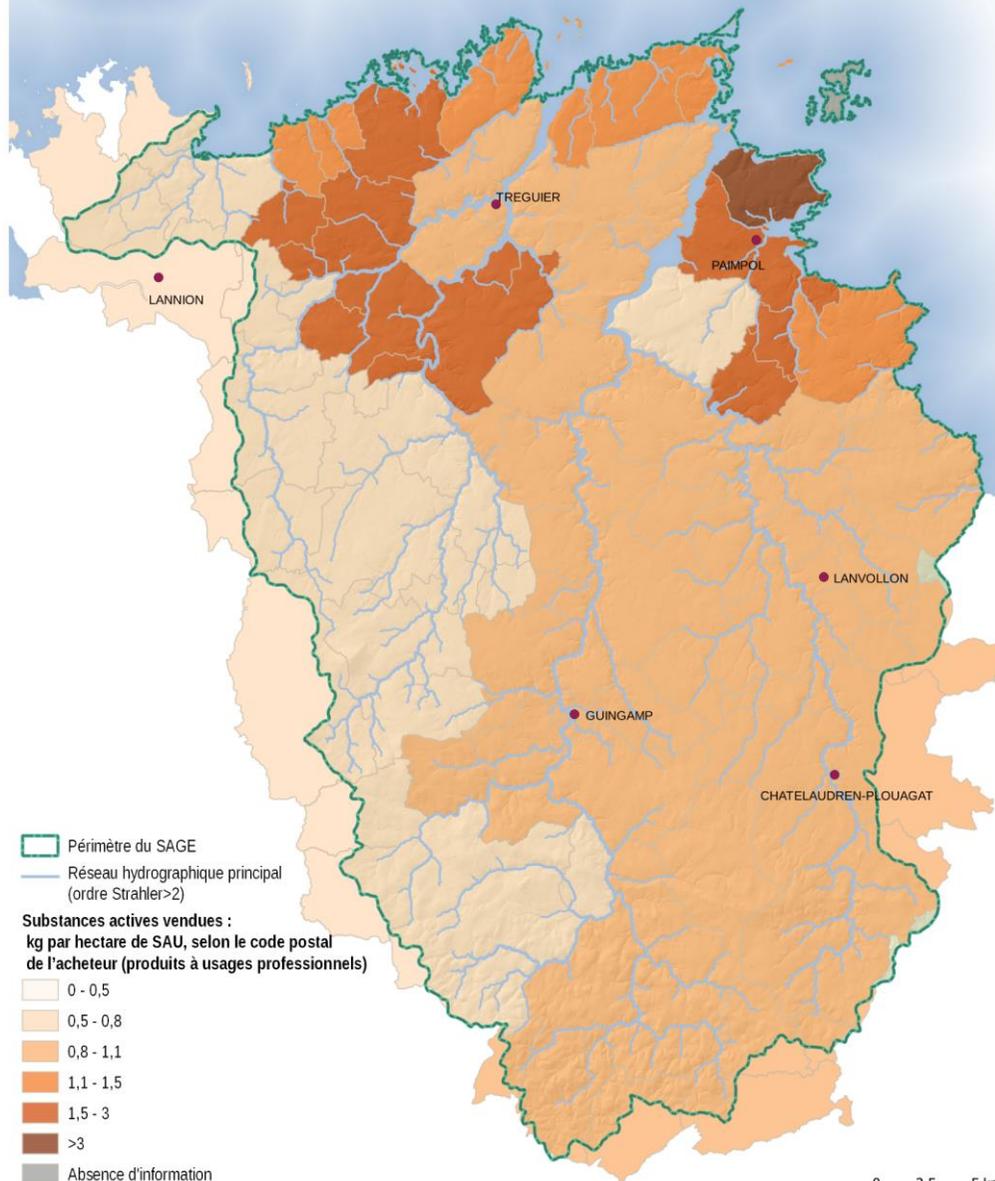
Les substances actives à usage herbicide représentent environ 55 % des ventes, celles à usage fongicide représentent environ un tiers.

A titre indicatif, la quantité moyenne vendue en 2019 s'élève à 1,06 kg de SA / ha de SAU à l'échelle des Côtes d'Armor et à 1,19 kg de SA / ha de SAU à l'échelle de la Bretagne.

Globalement, on observe une diminution des ventes de substances actives en 2019 (qui n'est pas spécifique au territoire du SAGE), après une année 2018 particulière de « stockage » où les ventes avaient progressé (de façon moins marquée cependant sur le territoire du SAGE).



Vente de produits phytosanitaires en 2019



Sources : PETR du Pays de Guingamp, Banque Nationale des Ventes réalisées par les distributeurs de produits phytosanitaires (BNV-d), DRAAF Bretagne, Observatoire de l'Environnement en Bretagne



DISPOSITION 23

Affiner la connaissance sur l'origine des proliférations algales

La disposition 10A-2 du SDAGE Loire-Bretagne identifie la masse d'eau « estuaire du Trieux » comme prioritaire du fait de son déclassement par les marées vertes sur vasières. Le site doit donc faire l'objet d'études d'identification de l'origine des apports d'azote, et notamment de la part issue du relargage.

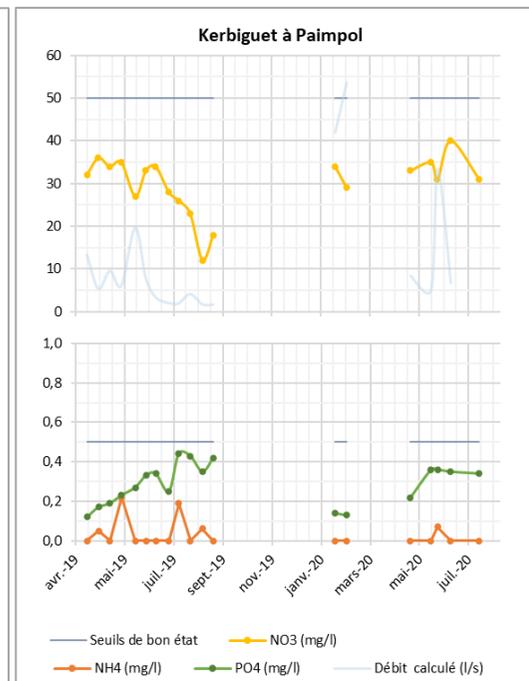
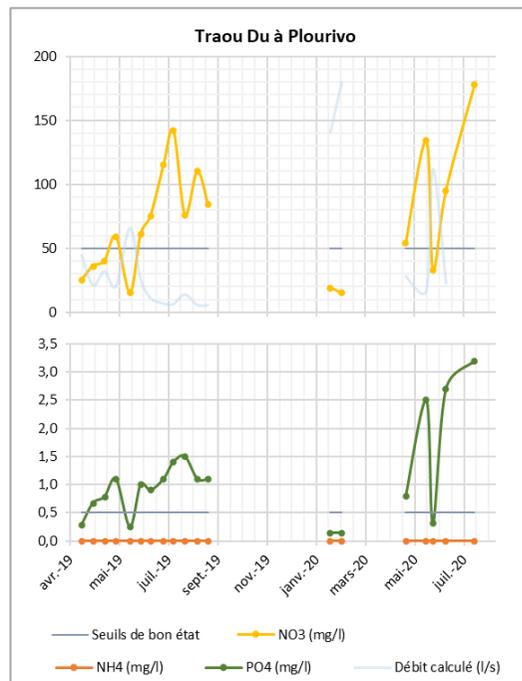
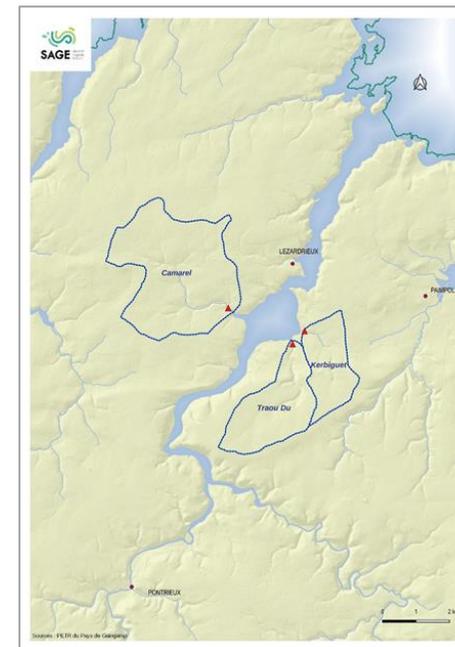
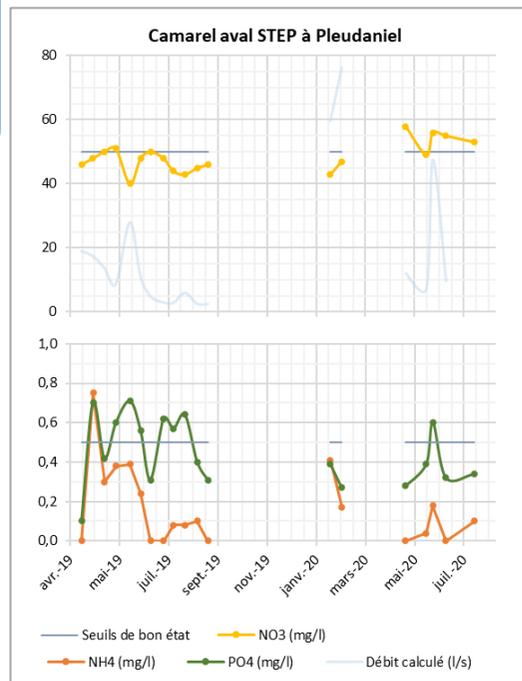
Le projet ImPro « Impact du sédiment sur les proliférations de macroalgues sur vasières », mené par le CEVA, les universités de Rennes et de Bordeaux et IFREMER, sous l'impulsion du CRESEB, a démarré en 2019 et s'est poursuivi en 2020. La vasière du Ledano, site pilote de ce projet, a fait l'objet de prélèvements notamment des eaux interstitielles par carottage, lors de 4 campagnes : printemps et automne 2019, et hiver et été 2020.

En parallèle, la qualité de l'eau des 3 petits cours d'eau se jetant directement dans l'anse du Ledano a été suivie par Guingamp-Paimpol Agglomération afin d'évaluer les flux terrigènes de nutriments.

On constate des concentrations en nitrates très variables et ponctuellement très élevées (de 15 à 178 mg/l) sur le Traou Du à Plourivo, dont le bassin versant d'une superficie de 512 ha est occupé par des espaces boisés et des espaces agricoles. Les concentrations en orthophosphates suivent la même tendance au cours du temps, avec des valeurs maximales supérieures à 3 mg/l. Soit des concentrations bien au-delà du seuil de bon état et des objectifs du SAGE. En revanche, les teneurs en ammonium sont toujours inférieures au seuil de quantification. Les dépassements des valeurs seuils sont liés à des problèmes intervenus sur le processus de recyclage des eaux d'une serre localisée sur ce bassin versant.

Le Kerbiguet à Paimpol présente une qualité correcte sur les 3 paramètres avec des concentrations inférieures aux seuils de bon état, sur l'ensemble des prélèvements réalisés en 2019 et 2020. Le bassin versant de ce cours d'eau s'étend sur 340 ha et présente une occupation du sol similaire à celle du Traou Du.

Enfin, la qualité observée sur le Camarel à Pleudaniel est médiocre. Ce bassin versant agricole (légumes essentiellement) s'étend sur 1085 ha. A noter également que le point de suivi est positionné à l'aval du rejet de la station d'épuration de Pleudaniel. Les concentrations en nitrates oscillent autour de 50 mg/l, on observe également quelques pics en ammonium, les valeurs en orthophosphates varient entre 0,1 et 0,71 mg/l.





Qualité
des eaux

Qualité physico-chimique et chimique des eaux
Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole



Révision des périmètres de protection de captage (PPC)
réglementaires sur les sites de prélèvement pour la
production d'eau potable

Sites de prélèvement et captages prioritaires

On compte **26 sites de prélèvements pour la production d'eau potable** :

- **21 sites de prélèvement dans les eaux souterraines,**
- **et 5 sites de prélèvement en rivière.**

A noter : 2 sites sont situés en dehors des limites du SAGE mais leurs périmètres de protection se superposent en partie au territoire du SAGE : Beaugouyen et La Ville Hélio à Plourhan.

La disposition 6C-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 identifie **14 sites sensibles** parmi lesquels **7 captages prioritaires** :

- **5 captages en eaux souterraines** : *La Ville Hélio, Saint-Jude, Kerlocq, Launay et Kernevec,*
- **et 2 captages en cours d'eau** : *Pont Scoul* sur le Guindy, ainsi que *Trolong Braz* sur le Bizien, fermé en 2007 (contentieux européen « eaux brutes ») et dont l'ouvrage a été effacé en 2014. Le site n'est donc pas représenté sur la carte.

Ces captages prioritaires doivent faire l'objet d'études pour la délimitation des aires d'alimentation de captage (AAC) et la définition de programmes d'actions préventives et correctives de réduction des polluants dans les eaux brutes, afin de réduire les traitements de potabilisation.

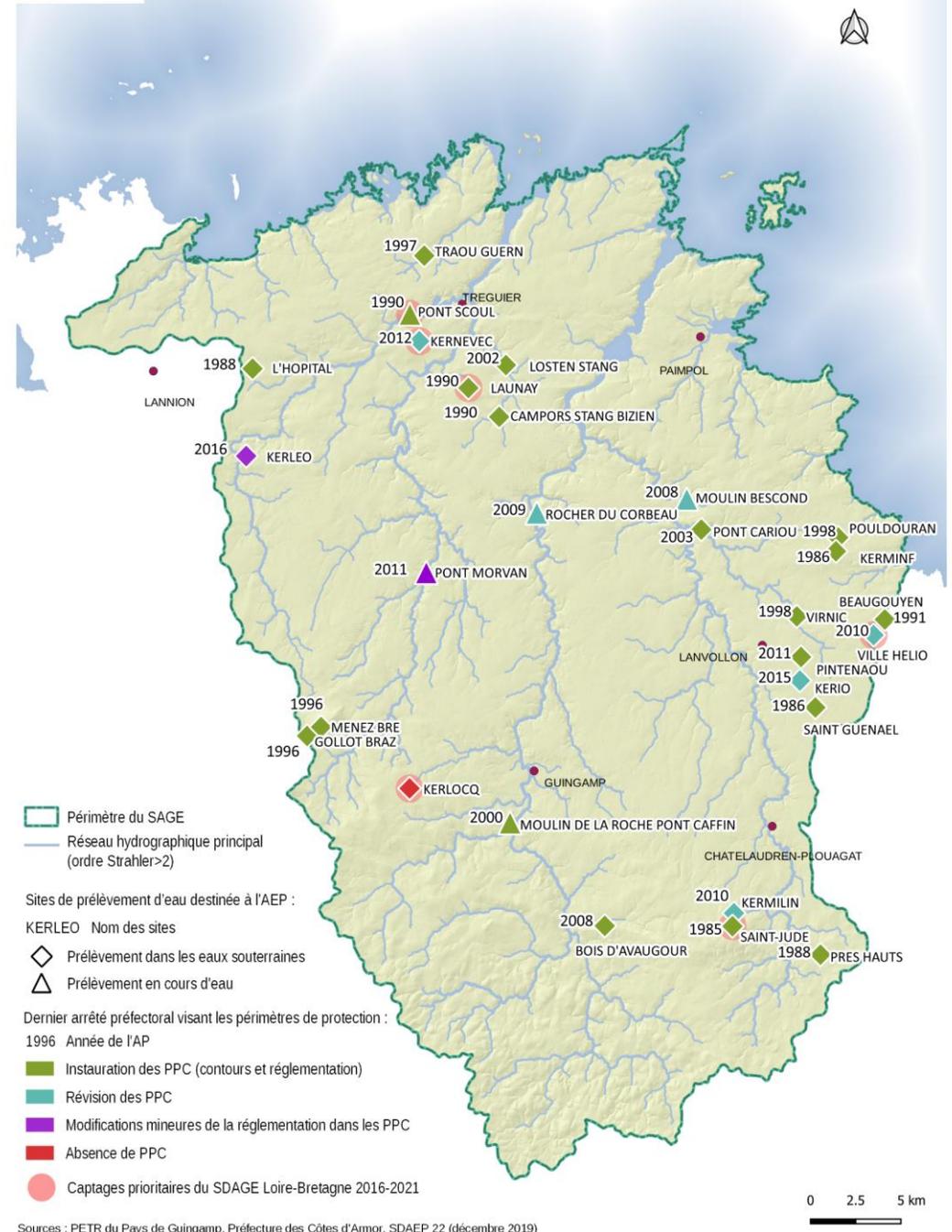
Périmètres de protection de captage PPC

Les premiers PPC ont été instaurés au début des années 1980, le plus récent en 2011, dans l'objectif de prévenir les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles sur les points de prélèvement d'eau pour la consommation humaine (dispositif rendu obligatoire par la loi sur l'eau de 1992).

La déclaration d'utilité publique (DUP) initiale n'a pas été modifiée pour 18 sites, dont 7 pour lesquels l'arrêté date de 1990 ou avant : *Campors Stang Bizien, Kerminf, Les Prés Hauts, L'Hôpital, Launay, Saint Guenaël, et Pont Scoul* sur le Guindy.

Une révision des PPC a été menée pour 6 sites, entre 2008 et 2015 : *Kério, Kerminlin, La Ville Hélio, Kernevec, Moulin Bescond* sur le Leff et *Le Rocher du Corbeau* sur le Trieux.

Le site de *Kerlocq* n'est pas protégé par un PPC. A noter que ce site est en cours d'abandon.





Qualité
des *eaux*

Qualité physico-chimique et chimique des eaux
Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole

DISPOSITION 25 : Poursuivre le programme d'actions visant la réduction des apports de nutriments et de produits phytosanitaires

Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** sont souscrites volontairement par les agriculteurs pour une durée de 5 ans. La promotion de ces MAEC est notamment assurée dans le cadre des contrats territoriaux de bassin versant.

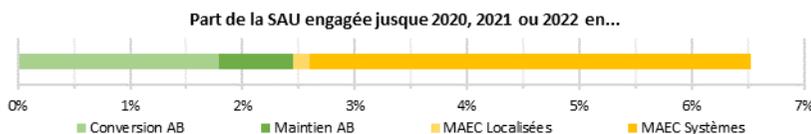
Sur les territoires des BV Jaudy Guindy Bizien et Grand Trieux, 2 types de MAEC étaient proposées au titre de la programmation 2015-2020 :

- les **mesures « systèmes »** : engagement de la totalité ou presque de l'exploitation. Les MAEC « systèmes » prépondérantes sur le territoire (polyculture élevage « herbivores ») visent à améliorer les interactions entre les ateliers animal et végétal et **privilégier la production d'herbe**. Le cahier des charges prévoit notamment une **réduction de l'usage des produits phytosanitaires et une meilleure gestion de l'azote**.
- et les **mesures « localisées »** : engagement pris sur les parcelles où sont localisés les enjeux. Les MAEC « localisées » concernent les enjeux de qualité des sols et des eaux ou de biodiversité : **gestion de l'herbe par la fauche en zones humides, absence de fertilisation azotée sur prairies, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires...**

D'autres aides de la Politique Agricole Commune visent à **favoriser l'agriculture biologique : aides à la conversion (CAB) ou aides au maintien (MAB)**, pour lesquelles l'engagement est pris pour une durée de 5 ans et localisé à la parcelle.

Les surfaces engagées en MAEC représentent un peu plus de 4% de la SAU du territoire du SAGE (1305 engagements en MAEC systèmes et 95 en MAEC localisées), principalement sur les secteurs **sud-ouest et ouest** du territoire.

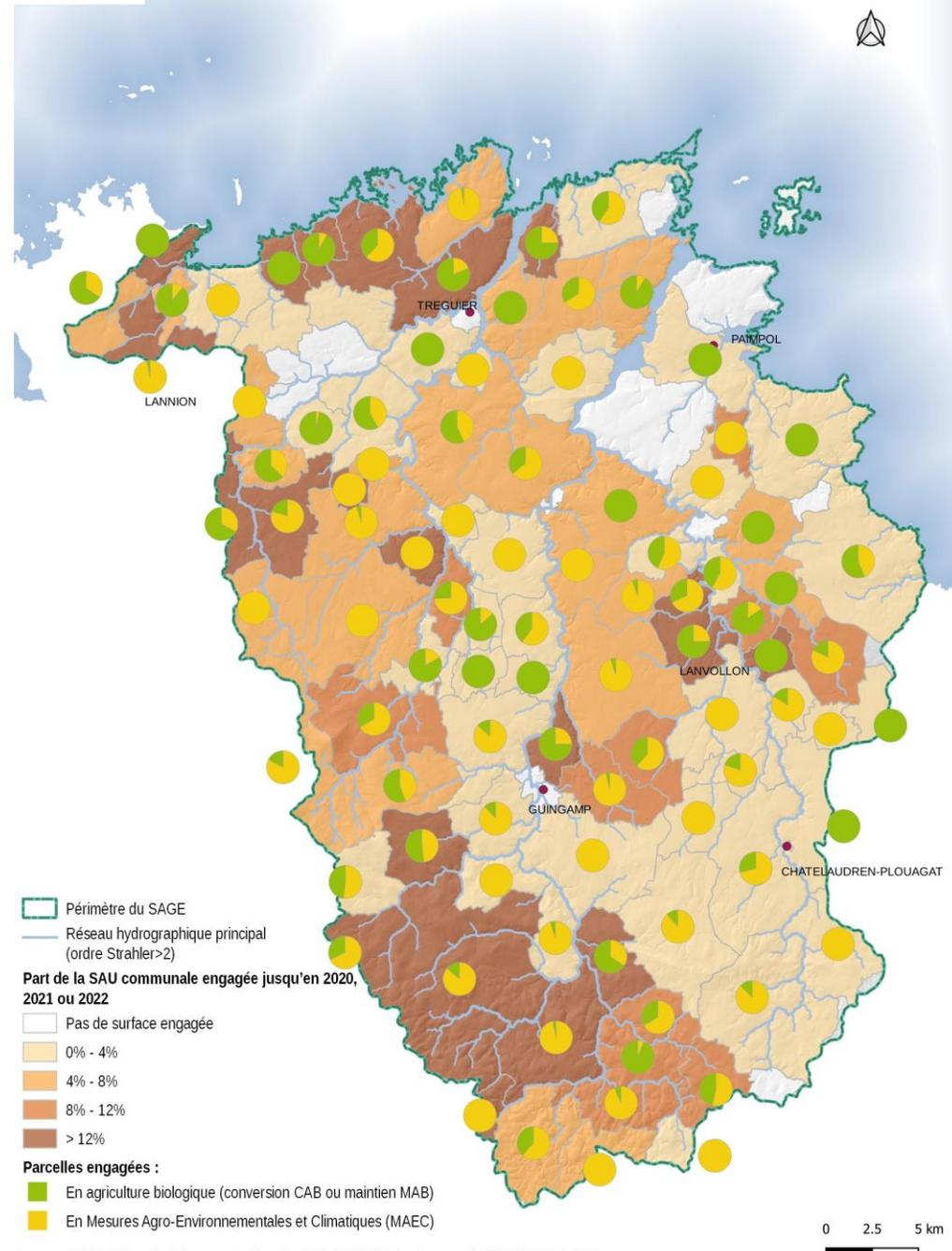
Les surfaces engagées en conversion ou maintien AB représentent près de 2,5% de la SAU (896 engagements en CAB et 422 en MAB), principalement sur la **frange littorale nord-ouest**.



À titre de comparaison, à l'échelle régionale, les surfaces engagées en MAEC ou CAB ou MAB jusqu'en 2020, 2021 ou 2022 représentent 4,6% de la SAU.



Surfaces agricoles engagées en MAEC, CAB ou MAB jusqu'en 2022





Qualité
des *eaux*

Qualité physico-chimique et chimique des eaux
Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole



Evaluation de la pression azotée sur les espaces agricoles
en 2019

DISPOSITION 30 : Suivi de l'évaluation de la pression azotée

Sur la campagne 2018-2019, 87 524 hectares ont fait l'objet d'une déclaration de flux d'azote sur le territoire du SAGE ATG.

A l'échelle du SAGE, les quantités d'azote total épandu restent stables, proches des 168 kg/ha de SAU, de même que la part d'azote organique épandu (autour de 63%).

A l'échelle de chacun des bassins versants utilisés pour le calcul de la pression azotée, et représentés sur la carte, et par rapport à la campagne précédente, **les quantités d'azote total épandu par hectare sur la campagne 2018-2019 évoluent ainsi :**

- Elles ont tendance à augmenter sur le bassin versant du *Guindy* et sur les bassins côtiers de *Paimpol à Plouha*.
- Au contraire elles diminuent légèrement sur les bassins du *Leff* et du *Trioux*.
- Les quantités épandues sont relativement stables ou en très légère hausse (moins de 2 kg/ha) sur les autres secteurs.

Sur cette campagne, la **pression azotée totale est la plus faible sur les bassins côtiers de Perros à Plougrescant, avec 147 kg/ha, et sur le bassin versant du Bizien, avec 153 kg/ha** (bassin toujours concerné par le contentieux européen « eaux brutes »). **La pression azotée totale est la plus forte sur le bassin du Leff, avec 176 kg/ha.**

Par rapport à la campagne 2013-2014 (1^{ère} année de déclaration des flux d'azote), les quantités d'azote épandu par hectare ont diminué ou sont restées stables sur les bassins versants étudiés, sauf sur le bassin du *Guindy* (augmentation de près de 20 kg/ha).

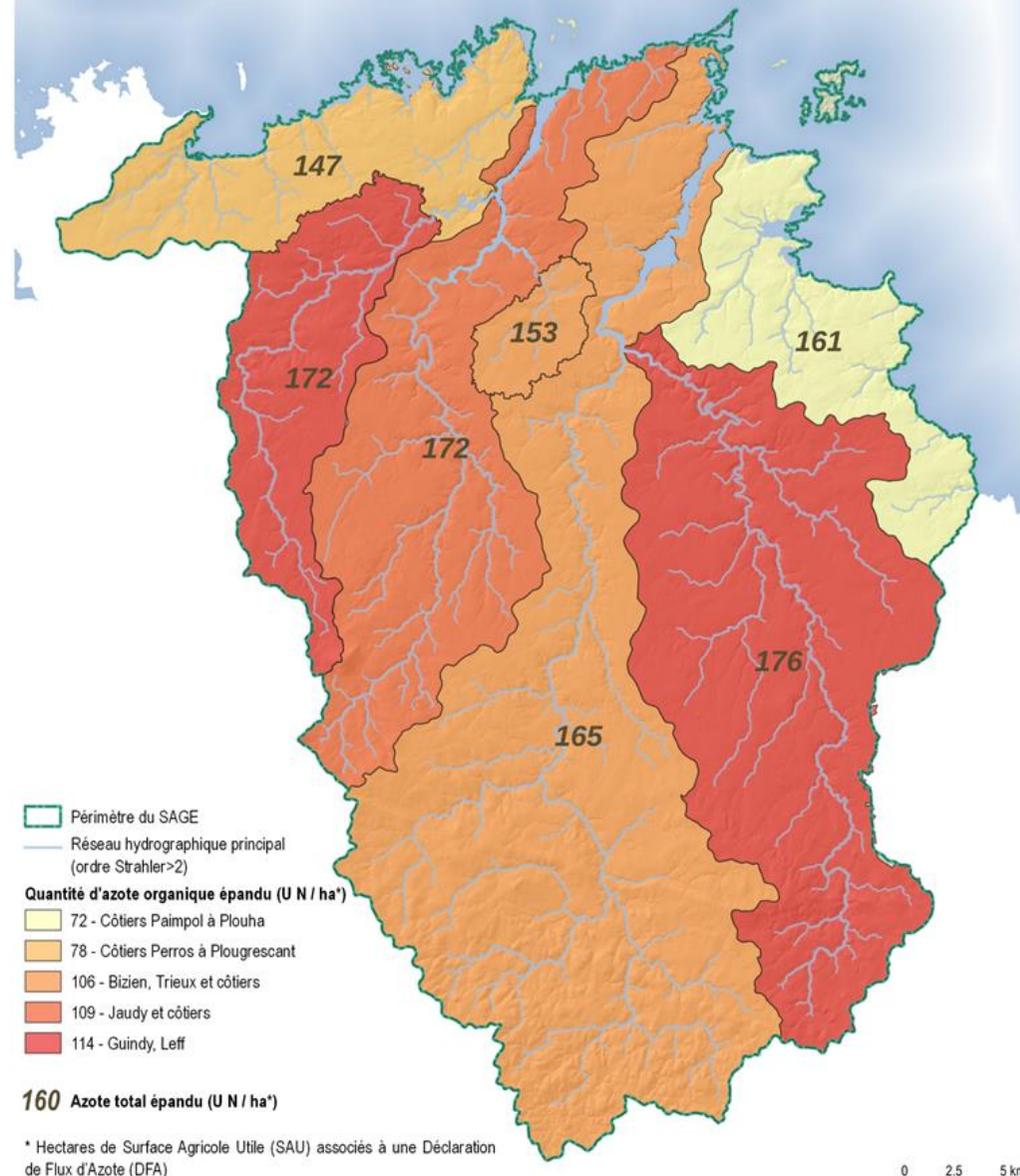
La part d'azote organique épandu demeure logiquement la plus faible sur les secteurs côtiers : - L'azote organique représente 45% de l'azote épandu sur les bassins côtiers de *Paimpol à Plouha* (72 kg/ha de N organique) ;

- Il représente 53% sur les bassins côtiers de *Perros à Plougrescant* (78 kg/ha de N organique).

La part d'azote organique épandu est la plus importante sur le bassin du Bizien : 70% de l'azote total épandu (106 kg/ha de N organique).

Elle se situe autour de 65% sur les autres bassins (106 à 114 kg/ha d'azote organique).

Cette année encore, les quantités d'azote organique épandu sont stables ou en légère baisse par rapport à la campagne précédente, excepté sur le bassin versant du *Bizien*.



Sources : PETR du Pays de Guingamp, DDTM 22



Qualité
des **eaux**

Qualité physico-chimique et chimique des eaux Limiter l'usage non agricole des pesticides

DISPOSITION 33 : Améliorer les pratiques sur l'espace communal et intercommunal OBJECTIF en 2021 : atteindre le « zéro phytosanitaire »

Rappel : La loi dite LABBE interdit depuis le 1^{er} janvier 2017 l'usage par les collectivités publiques notamment, des produits phytosanitaires. Cette loi présente quelques exceptions puisqu'elle ne s'applique pas aux produits autorisés en agriculture biologique, aux produits de bio-contrôle et aux produits à faible risque, et elle ne concerne pas les cimetières ni les terrains de sports.

A noter : 100 communes sur les 110 du SAGE sont prises en compte ici, il s'agit des communes dont le centre bourg est inclus dans le périmètre du SAGE.

A noter également, le changement d'organisation pour le suivi et l'évaluation du niveau d'engagement de ces communes, avec une intervention non plus par bassin versant mais par EPCI, depuis le 1^{er} janvier 2020.

Depuis le Tableau de Bord précédent, **47 communes parmi ces 100 communes ont vu leur niveau d'engagement dans la charte territoriale réévalué.**

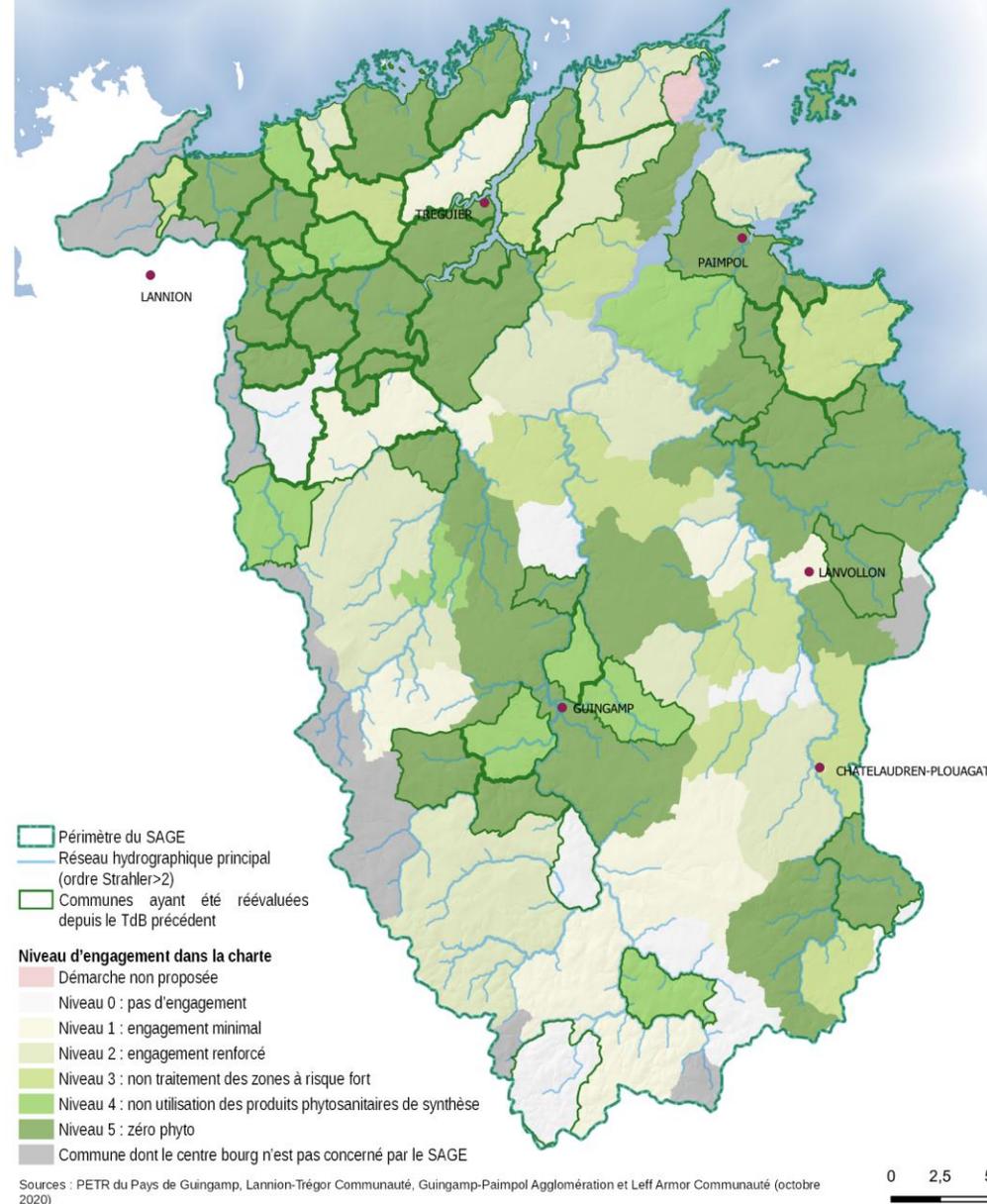
Parmi ces 47 communes, **27 progressent jusqu'au niveau 5 ou se maintiennent à ce niveau 5, et 8 communes progressent jusqu'au niveau 4 ou se maintiennent à ce niveau 4.** Pour rappel, le niveau 5 de la charte Zéro Phyto est plus exigeant que la réglementation nationale puisqu'il interdit l'ensemble des produits phytosanitaires sur tous les espaces de la collectivité. Le niveau 4 permet l'utilisation exceptionnelle de produits de bio-contrôle, à faible risque et de produits labellisés AB uniquement sur les surfaces à risque de transfert réduit.

Globalement, l'engagement des communes progresse puisque, en considérant l'ensemble des communes, réévaluées ou non, 46 communes sont engagées au niveau 5 et 10 autres communes sont engagées au niveau 4.

8 communes ne sont pas engagées dans la démarche, d'après la dernière évaluation connue.



Niveau d'engagement des communes dans la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques « zéro phytosanitaires »





DISPOSITION 47 : Identifier le taux d'étagement et de fractionnement des cours d'eau

OBJECTIF taux d'étagement à horizon 2021 : Trieux = 37%, Leff = 35%, Jaudy = 32%

DISPOSITION 48 : Améliorer la continuité écologique

L'accompagnement des propriétaires et gestionnaires d'ouvrages se poursuit sur le territoire du SAGE : depuis le 1^{er} janvier 2020, les 3 EPCI *Lannion-Trégor Communauté*, *Guingamp-Paimpol Agglomération* et *Leff Armor Communauté* assurent chacun cet accompagnement sur leur territoire respectif et selon leurs propres modalités, dans le cadre de la compétence GEMAPI qu'ils exercent (à noter le plan « Continuité écologique » 2019-2025 adopté par *Guingamp-Paimpol Agglomération* ; et l'appui administratif, technique et financier proposé par *Leff Armor Communauté* pour la réalisation du diagnostic des ouvrages).

La situation évolue favorablement sur 4 ouvrages : *Moulin Bescond* sur le Leff, *station de jaugeage de Kerallio* sur le Guindy et *Moulin du Pont* sur le Trieux, ainsi qu'au *Moulin du Lieutenant* sur le Leff où les travaux ont été réalisés au deuxième semestre 2020.

A noter que pour le *pont de la RD74* sur le Guindy, la mission de maîtrise d'œuvre a démarré à l'automne 2020 ; pour le *moulin de Pont ar Scoul* sur le Guindy également, la phase d'avant-projet s'est terminée à l'automne 2020 ; et pour le *seuil de Goas Villinec* sur le Trieux, les travaux auraient dû être réalisés à l'automne 2020, ils ont été repoussés à l'été 2021. A noter également qu'en 2020, le Jaudy a fait l'objet d'un diagnostic hydromorphologique et d'une évaluation de l'impact des petits ouvrages en travers qui le jalonnent.

En revanche, la situation reste bloquée pour les ouvrages de *Moulin de Kerhalec* sur le Trieux et *Moulin l'Evêque* sur le Guindy.

Les travaux réalisés sur le Leff ont permis d'abaisser le taux d'étagement à 40,1% (contre 41,3% en 2016). Le taux d'étagement n'évolue pas sur le Trieux et le Jaudy.



Effacement du seuil et suppression des anciennes piscicultures au Moulin du Lieutenant, octobre 2020





DISPOSITION 51 : Finaliser et mettre à jour les inventaires des zones humides
REGLE N°4 : Encadrer les projets conduisant à la destruction des zones humides

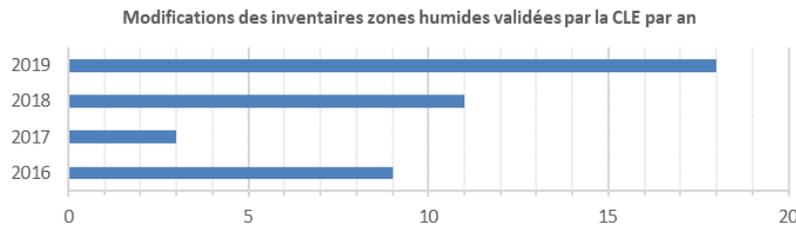
En 2020, les inventaires communaux des zones humides sont tous validés par la Commission Locale de l'Eau, à l'exception de *Pontrieux*.

Le zonage des inventaires communaux des zones humides validés par le SAGE ATG est consultable et téléchargeable sur le site GéoBretagne :

https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/izh_sage_atg

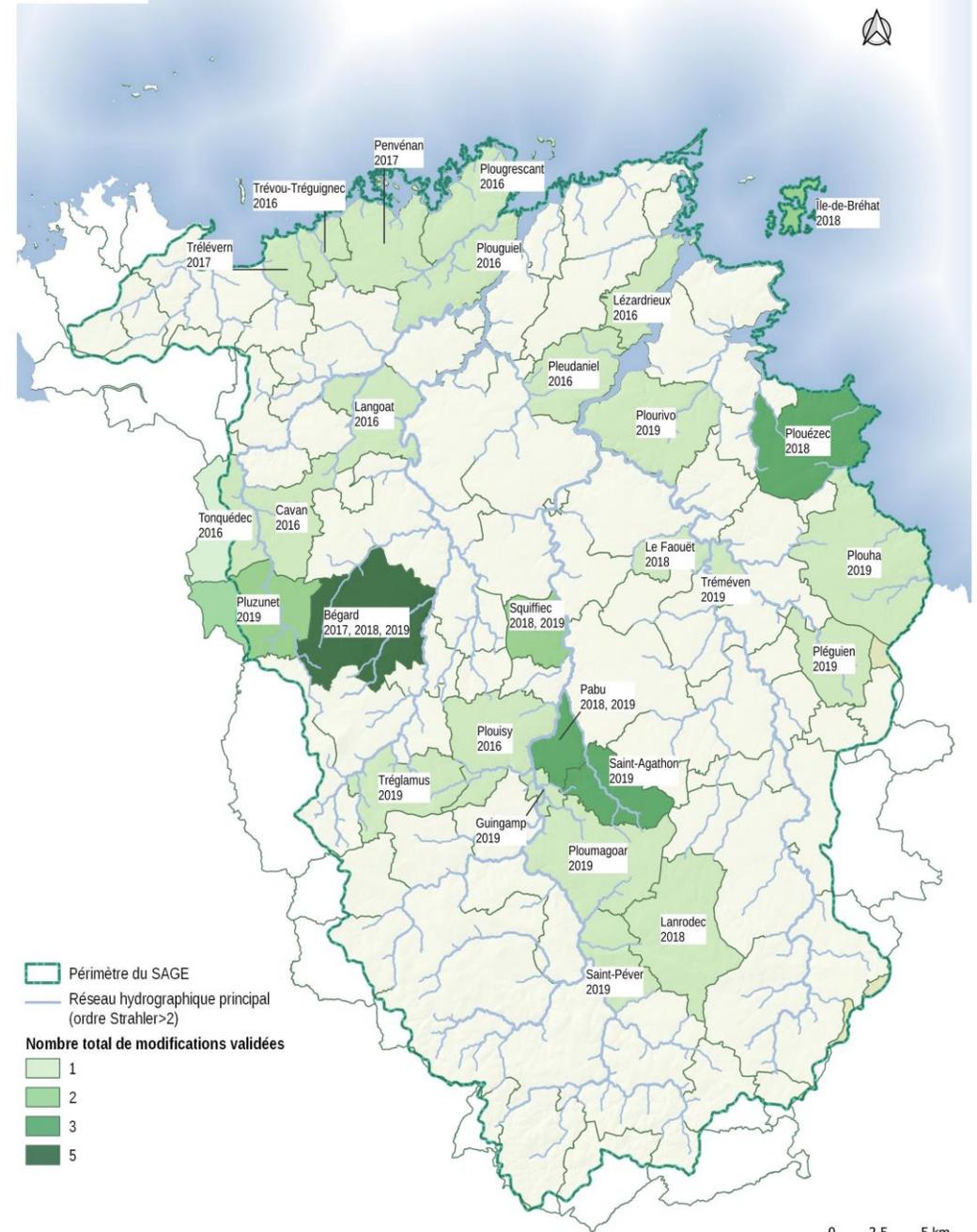
L'inventaire est mis à jour régulièrement pour intégrer les modifications réalisées au cours du temps et validées par la CLE ou son Bureau.

Ainsi, de 2016 à 2019, 41 modifications ont été validées, sur 28 communes différentes :

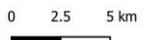


Plus de la moitié de ces modifications a eu lieu dans le cadre de projets d'urbanisation (retours terrain pour précision de l'inventaire en amont d'un projet – 25 modifications depuis 2016). Notons qu'en 2016, l'essentiel des modifications (6) a visé des corrections d'erreurs cartographiques.

Ces modifications de plus en plus nombreuses, réalisées dans le cadre de projets d'urbanisation, montrent l'effort d'anticipation et la prise en compte croissante des zones humides dans les démarches d'aménagement.



Sources : PETR du Pays de Guingamp





Gestion des
milieux aquatiques
et du bocage

Connaître et préserver le linéaire bocager

DISPOSITION 59 :

Accompagner la mise en place de mesures de gestion adaptée du bocage

En septembre 2019, on dénombrait 12823 km de haies et de talus sur le territoire du SAGE, avec une densité bocagère moyenne de 156 ml/ha de SAU (de 80 à 361 ml/ha de SAU à l'échelle communale), soit un maillage bocager globalement dense sur le territoire.

L'entretien et la gestion adaptée de ce maillage bocager constitue un enjeu important pour en assurer les fonctionnalités à long terme.

Parmi les outils existants, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) peuvent constituer un accompagnement pertinent pour les agriculteurs souhaitant mieux gérer leur linéaire bocager. Ces MAEC sont souscrites volontairement pour une durée de 5 ans.

Il s'agit de mesures localisées visant l'enjeu « qualité des sols et des eaux » : l'engagement consiste à entretenir des jeunes haies, localisées de manière favorable vis-à-vis de l'enjeu visé, de manière compatible avec la présence d'une richesse faunistique, ou encore d'assurer le maintien de haies arborescentes plus âgées pour éviter leur dépérissement et leur disparition, par une gestion adaptée.

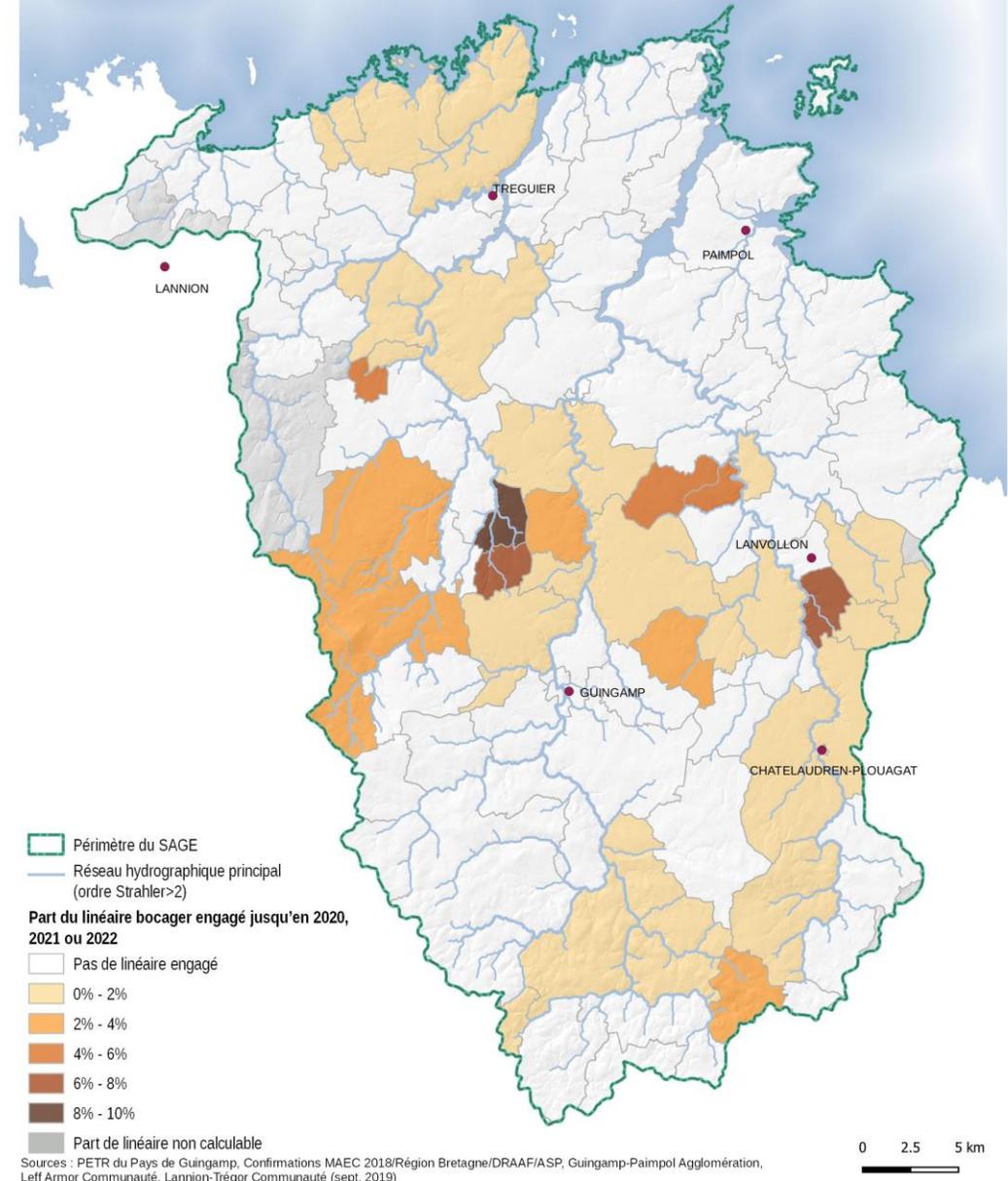
Ainsi, près de 111 km de haies sont engagées en MAEC jusqu'en 2020, 2021 ou 2022, sur 41 communes différentes (le linéaire bocager étant connu sur 37 de ces 41 communes : état des lieux 2019).

La part de linéaire engagé par commune varie de 1% à Mantallot, Trégonneau ou encore Saint-Fiacre par exemple, jusqu'à 9% à Landebaëron. Elle reste cependant faible à l'échelle du territoire du SAGE.

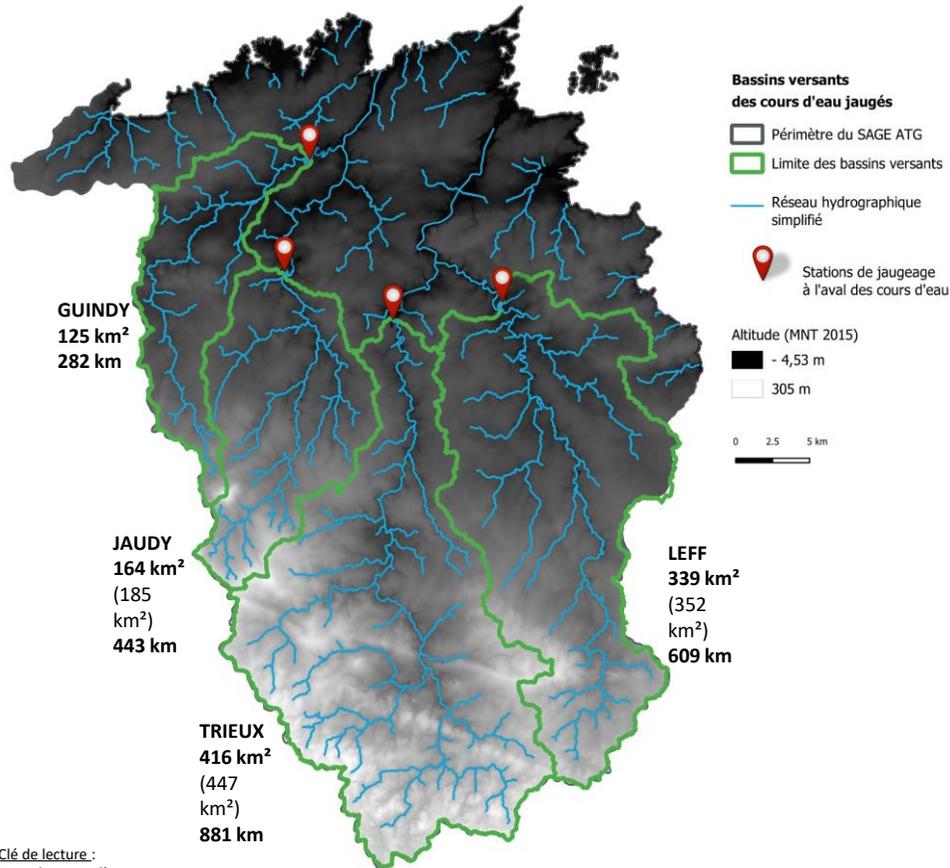
A noter que les actions en faveur d'une gestion durable du bocage s'inscrivent également dans le programme Breizh Bocage 2015-2020.



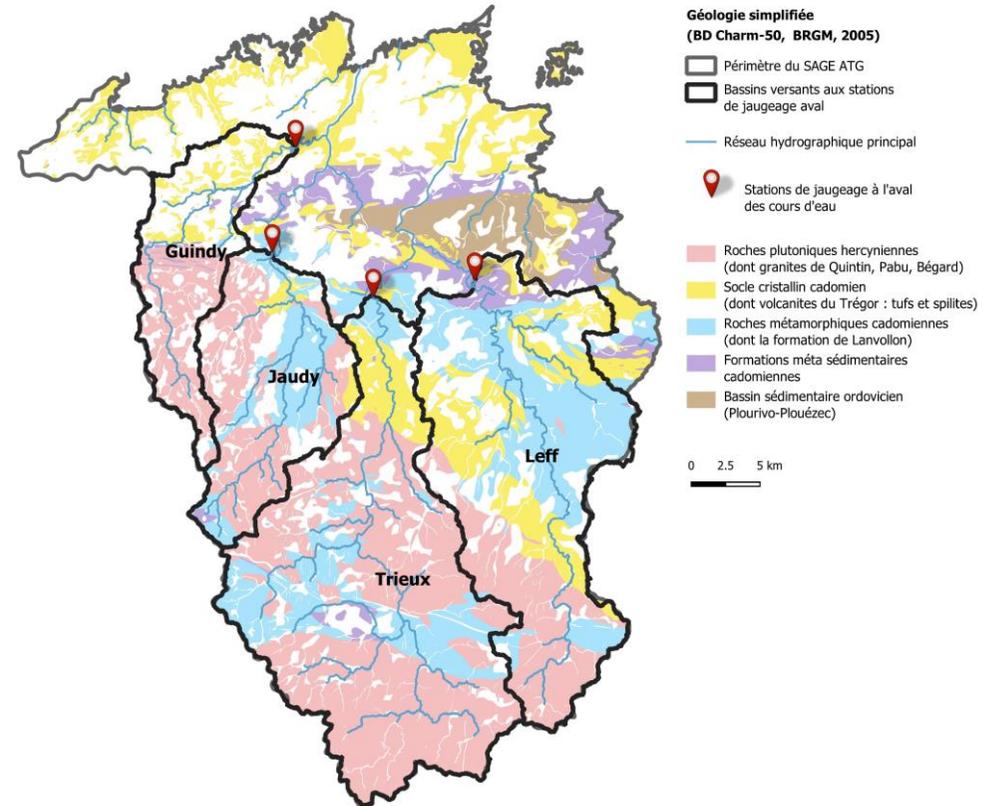
Linéaire bocager engagé dans une MAEC



DISPOSITION 63 : Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources



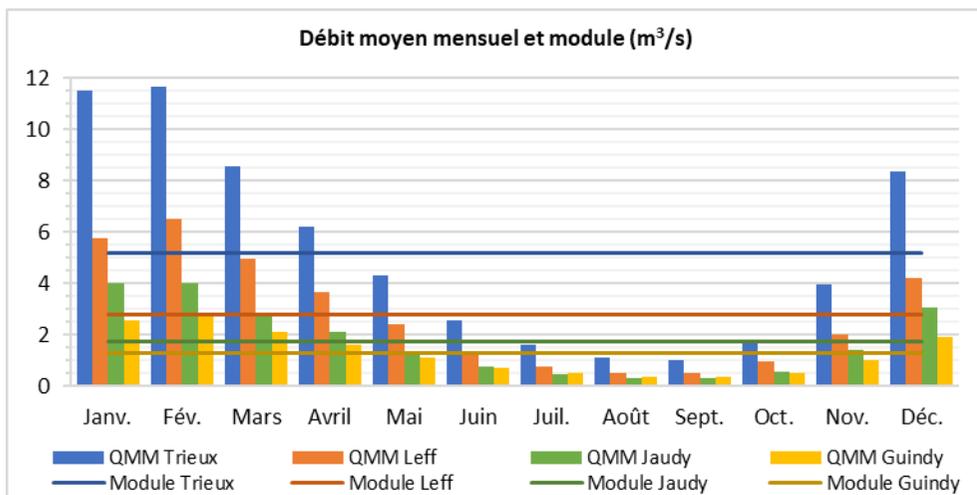
Clé de lecture :
Nom du cours d'eau
Surface du BV à la station de jaugeage
(surface totale – hors estuaire – le cas échéant)
Linéaire total de cours d'eau sur l'ensemble du BV, hors estuaire le cas échéant



Le *Trieux* et le *Leff* prennent leur source dans le **massif granitique hercynien de Quintin**. Ils traversent ensuite des **formations plutoniques et métamorphiques plus anciennes**. Dans sa partie aval, le *Leff* traverse les **formations méta-volcaniques dites de Lanvallon** qui constituent un aquifère fracturé intéressant pour la production d'eau potable. Le *Jaudy* s'écoule dans des **formations cadomiennes plutoniques et métamorphiques** dès sa source, en longeant dans sa partie amont le massif granitique plus récent de Bégard. Dans sa partie aval, il traverse une **bande de volcanites intéressantes pour la production d'eau potable**. Le *Guindy* s'écoule dans sa partie amont à travers le **massif granitique hercynien de Bégard**, puis à partir de la commune de Rospez, il traverse une **bande de volcanites** qui constitue un aquifère fracturé intéressant pour la production d'eau potable. Le soutien d'étiage marqué dont bénéficie ce cours d'eau est en relation avec ce contexte géologique.

DISPOSITION 63 : Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources

Sur les 4 principaux cours d'eau du territoire *Trieux*, *Leff*, *Jaudy* et *Guindy*, 6 stations de jaugeage dont 4 situées à l'aval, permettent d'enregistrer en continu la hauteur d'eau, transformée ensuite en débit (données accessibles via la banque Hydro de la DREAL Bretagne).

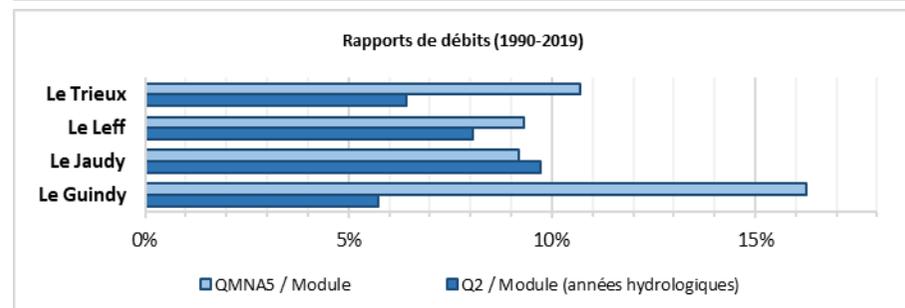
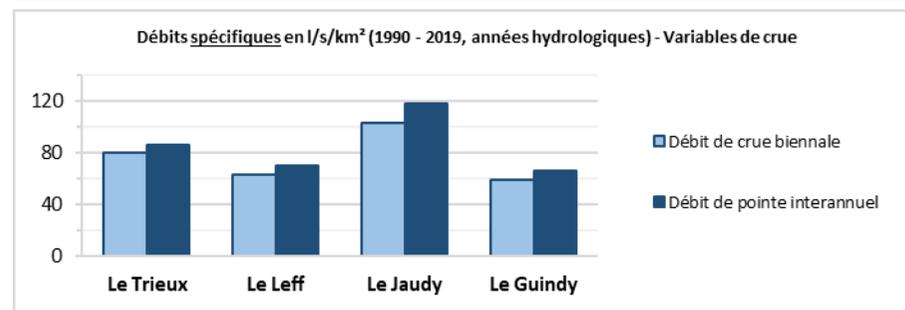
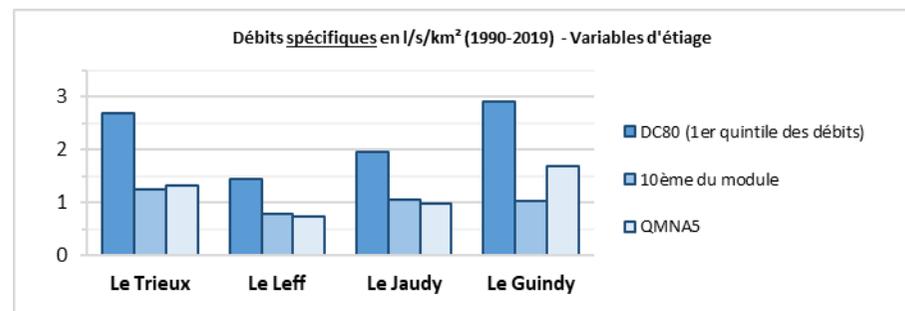


Le **débit moyen mensuel** (QMM) représente l'écoulement mensuel interannuel du cours d'eau. Le **module** est le débit moyen interannuel du cours d'eau. Le *Trieux* présente les débits et le module les plus importants, le *Guindy* présente les écoulements les plus faibles, en relation avec la surface de leur bassin et le linéaire de cours d'eau qui le draine.

Afin de pouvoir comparer les cours d'eau, on peut exprimer les débits par rapport à la surface du bassin versant : on parle de « **débit spécifique** ». Ainsi, le *Leff* présente le module spécifique le plus faible, à relier à la pluviométrie moins abondante sur l'est du territoire.

Les **chroniques de données journalières** ininterrompues jusqu'en décembre 2019 ont des durées variables : de 30 années sur le *Trieux* jusqu'à 47 années sur le *Leff*.

	TRIEUX	LEFF	JAUDY	GUINDY
Module spécifique (l/s/km ²)	12,5	8,2	10,7	10,4
Chronique	1990-2019	1973-2019	1982-2019	1985-2019



Sur le *Guindy*, le **10^{ème} du module spécifique est particulièrement faible**, et il est très inférieur au QMNA5 spécifique. Le DC80 spécifique est le plus élevé. Sur le *Trieux*, le *Leff* et le *Jaudy*, les valeurs du 10^{ème} du module spécifique et du QMNA5 spécifique sont très proches. (graphe du haut)

Le **comportement particulier du Guindy s'observe aussi via les rapports de débits** : le rapport [QMNA5/Module] est supérieur à 16% (autour de 10% pour les 3 autres cours d'eau, graphe du bas), traduisant le **soutien d'été par les eaux souterraines important** dont bénéficie ce cours d'eau.

Sur le *Jaudy*, l'**amplitude des débits est très importante en période de crue** : le débit de crue biennale spécifique et le débit de pointe spécifique sont les plus élevés (graphe du milieu), de même que le rapport de débits [Q2/Module]. Ceci est à mettre en lien avec la **forme plus arrondie de son bassin versant** (coefficient de compacité de Gravelius le plus faible : 1,67).

DISPOSITION 63 : Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources

Respect du DOE du SDAGE

Dans son chapitre 7 « Maîtriser les prélèvements d'eau », le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 définit des points nodaux pour le bassin versant du *Trieux* et du *Leff* (disposition 7A-1). A chacun de ces points nodaux est assigné un **Débit Objectif d'Étiage (DOE)**, qui constitue la valeur à respecter au moins 8 années sur 10 en moyenne : le débit mensuel minimal annuel (QMNA) est comparé au DOE pour vérifier, a posteriori, le respect de cet objectif.

Le DOE constitue donc un débit moyen mensuel d'étiage au-dessus duquel il est considéré que, dans la zone d'influence du point nodal, **l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.**

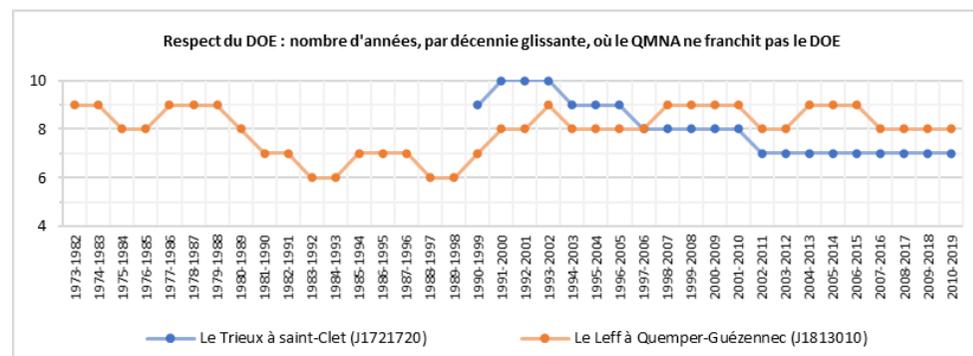
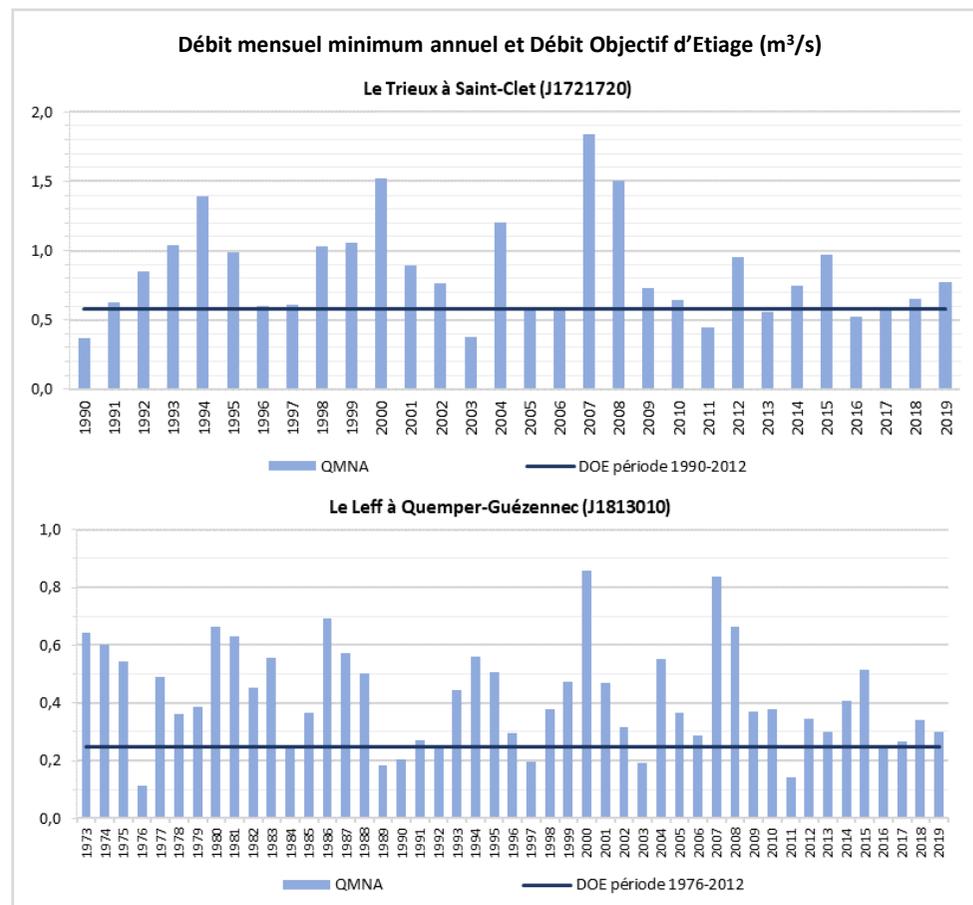
Cours d'eau	Code point	Localisation du point	Equilibre ressource / besoin				Gérer la crise		Zone d'influence
			DOE m ³ /s	QMNAS réf m ³ /s	Période de calcul	Valeur d'application 7B2 mm	DSA	DCR	
Leff	Lf	station hydrométrique de Quemper-Gué-zennec	0,25	0,25	1976-2012	0,15	0,25	0,20	Bassin Leff en totalité
Trieux	Tr	station hydrométrique de Saint-Clet	0,58	0,58	1990 - 2012	0,30	0,50	0,40	Bassin Trieux en totalité

Objectifs de quantité aux points nodaux, SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

Ainsi, sur le *Trieux*, sur la période 1990-2019, l'objectif est tout juste atteint : le DOE est respecté 8 années sur 10 en moyenne (24 années sur 30). Mais sur la dernière décennie, le DOE n'est respecté que 7 années sur 10.

Sur le *Leff*, sur la période 1973-2019, l'objectif est atteint : le DOE est respecté 8,1 années sur 10 en moyenne (38 années sur 47).

Notons que sur ce cours d'eau, le DOE est inférieur au QMNA5 calculé sur l'ensemble de la chronique disponible (0,261 m³/s).



DISPOSITION 63 : Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources

Caractérisation de la période d'étiage, évolution au cours du temps

La période d'étiage peut être observée à travers différentes variables, notamment le VCN30 et le DC80. Les tendances d'évolutions éventuelles au cours du temps peuvent être approchées via le calcul de moyennes mobiles par décennie.

VCN30 = « ressource minimum sur 1 mois »

Le VCN30 est le débit moyen minimal de l'année calculé sur 30 jours consécutifs. Variable analogue au QMNA, elle permet une approche sur une base mensuelle tout en s'affranchissant de l'échelle calendaire.

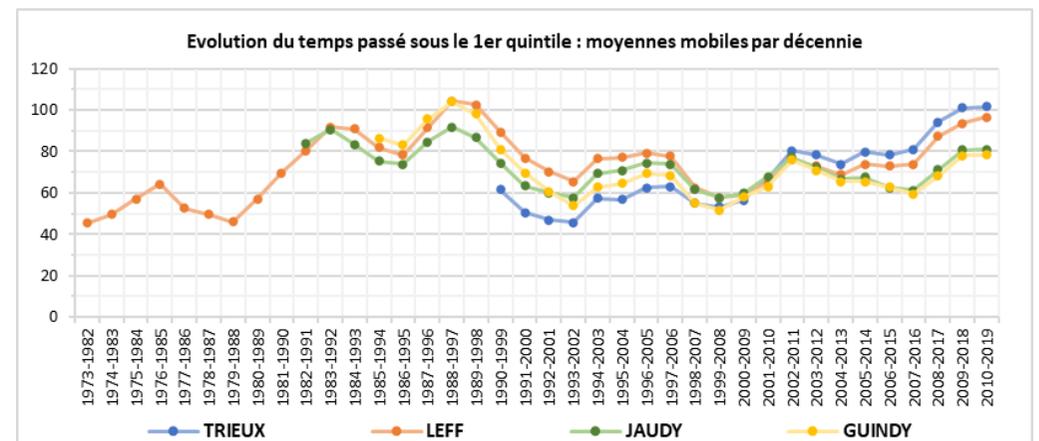
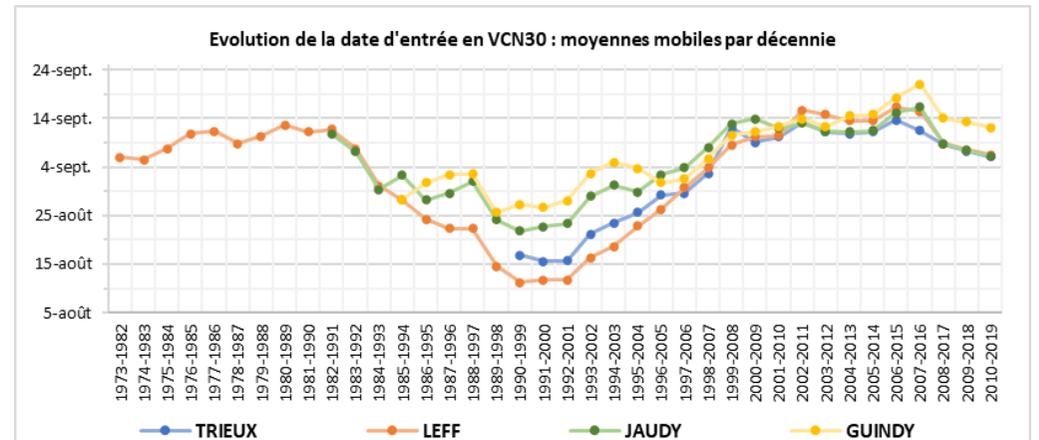
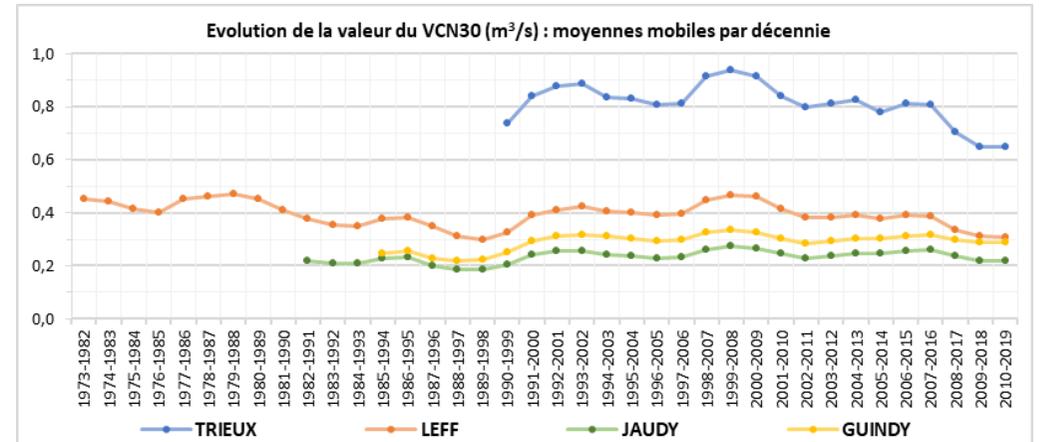
L'observation des valeurs du VCN30 au cours du temps peut renseigner sur l'évolution de la sévérité des étiages : on constate une tendance à la diminution des VCN30 moyens sur le *Trioux* et sur le *Leff*, et une relative stabilité sur le *Jaudy* et le *Guindy* (graphe du haut).

L'observation des dates d'entrée en VCN30 peut renseigner sur l'évolution du calendrier des étiages : on constate une tendance au retard de l'entrée en VCN30 sur le *Trioux* (environ 1 mois, date moyenne) et sur le *Guindy* (environ 10 jours, date moyenne), mais aucune tendance nette sur le *Leff* et le *Jaudy* (graphe du milieu).

DC80 = « débit seuil d'étiage peu sévère »

Le DC80 correspond au 1^{er} quintile des débits, c'est-à-dire la valeur de débit journalier égale ou non dépassée 20% du temps en moyenne sur la chronique étudiée (73 jours sur une année).

L'observation du nombre de jours passés sous ce 1^{er} quintile au cours du temps peut renseigner sur l'évolution de la durée des étiages : on constate une nette tendance à l'augmentation du temps passé sous le 1^{er} quintile sur le *Trioux* et le *Leff*, et une relative stabilité sur le *Jaudy* et le *Guindy* (graphe du bas).



DISPOSITION 63 : Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources

Caractérisation de la période de crue, évolution au cours du temps

La période de crue peut être observée à travers différentes variables, notamment le VCX30 et le Q2. Les tendances d'évolutions éventuelles au cours du temps peuvent être approchées via le calcul de moyennes mobiles par décennie.

VCX30 = « ressource maximum sur 1 mois »

Le VCX30 est le débit moyen maximal de l'année calculé sur 30 jours consécutifs. C'est l'équivalent du VCN30 en période d'étiage.

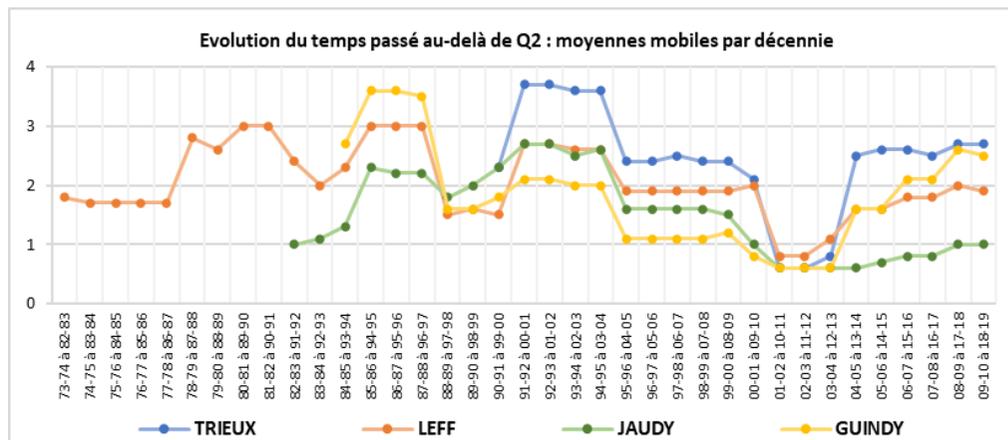
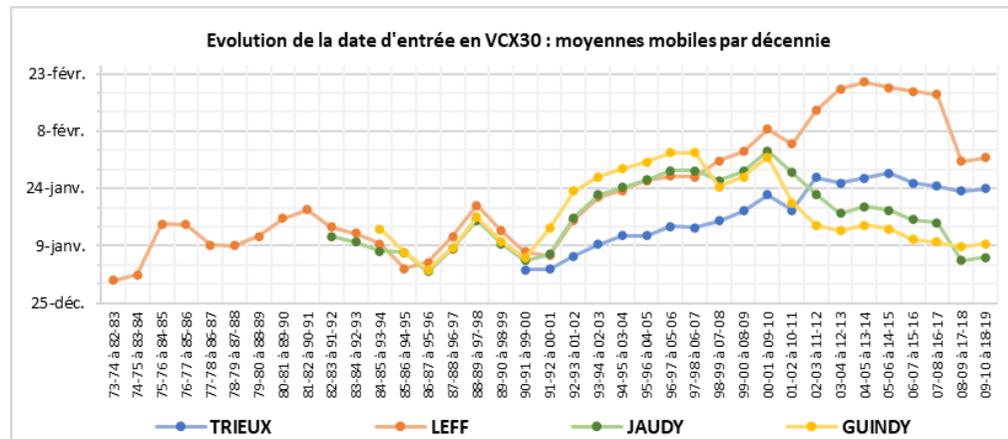
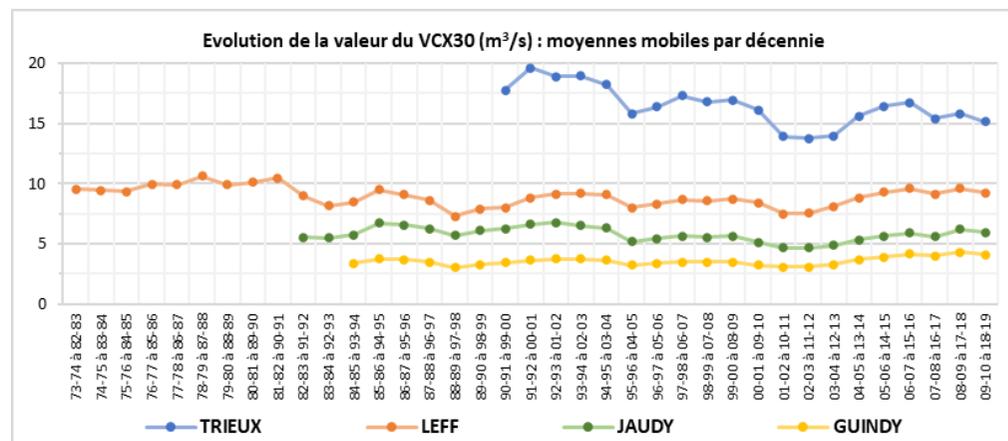
L'observation des valeurs du VCX30 au cours du temps peut renseigner sur l'évolution de l'intensité des crues : on constate une stabilité des VCX30 moyens sur le *Leff*, le *Jaudy* et le *Guindy*, et une légère tendance à la baisse sur le *Trieux* (graphe du haut).

L'observation des dates d'entrée en VCX30 peut renseigner sur l'évolution du calendrier des crues : on constate une tendance au retard de l'entrée en VCX30 sur le *Trieux* (environ 20 jours, date moyenne) et sur le *Leff* (environ 1 mois, date moyenne), mais aucune tendance nette sur le *Jaudy* et le *Guindy* (graphe du milieu).

Q2 = crue de fréquence biennale

Le Q2 est le débit de crue dont la durée de retour théorique moyenne est de 2 ans. Il est considéré comme généralement proche du débit de plein bord sur les cours d'eau non modifiés. Le débit de plein bord est le débit ayant la plus forte influence sur l'hydromorphologie du cours d'eau : on parle de « crue morphogène ».

L'observation du nombre de jours passés au-delà de Q2 au cours du temps peut renseigner sur l'évolution de la durée des crues et de la fréquence d'atteinte du débit « morphogène » : on constate que Q2 est plus fréquemment atteint ou dépassé sur le *Trieux* (2,36 jours en moyenne sur la chronique), mais on n'observe pas de tendance nette d'évolution sur les 4 cours d'eau (graphe du bas).



DISPOSITION 63 : Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources

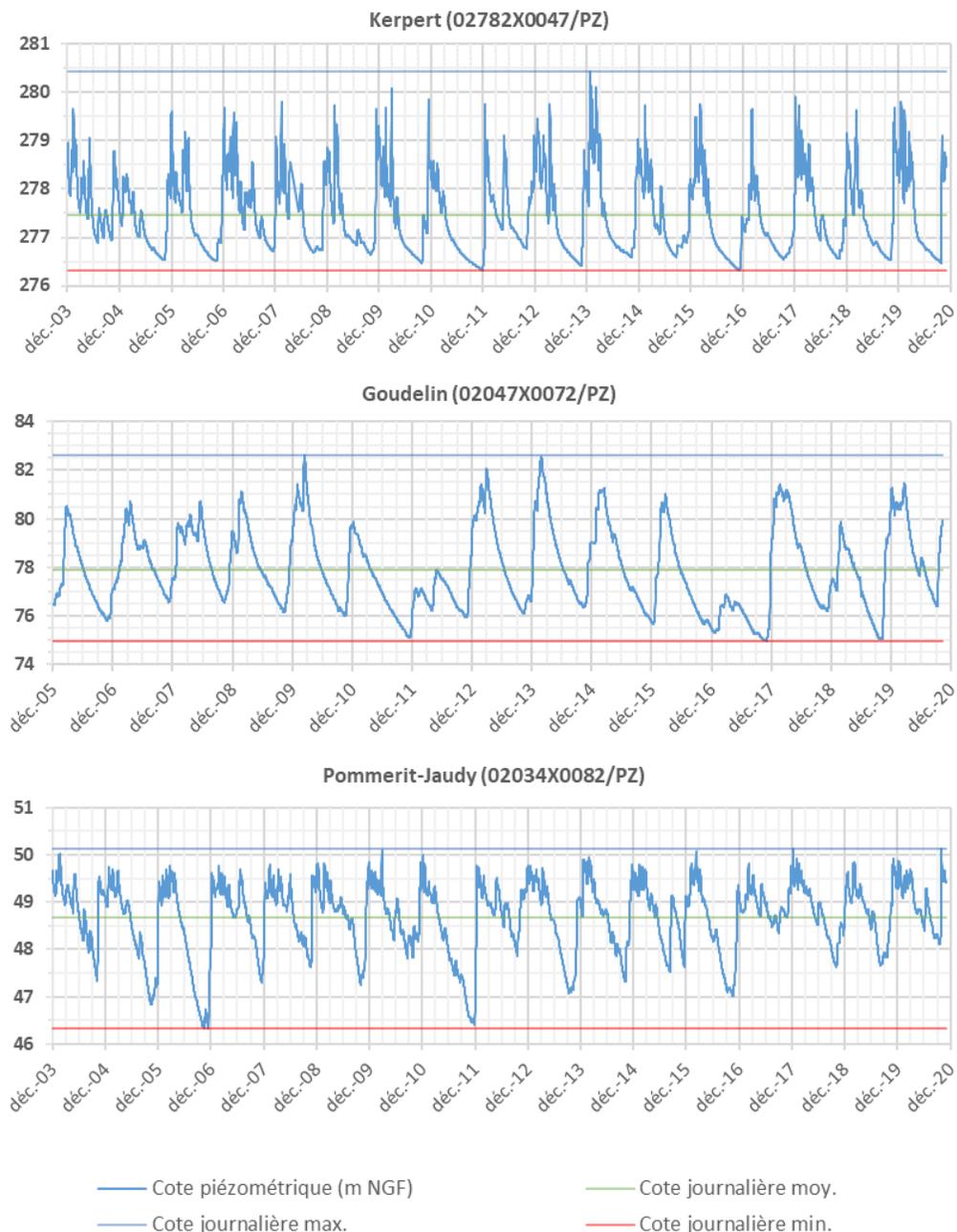
Les chroniques piézométriques ci-contre ont été complétées jusqu'au 1^{er} novembre 2020 pour les 3 piézomètres existants sur le territoire du SAGE, en faisant apparaître les cotes minimale et maximale, ainsi que la moyenne des cotes journalières, calculées sur l'ensemble des données disponibles.

A noter : ces 3 piézomètres ont été réalisés dans des contextes géologiques et hydrogéologiques différents ; de plus, le contraste de pluviométrie est important sur le territoire (environ 200mm de moins du sud vers le nord) : la comparaison des chroniques sur ces 3 piézomètres ne doit pas forcément être recherchée.



Sur l'année hydrologique septembre 2019 à août 2020, on peut faire les constats suivants :

- **Des niveaux piézométriques inférieurs à la normale saisonnière fin août 2019** (voire très inférieur à Goudelin) ;
- Une **recharge des nappes globalement satisfaisante** grâce aux précipitations abondantes à l'automne 2019, avec des niveaux atteints fin novembre supérieurs à la normale saisonnière : sur le piézomètre de Pommerit-Jaudy, les niveaux maximaux atteints à l'hiver 2019-2020 sont proches des maxima de la chronique. Cette recharge démarre dès début octobre sur le piézomètre de Pommerit-Jaudy, mi-octobre sur le piézomètre de Kerpert et fin octobre sur le piézomètre de Goudelin ;
- **Des niveaux qui restent globalement supérieurs à la normale jusqu'en mars 2020**, grâce à des pluies efficaces bien présentes tout l'hiver ;
- Une vidange au printemps et à l'été 2020 qui aboutit en **août 2020 à des niveaux piézométriques qui restent supérieurs aux niveaux observés en août 2019** (et supérieurs à la normale). Les variations sur le piézomètre de Kerpert sont plus importantes, liées à l'inertie plus limitée de cet aquifère. On n'observe pas non plus sur ce piézomètre la remontée ponctuelle du niveau liée aux pluies très excédentaires de juin 2020.



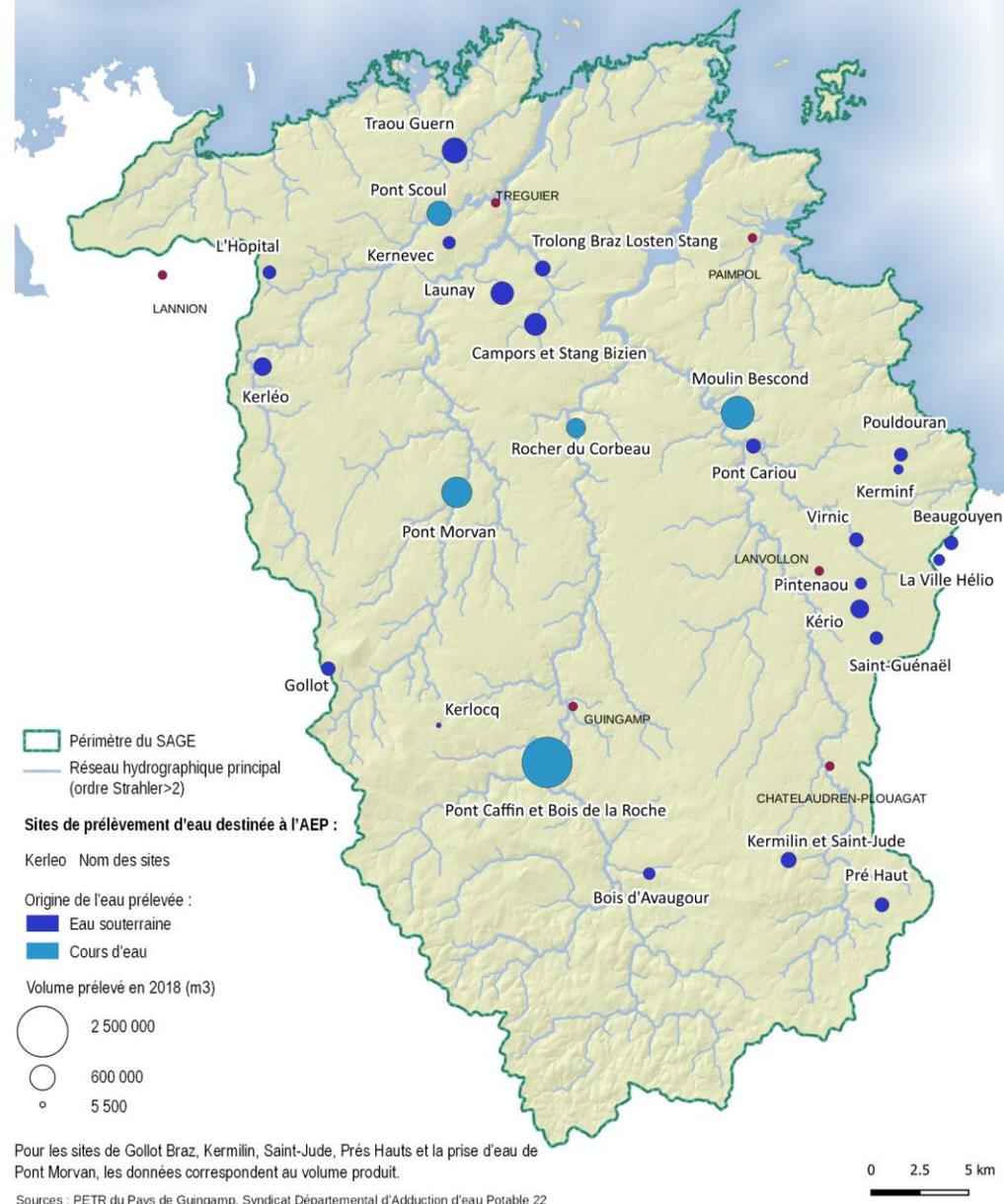
DISPOSITION 63 : Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources

Les prélèvements en 2018 sur l'ensemble des sites AEP localisés sur le territoire du SAGE ou en bordure s'élèvent à près de 9,4 millions de m³.

Le territoire présente la particularité de prélever une part très importante de l'eau destinée à la consommation humaine dans les ressources souterraines : plus de 4 millions de m³, soit 43% du total des prélèvements. Ces prélèvements dans les eaux souterraines se répartissent sur 23 sites différents, localisés essentiellement dans le nord et l'est du territoire du SAGE. Les quantités prélevées sont très variables : les sites où les prélèvements sont les plus importants sont *Traou Guern*, *Campors Stang Bizien* et *Launay* (au total près de la moitié des volumes prélevés dans les eaux souterraines).

Les prélèvements en cours d'eau s'élèvent à près de 5,3 millions de m³, répartis sur 5 prises d'eau. Les principaux sites de prélèvement en rivière sont le *Moulin de la Roche* et *Pont-Caffin* sur le Trieux et *Moulin Bescond* sur le Leff (au total plus de 85% des volumes prélevés dans les cours d'eau).

A noter : pour les sites de *Gollot Braz*, *Saint-Jude*, *Kermilin*, *les Prés Hauts* et *Pont Morvan*, la donnée représentée sur la carte correspond au volume produit en 2018 à la station d'eau potable et non au volume prélevé dans le milieu (pas d'autres informations disponibles du fait d'un comptage unique). Pour les sites de *Saint-Jude* et *Kermilin*, l'information pour chaque site n'est pas connue, il s'agit donc du volume global pour les deux sites.





Gestion
quantitative

Développer une politique d'économie d'eau

DISPOSITION 66 :

Rechercher les fuites et améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable : atteindre au moins 80% en zone rurale ou ne pas dépasser un indice linéaire de perte de 1 m³/jour/km de réseau

La longueur du linéaire de réseau d'adduction en eau potable varie de 16,1 km sur le secteur de Châtaudren jusqu'à 589 km sur le secteur de Lanvollon-Plouha. Il dépend de la taille du secteur et de son caractère plus ou moins rural (densité des constructions).

Il n'y a pas de corrélation entre la longueur de réseau totale sur l'unité de distribution et la longueur de réseau renouvelée.

Le renouvellement des réseaux constitue un levier pour améliorer les rendements et limiter les pertes d'eau. Compte-tenu de la durée de vie des canalisations, on considère qu'un renouvellement à hauteur de **1,2% par an est un objectif à atteindre** pour maintenir des canalisations en bon état.

On observe de fortes disparités avec un taux de renouvellement annuel variant de 0% à 2,37% selon les unités de distribution (chiffre 2018, moyenne annuelle calculée sur 5 ans de 2014 à 2018).

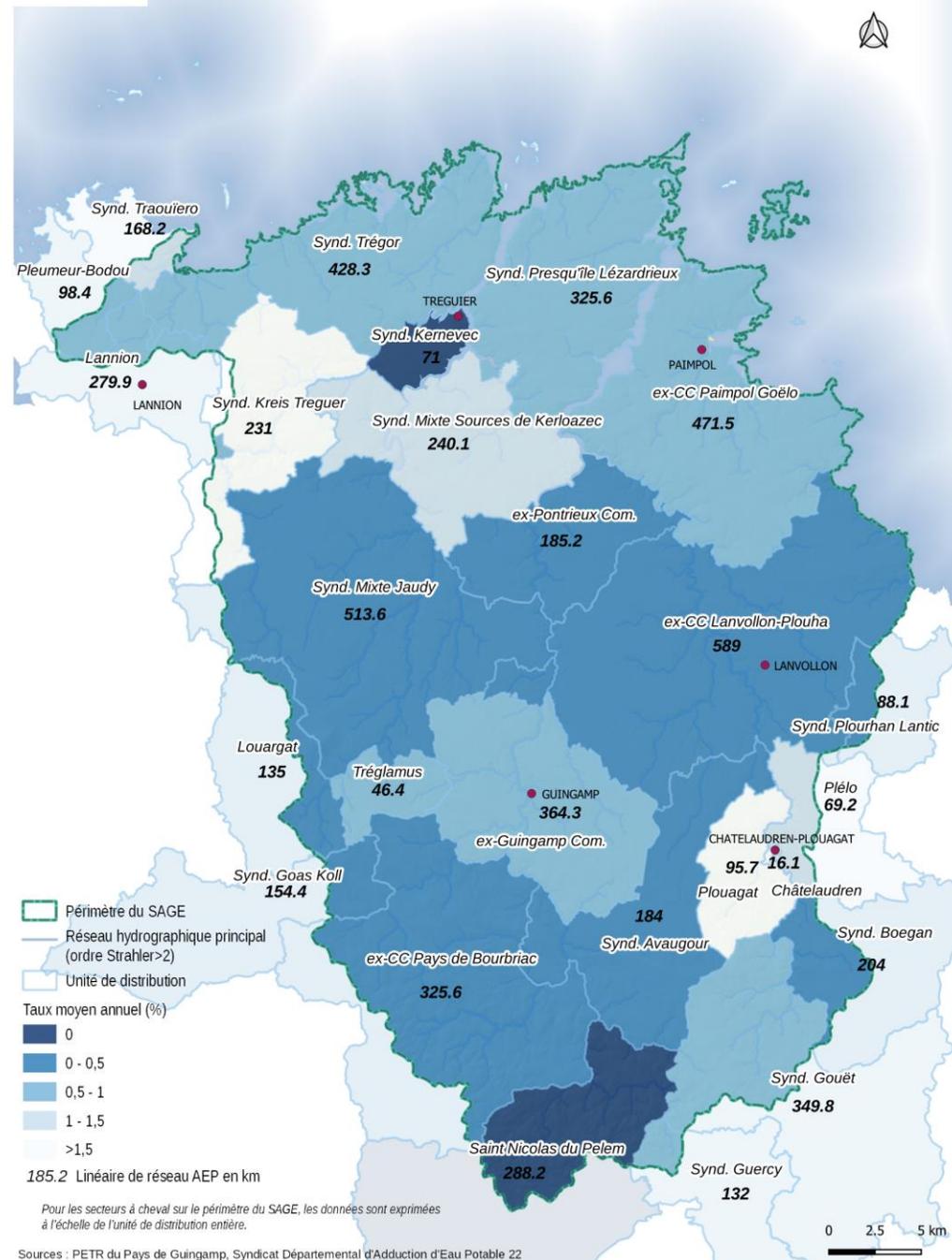
Ainsi, ce taux est le plus élevé sur les secteurs de *Plouagat*, *Châtaudren*, *Plélo*, *Syndicat mixte des sources de Kerloazec*, *Syndicat des Traouiëro*, *Kreiz Treguer* : plus de 1% annuel.

Il est revanche nul sur les secteurs du *Syndicat de Kernevec* et du *Syndicat de Saint-Nicolas du Pelem*, et inférieur à 0,5% principalement sur les secteurs du *Pays de Bourbriac*, du *Syndicat d'Avaugour*, du *Syndicat mixte du Jaudy*, de *Pontrieux* et de *Lanvollon-Plouha*.

A titre de comparaison, le taux de renouvellement annuel s'élève à 0,59% à l'échelle du SAGE (ensemble des secteurs entiers) et à 0,78% à l'échelle du département des Côtes d'Armor.



Linéaire de réseau AEP en 2018 et taux de renouvellement de 2014 à 2018 au sein des unités de distribution d'eau





DISPOSITION 66 :

Rechercher les fuites et améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable : atteindre au moins 80% en zone rurale ou ne pas dépasser un indice linéaire de perte de 1 m³/jour/km de réseau

En 2018, l'objectif n'est pas atteint pour 15 secteurs sur les 26 qui concernent le SAGE ATG :

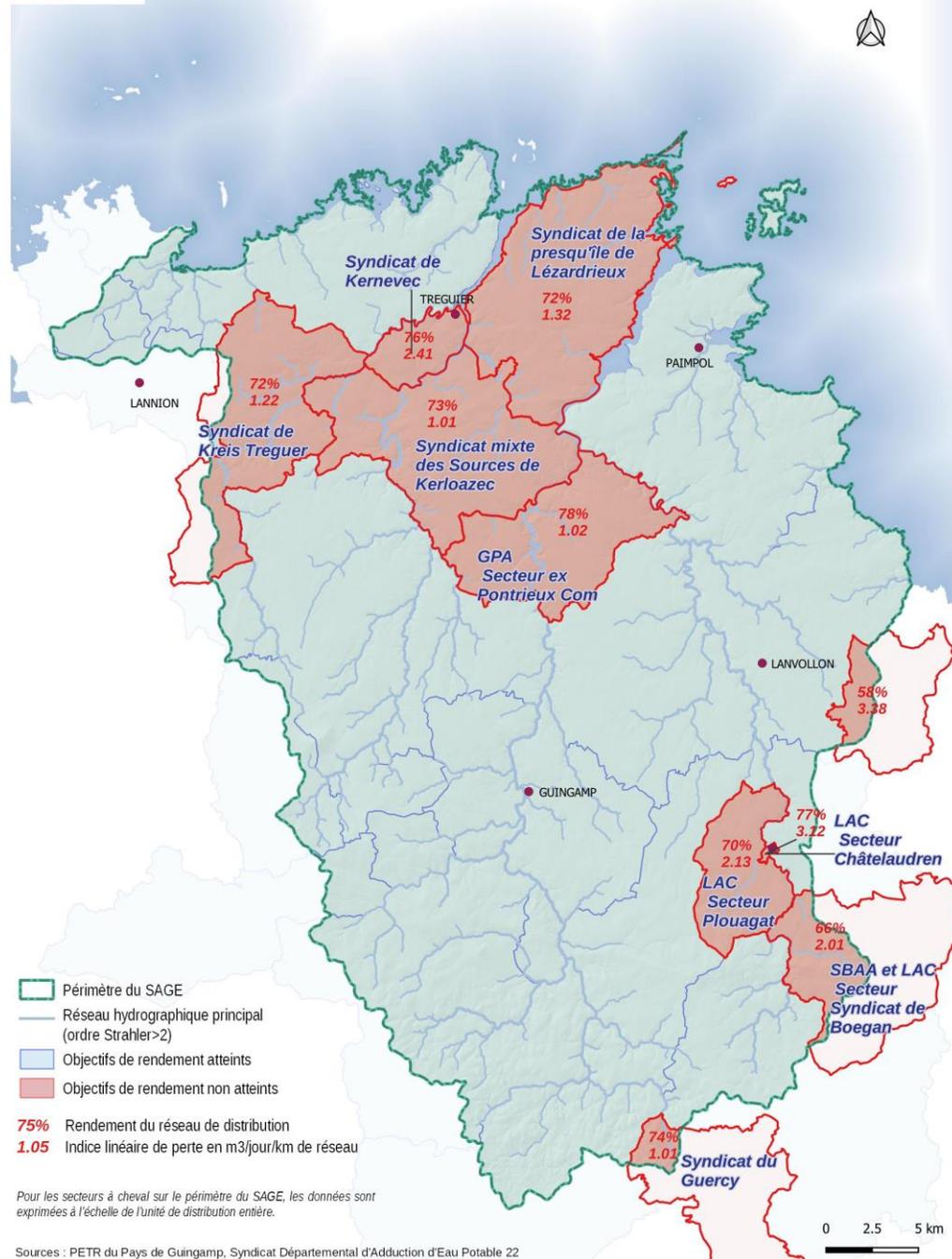
- Le rendement et/ou l'indice linéaire de perte restent insatisfaisants, comme en 2017, sur les secteurs de *Plouagat*, de *Plourhan-Lantic*, du *Syndicat de Boëgan*, du *Syndicat de Kernevec*, du *Syndicat de Kreis Treger*, du *Syndicat de la presqu'île de Lézardrieux* et de *Châtelaudren* (valeurs à relativiser sur ce dernier secteur compte-tenu du très faible linéaire de réseau).
- La situation se dégrade par rapport à 2017 sur les secteurs de *Pontrieux* (les 2 critères n'atteignent pas l'objectif) et du *Syndicat mixte des sources de Kerloazec* (le rendement était déjà inférieur à 80%, c'est l'indice linéaire de perte qui passe la barre des 1 m³/j/km).
- L'objectif n'est pas atteint sur le secteur du *Syndicat du Guercy* (absence de données dans les Tableaux de Bord précédents : concerne une partie très restreinte du territoire du SAGE).

En revanche, les résultats s'améliorent sur le secteur de *Lanvollon-Plouha* où les 2 critères sont bons en 2018 (première année où le rendement atteint l'objectif de 80% depuis 2013).

Les rendements et indices linéaires de perte sont particulièrement satisfaisants sur les secteurs du *Pays de Bourbriac*, du *Syndicat d'Avaugour* et de *Pleumeur-Bodou* (rendement supérieur à 90% et indice linéaire de perte de l'ordre de 0,2 à 0,3 m³/j/km).

La situation reste satisfaisante également sur les secteurs de *Paimpol-Goëlo*, du *Syndicat de Goas-Koll* et du *Syndicat Mixte du Jaudy*.

A titre de comparaison, le rendement moyen en 2018 est de 80,1% à l'échelle du SAGE (ensemble des secteurs) et de 82,5% à l'échelle des Côtes d'Armor ; l'indice linéaire de perte moyen en 2018 est de 1,4 m³/j/km de réseau à l'échelle du SAGE et de 1,2 m³/j/km à l'échelle des Côtes d'Armor.



Structure porteuse du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo :



Avec le soutien financier de :

